

BILAN À MI-PARCOURS



*PCAET de la Communauté de Communes
du Val de Cher*



ÉVOLUTION DU DOCUMENT

ÉMETTEUR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE CHER
Magnetite
03190 AUDES

DOCUMENT

Date	Rédacteur	Action
Aout à Novembre	SDE03 / CCVC	Rédaction V1 à V3
Novembre	CCVC / SDE03	Relecture V1 à V3
Décembre	CCVC	Validation V3



SOMMAIRE

Liste des figures	1
Liste des tableaux	1
Introduction.....	2
I. Contexte	3
1. La démarche Plan Climat Allier.....	3
a. Rappels généraux.....	3
b. Les grandes étapes des PCAET en Allier	4
c. La vie des PCAET.....	5
2. Rappels des objectifs nationaux et des potentiels atteignables Climat Air Energie	6
a. Réduire la consommation énergétique du territoire.....	6
b. Développer les énergies renouvelables	6
c. Réduire les émissions de gaz à effet de serre	6
d. Améliorer la qualité de l'air.....	7
e. Maintenir le stockage carbone	7
3. Synthèse des objectifs stratégiques PCAET à horizon 2050.....	8
II. Dynamique du territoire.....	9
1. Consommations énergétiques	9
a. Evolution des données	9
b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?.....	11
2. Production énergies renouvelables.....	12
a. Evolution des données	12
b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?.....	13
c. Focus sur l'autonomie énergétique du territoire.....	15
3. Emissions de gaz à effet de serre	16
a. Evolution des données	16
b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?.....	17
4. Qualité de l'air	19
a. Evolution des données	19
b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?.....	20
5. Stockage carbone	22
a. Flux de carbone	22
b. Stock total	23
III. Evaluation des actions.....	24
1. Méthodologie	24
2. Evaluation globale des actions de la collectivité	25

3.	Evaluation globale des actions des partenaires	27
IV.	Synthèse	31
1.	Synthèse du bilan	31
a.	Synthèse des évolutions des piliers PCAET	31
b.	Synthèse de l'avancement des actions du plan d'action PCAET	31
2.	Anticipation et préparation des évolutions futures	32
a.	Compatibilité.....	32
b.	Prise en compte des documents d'urbanisme.....	33
c.	Actualités législatives et réglementaires	33
	Conclusion	34
	Lexique	35
	Annexes	36
	Annexe 1 : Détails des avancements des actions portées par la Communauté de Communes du Val de Cher	37
	Annexe 2 : Détails des avancements des actions portées par les structures partenaires.	51

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Articulation entre PCAET et dispositifs réglementaires, outils de planification et documents d'urbanisme. Source : ADEME PTC	4
Figure 2 : Etapes de création des PCAET pour les EPCI de l'Allier. Source: SDE03.....	5
Figure 3 : Bilan des potentiels de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire de la CCVC. Source : Stratégie du PCAET de la communauté de communes du Val de Cher.	7
Figure 4 : Synthèse des grands objectifs du PCAET. Source : Synthèse du PCAET de la communauté de communes du Val de Cher.....	8
Figure 5: Evolution des consommations d'énergie de la communauté de communes du Val de Cher. Source: Terristory avec données ORCAE.	10
Figure 6: Trajectoire PCAET sur la consommation d'énergie sur le territoire de la communauté de communes du Val de Cher. Source: Terristory	11
Figure 7: Production d'énergie renouvelable sur le territoire de la communauté de communes du Val de Cher. Source: Terristory avec données ORCAE	12
Figure 8: Trajectoire PCAET sur la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la communauté de communes du Val de Cher. Source: Terristory.	14
Figure 9: Comparaison de la production d'énergie et de la consommation d'énergie sur le territoire de la CCVC. Source: Terristory, données ORCAE 2022.....	15
Figure 10: Evolution des émissions de Gaz à Effet de Serre sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Cher. Source: Terristory.	16
Figure 11: Trajectoire PCAET sur les émissions de GES sur le territoire de Communauté de Communes du Val de Cher. Source: Terristory	17
Figure 12 : Niveau d'émissions de polluants atmosphériques à atteindre par le territoire de la Communauté de Communes du Val de Cher selon les échéances réglementaires du PCAET. Source : stratégie Air Energie Climat du PCAET	19
Figure 13: Evolution des polluants atmosphériques du territoire de la Communauté de Communes du Val de Cher. Source: Terristory	19
Figure 14: Flux de carbone sur le territoire de la CCVC. Source: ALDO	22
Figure 15: Stock carbone sur la Communauté de Communes du Val de Cher par type de surface. Source: Terristory.....	23
Figure 16: Avancement des fiches action PCAET portées par la CCVC.	26
Figure 17: Répartition des avancements des fiches actions portées par les partenaires dans le PCAET de la CCVC..	29
Figure 18: Etat d'avancement des fiches action du PCAET de la CCVC, à mi parcours de la démarche	32
Figure 19 : Localisation des sites étudiés (source : ISL Ingénierie)	65
Figure 20: Répartition des demandes d'accompagnements par type de prescripteurs. Source: Plateforme Mobilité....	100
Figure 21: Carte du territoire d'action du SICTOM RM. Source : SICTOM RM.....	103
Figure 22: Truck SOLIHA. Source: SOLIHA Allier.....	107

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Comparaison entre les valeurs relevées et les objectifs PCAET 2030 pour les polluants atmosphériques suivis dans le cadre du PCAET. Source: SDE avec données ORCAE et PCAET.	20
Tableau 2: Avancement des actions portées par la communauté de communes du Val de Cher.	25
Tableau 3: Avancement des actions portées par les structures partenaires.....	27
Tableau 4: Récapitulatifs des évolutions chiffrées des piliers du PCAET pour la communauté de communes du Val de Cher.	31

INTRODUCTION

L'année 2024 marque l'année du bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), étape obligatoire réglementairement 3 ans après le vote du PCAET comme défini dans l'article R. 229-51 du code de l'environnement. Communauté de communes du Val de Cher ayant voté son PCAET le 09 décembre 2021, ce bilan à mi-parcours paraît en fin d'année 2024. Ce bilan à mi-parcours vise à prendre du recul sur les 3 premières années d'application du PCAET pour permettre de réorienter les efforts sur les 3 années restantes, et préparer sa révision au bout des 6 ans de mise en œuvre.

Il a été décidé de réaliser ce bilan via le pôle ingénierie du SDE03 afin d'appliquer, comme lors de la réalisation des PCAET, une logique de fédération des acteurs et de mutualisation des moyens entre les EPCI du département. Ce fonctionnement a été proposé aux élus des territoires lors d'une Commission Mixte Paritaire du 12/12/2023 et acté à cette occasion.

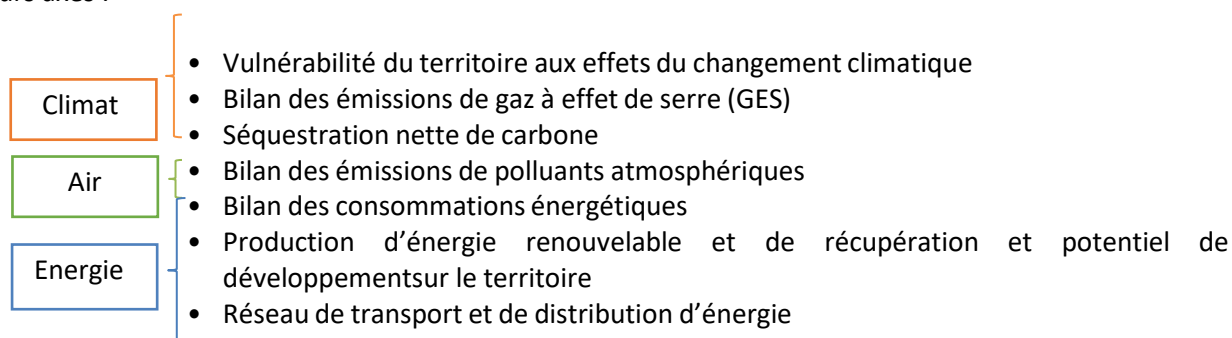
Après une présentation des rappels sur le PCAET, ce rapport présente un avancement des grands objectifs stratégiques du PCAET (pour la consommation d'énergie, la production d'énergie renouvelable, les émissions de GES, la qualité de l'air et le stockage carbone), les bilans par actions et les éléments d'attention déjà notés et qui seront à prendre en compte lors de la révision du PCAET. Ce rapport est rendu disponible à tous dans un souci de transparence et comme demandé par la réglementation.

I. CONTEXTE

1. La démarche Plan Climat Allier

a. Rappels généraux

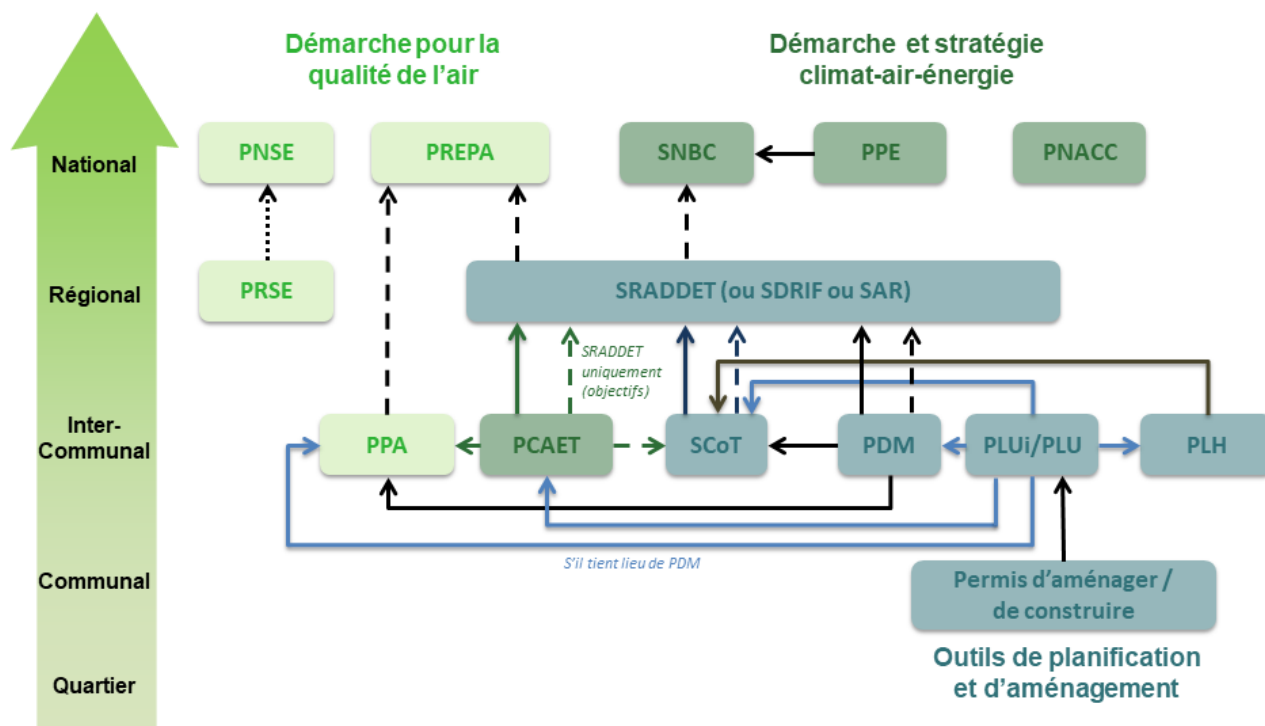
Le Plan Climat Air Energie et Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes :



Elaboré à l'échelle d'une intercommunalité, le PCAET mobilise les acteurs publics, économiques, sociaux et environnementaux et facilite l'émergence d'actions concrètes en faveur du climat. Il est obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants et donne un pool d'actions à suivre durant 6 ans pour rentrer dans une trajectoire à atteindre à horizon 2030 et 2050.

Il se doit d'être conforme avec les textes internationaux (COP21), européens (protocole de Kyoto), nationaux (Grenelle I et II, LTECV) et territoriaux (SRADDET).

A l'échelle intercommunale, les PCAET constituent des documents de planification renforçant le rôle des collectivités sur les enjeux climat-air-énergie et dont l'élaboration doit s'articuler avec l'ensemble des acteurs du territoire. En effet, la démarche doit s'articuler avec les autres outils de planification et documents d'urbanisme existants afin d'assurer une certaine complémentarité, comme le présente le schéma suivant :



Légende:

- > « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- - - -> « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »
-> Constitue un volet

Figure 1 : Articulation entre PCAET et dispositifs réglementaires, outils de planification et documents d'urbanisme. Source : ADEME PTC

b. Les grandes étapes des PCAET en Allier

Dès 2018, le SDE03 a proposé aux 11 EPCI de l'Allier, obligés et non obligés, de travailler sur les PCAET. Cela a permis de mutualiser le travail pour :

Les phases de diagnostic, concertation des territoires, définition des stratégies et objectifs à atteindre et la construction des plans d'action qui ont été réalisés pour les 11 EPCI par le bureau d'étude E6/Nepsen.

Les phases d'évaluation environnementale des démarches qui ont été réalisées par le bureau d'étude Even L'encadrement global de la démarche et les liens à assurer entre les différents partenaires de la démarche qui ont été assurés par 3 agents du SDE03 (financements Leader à hauteur de 80%).

Les documents ainsi réalisés sont accessibles sur les sites internet des intercommunalités concernées.

Chaque EPCI de l'Allier est donc couvert par son propre PCAET et en est responsable. Chaque EPCI s'est organisé en interne pour définir un binôme technicien/élu afin de participer à la réalisation de son PCAET.

Ces différentes étapes, détaillées dans la figure 2 ci-dessous, ont permis d'aboutir, après plus de deux ans de travail, au vote du PCAET le 09/12/2021.

LE PCAET PAR ÉTAPES

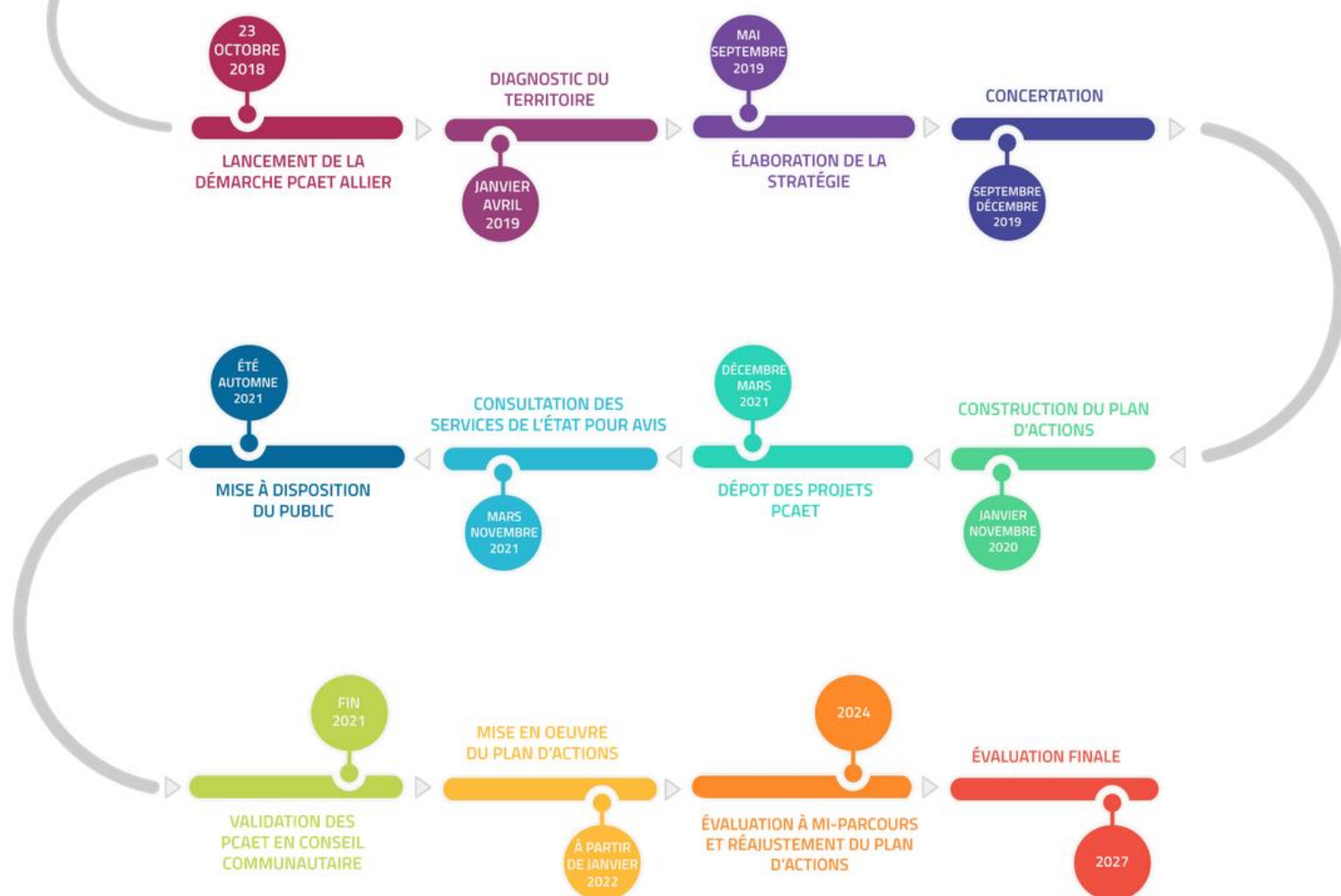


Figure 2 : Etapes de création des PCAET pour les EPCI de l'Allier. Source: SDE03

c. La vie des PCAET

L'intercommunalité travaille depuis ce vote à mettre en œuvre et suivre les actions du PCAET. Le binôme agent/élu défini par l'intercommunalité est appuyé par un agent du SDE pour réaliser ce travail (via une convention de mutualisation EPCI-SDE03).

La réalisation du suivi est une obligation réglementaire dans le cadre des PCAET mais aussi un travail clé dans la connaissance des actions et dans l'amélioration continue de la démarche. Ainsi, chaque fiche action possède une partie dédiée aux indicateurs pour suivre l'avancement des actions. Ces indicateurs ont été définis par les différents porteurs et rédacteurs des fiches action. Ce suivi a pu se traduire par la réalisation d'un COPIL à mi-parcours et par ce rapport à mi-parcours.

Lors de la première année du PCAET, le suivi des indicateurs initialement prévus dans les fiches action a été particulièrement complexe : données inexistantes, données non disponibles annuellement, données existantes mais complexes à récupérer, etc. Un travail sur ces indicateurs a donc été réalisé en deuxième année pour rendre l'étape de suivi réalisable. Pour cela, il a été nécessaire de refaire le point avec les différentes structures sur tous les indicateurs initialement proposés pour identifier les indicateurs pertinents et réellement récupérables. Ce travail a été fait en cohérence avec les informations remontées par la DDT03, à savoir : la possibilité de réaliser des modifications mineures sur les fiches sans besoin de réaliser de révision totale de la démarche.

Cette simplification des indicateurs à suivre a été faite en parallèle d'un travail d'optimisation des outils de suivi interne (réalisation d'un tableau de bord propre à chaque EPCI et identification des plateformes informatiques pouvant apporter des données).

2. Rappels des objectifs nationaux et des potentiels atteignables Climat Air Energie

a. Réduire la consommation énergétique du territoire

A l'échelle nationale, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) établit des objectifs ambitieux pour la France, avec une réduction visée de 20% de la consommation énergétique finale d'ici 2030 et de 50% d'ici 2050 par rapport à 2012. Au niveau régional, le SRADET de la Région Auvergne Rhône Alpes vise à réduire la consommation énergétique de 15% d'ici 2030 par rapport à 2015.

D'après les conclusions du diagnostic Air Energie Climat, une réduction maximale de 51% de la consommation énergétique d'ici 2050 est envisageable sur le territoire de la communauté de communes du Val de Cher.

b. Développer les énergies renouvelables

Des objectifs ont également été établis à ces différentes échelles pour augmenter la part des énergies renouvelables ainsi que pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. En effet, la LTECV vise à ce que 32% des besoins énergétiques de la France soient couverts par des énergies renouvelables d'ici 2030. La loi Énergie-Climat, parue au Journal Officiel le 9 novembre 2019, renforce cet engagement en portant cet objectif à 33%. Le SRADET envisage d'augmenter la production d'énergie renouvelable de 54% d'ici 2030, avec pour objectif d'atteindre une augmentation de plus de 100% d'ici 2050, à l'échelle de la Région.

Selon les conclusions du diagnostic Air Energie Climat, le territoire de la communauté de communes du Val de Cher a un potentiel de développement des énergies renouvelables avec une hausse maximale de 4 fois la production de 2015, soit une production maximale estimée à 181 GWh d'ici 2050.

c. Réduire les émissions de gaz à effet de serre

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, la LTECV vise une réduction de 75% d'ici 2050 par rapport à 1990, tandis que la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) vise une réduction de 73% pour la France par rapport à 2015. La loi Énergie Climat élève cet objectif en visant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le SRADET, quant à lui, fixe un objectif de diminution de 30% d'ici 2030 par rapport aux émissions de 2015 et vise la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Le diagnostic Air Energie Climat estime qu'une réduction de 74% des émissions entre 2015 et 2050 est possible pour le territoire de la communauté de communes du Val de Cher.

d. Améliorer la qualité de l'air

La LTECV, en remplaçant les PCET par les PCAET, a élargi le champ d'action de ce dernier en intégrant des mesures visant à améliorer la qualité de l'air et réduire l'exposition aux polluants dans les territoires concernés. Des objectifs nationaux ont été fixés par décret (conformément à la directive européenne 2016/2284) puis déclinés à travers le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA), établi en mai 2017, et couvrant la période 2017-2021. Au niveau régional, le SRADDET fixe des objectifs sectoriels pour 2030 visant à réduire les émissions de polluants par rapport à 2015.

Dans les PCAET, six polluants (oxydes d'azote (NOx), dioxyde de soufre (SO2), composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), l'ammoniac (NH3), et les particules fines (PM10 et PM2,5)) sont suivis à partir des données d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes et ont fait l'objet d'un diagnostic pour l'année 2016.

À partir de ce constat, la communauté de communes du Val de Cher a pu définir des potentiels de réduction d'ici 2050 pour chacun de ces polluants, illustrés dans le tableau ci-dessous :

	2016	Potentiel de réduction		Emissions 2050 avec potentiel
SO2	3,1 t	-1,2 t	-39%	1,9 t
NOx	193 t	-132 t	-68%	61 t
COVNM	87 t	-63 t	-72%	24 t
NH3	354 t	-68 t	-19%	286 t
PM2,5	38 t	-27 t	-71%	11 t
PM10	58 t	-38 t	-66%	20 t

Figure 3 : Bilan des potentiels de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire de la CCVC. Source : Stratégie du PCAET de la communauté de communes du Val de Cher.

e. Maintenir le stockage carbone

Le décret n° 2016-849 a rendu obligatoire l'évaluation de la séquestration nette de dioxyde de carbone dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET mais aucun objectif chiffré du maintien ou de l'augmentation du stockage carbone n'est imposé. Cependant, travailler sur le stockage carbone peut permettre d'atteindre les objectifs visés pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, l'objectif pour le stockage carbone doit être à minima de compenser la non-atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES.

Le diagnostic Air Energie Climat ne fixe **pas de potentiel maximal de développement du stockage carbone**.

3. Synthèse des objectifs stratégiques PCAET à horizon 2050

Ainsi, ces différentes données ont servi de base à l'élaboration d'une stratégie par la communauté de communes du Val de Cher, visant à atteindre ces objectifs ambitieux de réduction de la consommation d'énergie, d'augmentation de la production des énergies renouvelables et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.



Figure 4 : Synthèse des grands objectifs du PCAET. Source : Synthèse du PCAET de la communauté de communes du Val de Cher.

II. DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Une méthodologie commune a été définie en accord avec les 11 intercommunalités de l'Allier. La dynamique générale du territoire sera présentée à travers les évolutions sur les années passées des 5 piliers du PCAET à savoir : la consommation d'énergie, la production d'énergie renouvelable, les émissions de Gaz à Effet de Serre, la qualité de l'air et le stockage carbone. Pour chaque pilier, des visuels réalisés par la plateforme Terristory, qui s'appuient sur des données en Open Data et produites par des structures de référence, ont été utilisés pour présenter les données les plus récentes (2022 lors de la rédaction). Ainsi, les données de consommation et de production d'énergie proviennent de l'Observatoire Régionale du Climat de l'Air et de l'Energie, les données relatives aux émissions de GES et à la qualité de l'air proviennent d'ATMO AuRA (Association Agréée pour Surveillance de la Qualité de l'Air AuRA), et les données relatives à la séquestration carbone proviennent de l'outil ALDO de l'ADEME. Ces observatoires et sources de données sont les mêmes que ceux utilisés en 2019 pour la réalisation des diagnostics.

Ces différents observatoires peuvent être amenés à faire évoluer leur méthodologie de calculs. Cela a pour objectif d'avoir des données plus fines à l'échelle des territoires. Cependant, ces changements de méthodologie peuvent entraîner des écarts entre les valeurs prises comme référence dans les PCAET et les valeurs recalculées. En plus d'entraîner des incompréhensions, cela peut fausser la trajectoire à atteindre et visée dans le PCAET du territoire. C'est pour cela que, dès que cela est possible, les objectifs PCAET seront exprimés en pourcentage d'évolution.

1. Consommations énergétiques

La consommation d'énergie finale englobe « la consommation de toutes les branches de l'économie, à l'exception des quantités consommées par les producteurs et transformateurs d'énergie (exemple : consommation propre d'une raffinerie) et des quantités de produits énergétiques transformés en d'autres produits. » ADEME.

En 2015, la consommation d'énergie finale du territoire de la Communauté de communes du Val de Cher s'élevait à 243 GWh. Il est à rappeler que l'objectif de **réduction d'ici 2050 est de 41%**. Grâce aux données de l'observatoire ORCAE, nous disposons des valeurs de consommation énergétique de 2015 à 2022, ce qui nous permet d'effectuer des analyses sur cette période.

a. Evolution des données

On observe dans la figure 5 ci-dessous que la consommation d'énergie sur le territoire, tout secteur confondu, est globalement en stagnation et légère hausse depuis 2015. On note cependant un pic de baisse des consommations en 2020, année COVID, pour remonter les années suivantes et revenir aux consommations d'énergie d'avant COVID. En effet, les consommations (tout secteur confondus) étaient de 244 GWh en 2019 puis 218 GWh en 2020 avant de remonter à 233 GWh en 2021 et 243 GWh en 2022.

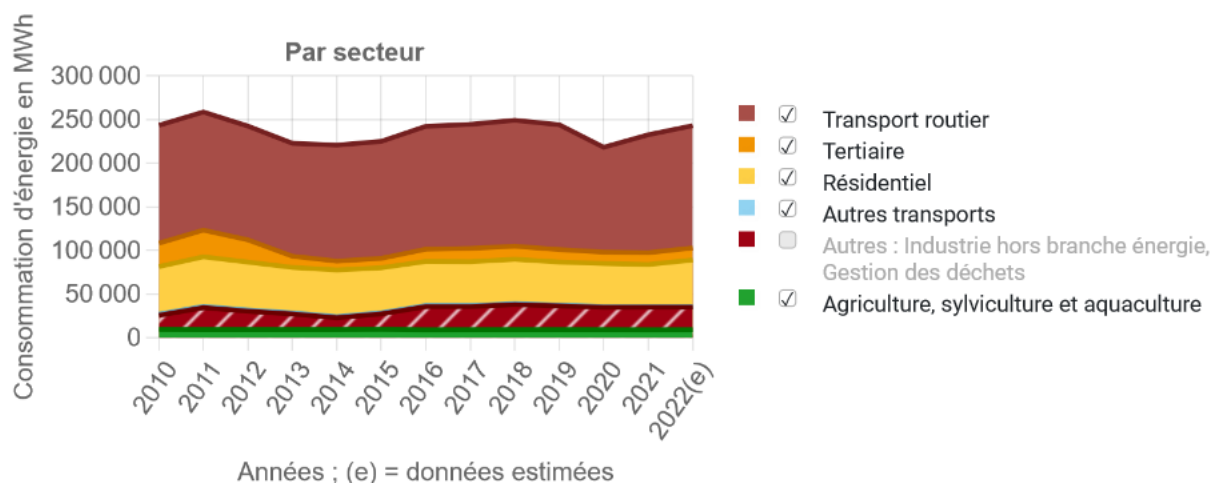


Figure 5: Evolution des consommations d'énergie de la communauté de communes du Val de Cher. Source: Terristory avec données ORCAE.

Entre 2015 et 2022, on observe une augmentation puisque les consommations d'énergie passent de 226 GWh en 2015 à 243 GWh en 2022, soit une hausse de 8% des consommations d'énergie :

- Le **secteur des transports routier** est le secteur le plus consommateur d'énergie sur le territoire puisqu'il représente 58% des consommations totale. Même si c'est le secteur dont les évolutions sont les plus marquées, notamment par rapport à l'année COVID, les consommations entre 2015 et 2022 ont peu évolué puisqu'une augmentation de seulement 4% est observée.
- Le **résidentiel** augmente de 2% entre 2015 et 2022. Il représente en 2022 22% de la consommation d'énergie et est ainsi le 2^{ème} secteur consommant le plus d'énergie sur le territoire.
- Le **secteur des industries hors branche énergie** subit la plus forte hausse de consommation avec une hausse de 44% de ses consommations entre 2015 et 2022. Ce secteur représente 11% des consommations totales en 2022.
- Le **secteur tertiaire** augmente ses consommations de 27% entre 2015 et 2022. Il reste un secteur mineur puisque ne représentant que 6% des consommations totales d'énergie sur le territoire en 2022.
- Seul le **secteur agricole** a une baisse de ses consommations d'énergie, d'environ 10% entre 2015 et 2022. Ce secteur a un impact minime sur la production totale puisqu'il ne représente que 4% des consommations totales.
- Le **secteur des autres transports** est minime dans les consommations totales puisqu'il représente moins de 0,5% dans les consommations totales et il stagne à 1GWh de consommation d'énergie entre 2015 et 2022.

Cette hausse des consommations est à mettre en parallèle de données phare telles que le nombre d'habitants. Concernant la population, on dénombrait 5562 habitants sur le territoire en 2015 et 5 492 habitants en 2021 (estimés). La consommation d'énergie par habitant est donc passée de 40,5 MWh/habitants en 2015 à 44,3 MWh/habitants en 2022. On note donc une hausse dans la consommation par habitant et cela souligne que les changements de pratiques liés aux consommations d'énergie ne sont pas encore appliqués par la majorité et doivent encore être accompagnés.

Le territoire a peu la main sur le secteur des transports routiers puisque les réductions dans ce secteur passeraient notamment par de la modernisation du frêt, la mise en place d'une politique de réduction des limitations de vitesse, etc. Pour participer à la réduction des consommations du secteur du transport routier, le territoire peut continuer ses actions sur les transports propres à son territoire comme les changements de pratiques sur les déplacements domicile-travail, l'exemplarité interne via l'amélioration de l'efficacité énergétique de sa flotte de véhicule, le soutien des solutions de non-mobilité...

b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

Dans le PCAET, une trajectoire a été proposée pour estimer les paliers à respecter pour atteindre les objectifs 2030 et 2050. Cette trajectoire est représentée dans la figure 6 ci-dessous :

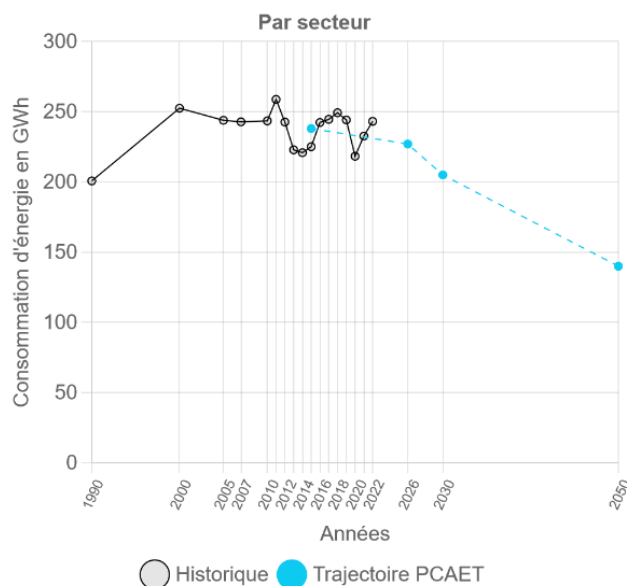


Figure 6: Trajectoire PCAET sur la consommation d'énergie sur le territoire de la communauté de communes du Val de Cher. Source: Terristory

On observe que la consommation d'énergie en 2022 (243 GWh) est supérieure à la tendance PCAET proposée pour atteindre les objectifs 2030 et 2050. Le palier de 2026 étant à 227 GWh de consommation, il ne sera pas respecté si les consommations restent sur la tendance actuelle. Il est donc nécessaire que les consommations diminuent dans les années à venir et que la dynamique de hausse des consommations soit stoppée.

On peut donc considérer que pour le pilier de la consommation d'énergie la Communauté de Communes du Val de Cher, la tendance doit être inversée pour revenir sur une trajectoire de diminution des consommations comme visé dans le PCAET. Toutes actions de réduction des consommations (en particulier les actions sur les consommations d'énergie du transport routier) doivent continuer pour enclencher cette dynamique de réduction des consommations. Une vigilance particulière doit être maintenue sur ces consommations d'énergie car c'est une thématique sur laquelle le territoire n'a pas complètement une influence directe.

A retenir - Consommations d'énergie

Le secteur le plus consommateur d'énergie est le **secteur des transports routiers**.

⇒ Besoin d'étudier les actions à destination du transport routier, ou de renforcer les actions de réduction dans les autres secteurs pour absorber la hausse dans le secteur des transports.

Attention, la **tendance est à la hausse** ce qui est à l'**inverse de la trajectoire** proposée dans le PCAET

2. Production énergies renouvelables

Le diagnostic obligatoire dans l'élaboration d'un PCAET comprend un état de la production des énergies renouvelables du territoire. L'Article R229-51 du Code de l'Environnement spécifie qu'il doit détailler « les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique. »

Pour rappel, la communauté de communes s'est engagée à accroître sa production d'énergie renouvelable de manière significative d'ici 2050, avec pour ambition une **production totale de 146 GWh soit une multiplication par 4 par rapport à la production de 2015**. Lors du diagnostic Air Energie Climat, les principales sources d'énergie disponibles sur le territoire étaient, par ordre de potentiel) le bois-énergie, la méthanisation, le photovoltaïque, la géothermie et le solaire thermique. Dans cette section, nous analyserons l'évolution de la production d'énergie renouvelable du territoire depuis 2015 afin d'évaluer sa progression par rapport à l'objectif fixé.

a. Evolution des données

On observe dans la figure 7 ci-dessous que la production d'énergies renouvelables est en hausse et que cette hausse s'accélère sur les dernières années (augmentation de 1 GWh par an entre 2016 et 2020 puis de 3 GWh par an depuis 2020) permettant d'arriver à une production totale de 45 GWh en 2022.

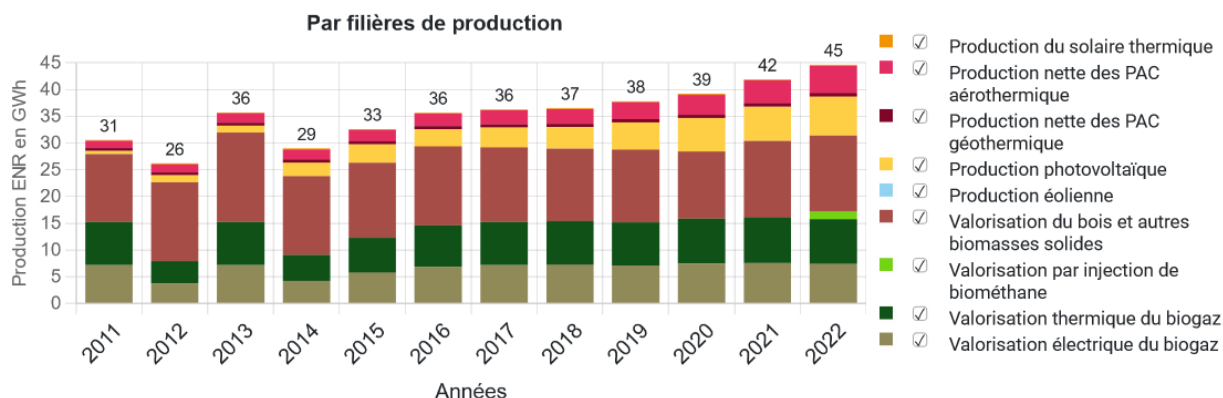


Figure 7: Production d'énergie renouvelable sur le territoire de la communauté de communes du Val de Cher. Source: Terristory avec données ORCAE

On observe une hausse de la production, toutes filières de production confondues, entre 2015 et 2022 avec 33 GWh produits en 2015 et 45 GWh en 2022, soit 37% d'augmentation. En observant ces évolutions par filières, on note les éléments suivants :

- **La valorisation du bois et autres biomasse solides** reste relativement constante puisqu'elle passe de 14 GWh de production en 2015 à 14,2 GWh de production en 2022, soit une hausse d'environ 1%. La valorisation du bois était la principale source d'énergie en 2015 (en représentant 43% de la production totale d'énergie sur le territoire) et, malgré les évolutions des différentes filières de production, elle reste la principale source de production en 2022 puisque la valorisation du bois et autres biomasses solides représente 32% de la production totale d'énergie renouvelable sur le territoire.

- Cette catégorie regroupe la production d'énergie grâce au bois produit à partir de ressources du territoire et importées d'autres territoires, sous toutes ses formes (granulés de bois, plaquettes, ...) et grâce à la biomasse solide comme les résidus de cultures agricoles.
- **Les Pompes A Chaleur (PAC)** passent de 2,7 GWh en 2015 à 5,7 GWh en 2022 soit une multiplication par environ 2,4. Les PAC représentent près de 13% de la production totale en 2022 (alors qu'elle représentait 8,2% en 2015).
 - Cette catégorie regroupe les PAC aérothermiques air-eau et les PAC géothermiques eau-eau. Ce sont les PAC aérothermiques qui évoluent car les PAC géothermiques stagnent à 0,6 GWh entre 2015 et 2022.
- **L'énergie photovoltaïque** connaît une forte évolution puisqu'elle passe de 3,5 GWh en 2015 à 7,3 GWh en 2022, soit une multiplication par environ 2 en 7 ans. Cela correspond à l'augmentation du nombre de toitures solarisées, chez les exploitations agricoles, les entreprises et les particuliers (aucun projet au sol n'étant décompté jusqu'en 2022). En 2022, la plateforme Enedis Open Data décomptait 136 sites de production de basse tension (correspondant donc à des projets en toitures). L'énergie photovoltaïque ne représente cependant que 16% de la production totale d'énergie renouvelable en 2022.
- **L'énergie solaire thermique** qui évolue très peu entre 2015 et 2022 puisqu'elle augmente de 0,17 GWh en 2015 à 0,19 GWh en 2022. Cela peut s'expliquer par les concurrences représentées par les autres énergies renouvelables permettant la production de chaleur comme les pompes à chaleur.
- **La valorisation électrique du biogaz et la valorisation thermique du biogaz** qui augmente légèrement entre 2015 (12,3 GWh) et 2022 (15,8 GWh). Ces catégories représentent à elles deux 35% de la production totale.
 - Pour rappel, le biogaz provient des installations de méthanisation. L'ORCAE rappelle que le biogaz peut être utilisé pour produire de la chaleur soit en utilisation directe dans une chaudière ou en production combinée d'électricité et de chaleur par cogénération. Epuré, il devient du biométhane pouvant être injecté dans le réseau de gaz.
- **La valorisation par injection du biométhane** qui produit 1,44 GWh en 2022 alors qu'il n'y avait pas de production en 2015. Cela est corrélé à la mise en production d'un méthaniseur faisant de l'injection de biométhane.

Certaines filières de production sont non existantes comme l'énergie éolienne (aucun projet n'est développé jusqu'en 2022) et l'énergie hydroélectrique (puisque aucun barrage avec production d'énergie n'est installé sur le territoire).

On note que le mix énergétique du territoire est en train de se construire puisque de nombreuses sources d'énergie renouvelables différentes sont présentes sur le territoire, même si elles n'évoluent pas toutes à la même vitesse. Le travail reste donc à conforter si le territoire souhaite développer toutes les filières de production d'énergie renouvelable.

b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

Dans le PCAET, une trajectoire a été proposée pour estimer à différentes échéances les paliers à respecter pour atteindre les objectifs 2030 et 2050. Cette trajectoire est représentée dans la figure 8 ci-dessous :

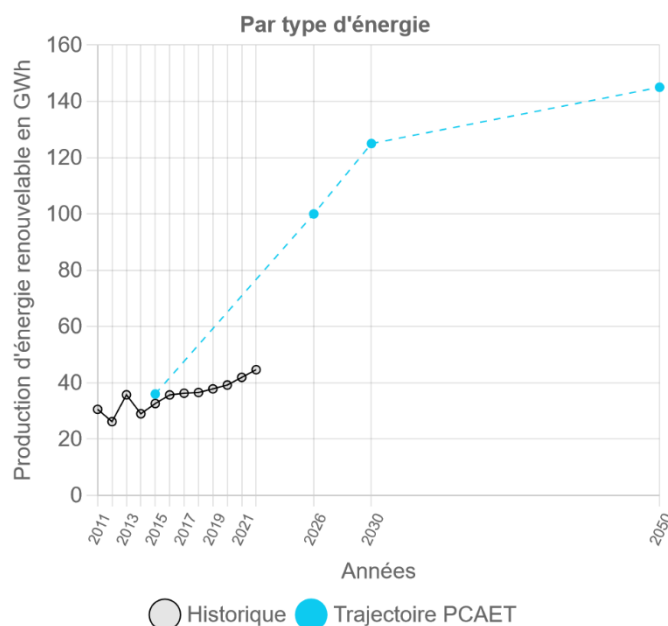


Figure 8: Trajectoire PCAET sur la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la communauté de communes du Val de Cher.
Source: Terristory.

On observe que l'augmentation de la production d'énergie renouvelable est positive mais reste inférieure à la trajectoire proposée pour atteindre les objectifs 2030 et 2050 du PCAET. On peut donc considérer que pour le pilier de la production d'énergie renouvelable, la communauté de communes du Val de Cher doit renforcer la production d'énergie renouvelable.

Le nombre de projet de développement d'énergies renouvelables variant d'une année sur l'autre, on ne peut pas émettre l'hypothèse d'une hausse linéaire dans les années à venir. De plus, la durée de montage des projets est à prendre en compte. En effet, les projets actuellement émergents ou en cours de traitement administratif auront besoin de plusieurs années pour être gérés, puisque plusieurs années sont nécessaires entre la délivrance des autorisations d'urbanisme, la réalisation de l'infrastructure puis son raccordement et sa mise en service.

La DDT03 recense les projets en cours d'instruction et ceux autorisés non construits (en plus des projets autorisés et en service). En s'appuyant sur ces données, on peut noter :

- Dans les projets autorisés et pas encore construits : un projet de méthanisation et trois projets de parc solaire photovoltaïque au sol. Cela représenterait environ 32 GWh de production qui pourrait s'ajouter d'ici à 2030.
- Dans les projets en cours d'instruction (donc pas encore autorisés) : un projet de 3 éoliennes et 5 projets de parc solaire photovoltaïque au sol. Cela représenterait environ 106 GWh potentiels qui pourraient s'ajouter à plus long terme.

Ainsi, si tous ces projets se font, cela ajouterait 138 GWh au 45 GWh produits en 2022 soit un total supérieur aux objectifs PCAET pour 2030 et 2050.

Une hausse de la production d'énergie en toiture pourrait aussi être notée puisque cette filière est en hausse constante sur les 10 dernières années. L'ORCAE a ainsi identifié un potentiel de 44 GWh (dont les 7,3 produits) sur le territoire grâce aux toitures ; au maximum on pourrait donc espérer un complément de 37 GWh de hausse du PV en toiture dans les années à venir si toutes les toitures ayant un potentiel étaient couvertes par des panneaux solaires.

A retenir - Production d'énergie

C'est l'**énergie photovoltaïque** qui a le plus augmenté dans les dernières années mais ce sont les filières de valorisation du biogaz puis celle de valorisation du bois et autres biomasse solides qui produisent le plus parmi les énergies renouvelables sur le territoire.

⇒ Poursuivre le développement du mix énergétique du territoire.

La **tendance de hausse** des productions d'énergie renouvelable est **encourageante** mais inférieure à la trajectoire proposée pour atteindre les objectifs PCAET.

⇒ Continuer la structuration des projets d'énergies renouvelables sur le territoire.

c. Focus sur l'autonomie énergétique du territoire

Dans son PCAET, la Communauté de communes du Val de Cher s'est aussi engagée à tendre vers l'autonomie énergétique d'ici à 2050. Cela signifie que le territoire a pour **objectif en 2050 de produire 103% de l'énergie consommée** (avec un objectif 2030 à 61%). Cette autonomie énergétique sera atteinte si les consommations d'énergie sont réalisées et, qu'en parallèle, les productions d'énergies renouvelables locales sont augmentées.

On observe sur le graphique ci-dessous que la hausse des consommations d'énergie dans les dernières années risque de compliquer l'atteinte de l'autonomie énergétique si les consommations ne repartent pas à la baisse dans les années à venir.

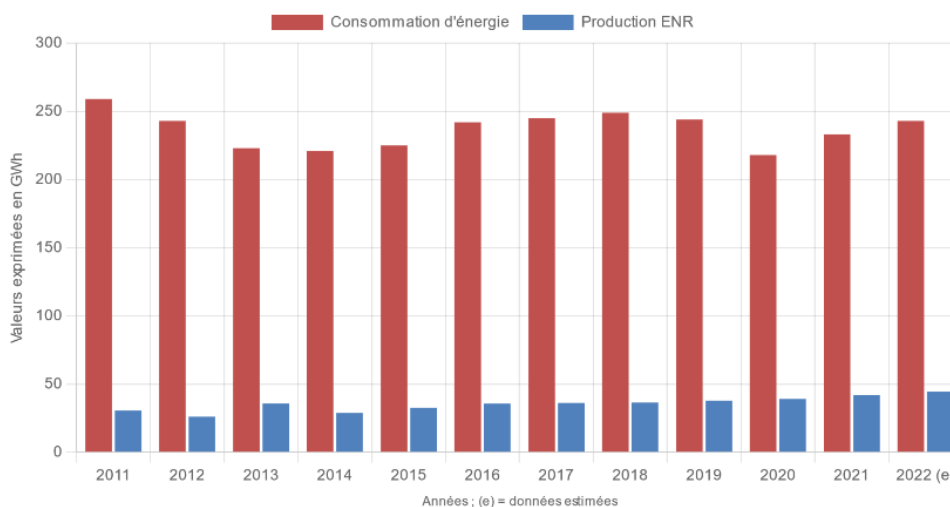


Figure 9: Comparaison de la production d'énergie et de la consommation d'énergie sur le territoire de la CCVC. Source: Terristory, données ORCAE 2022

Avec 243 GWh d'énergie consommée en 2022 et 45 GWh d'énergie renouvelable produite sur le territoire en 2022, la Communauté de communes du Val de Cher a une autonomie énergétique en 2022 d'environ 18%. Afin d'atteindre l'objectif du territoire en termes d'autonomie énergétique, il est nécessaire de continuer à travailler tant sur la réduction de consommation d'énergie que sur la production d'énergie renouvelable locale.

3. Emissions de gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des composés gazeux naturellement présents dans l'atmosphère terrestre qui jouent un rôle essentiel dans le maintien de la température de notre planète. En effet, sans cet effet de serre, la température moyenne sur Terre serait d'environ -18°C . Toutefois, lorsque ces gaz sont émis en excès, ils retiennent davantage la chaleur du soleil, entraînant un réchauffement global de la planète. Les principaux GES comprennent le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH_4), le protoxyde d'azote (N_2O), et la vapeur d'eau (H_2O) dans des proportions variables.

L'activité humaine est une source importante d'émissions de GES. Les secteurs tels que les transports, le chauffage, l'industrie et l'agriculture sont des contributeurs majeurs. Par exemple, le CO_2 est principalement produit par la combustion des énergies fossiles, tandis que le méthane provient en grande partie de l'élevage et de la décomposition des déchets organiques. Le protoxyde d'azote est quant à lui associé aux pratiques agricoles et industrielles.

Afin d'évaluer et de mettre en œuvre des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, il était crucial de dresser un état des lieux de la situation sur le territoire. En vertu du décret n° 2016-849 du 28 juin 2016, une estimation des émissions de gaz à effet de serre est devenue obligatoire pour les secteurs suivants : l'industrie, le résidentiel, le tertiaire, l'agriculture, les transports routiers et non routiers, les déchets et la production d'énergie.

La Communauté de Communes du Val de Cher s'est fixée comme **objectif une diminution de 50 % des émissions de GES entre 2015 et 2050**, soit d'atteindre 55 kteqCO₂.

a. Evolution des données

On observe dans la figure 10 ci-dessous une baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre entre 2015 et 2022, avec 266 kteqCO₂ émis en 2015 et 226 kteqCO₂ émis en 2022, soit une baisse d'environ 15%. Attention, sur les trois dernières années on observe que les émissions de GES augmentent légèrement.

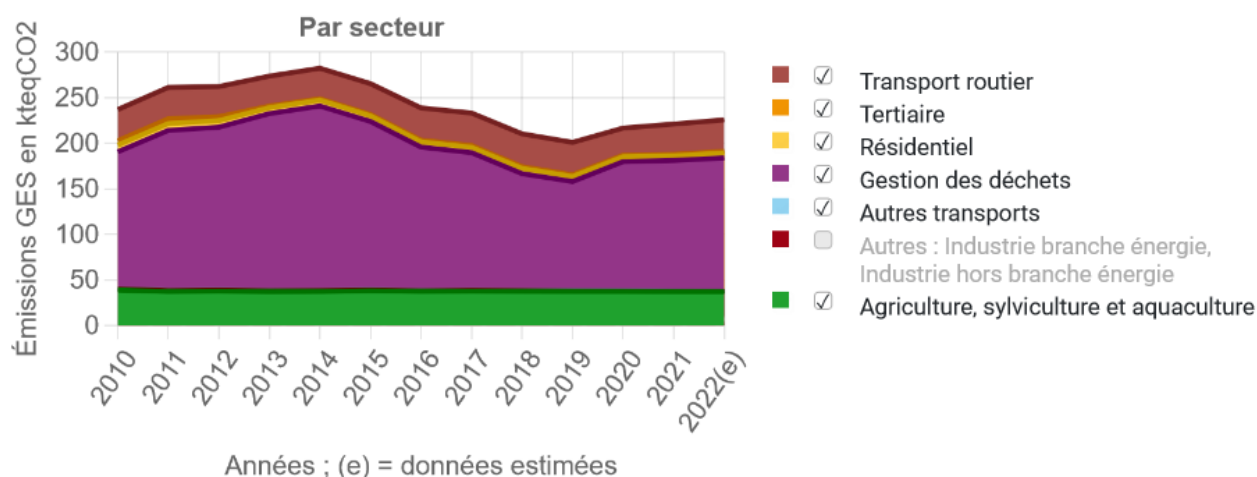


Figure 10: Evolution des émissions de Gaz à Effet de Serre sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Cher. Source: Terristroy.

Le secteur de la gestion des déchets est le secteur le plus émetteur de GES sur le territoire de la communauté de communes du Val de Cher. Les deux autres principaux secteurs émetteurs de GES sur le territoire sont les transports routiers et l'agriculture. Ces trois secteurs proviennent principalement d'acteurs autre que la communauté de communes.

En observant les évolutions d'émissions de GES par secteur, on note que :

- La **gestion des déchets** est en baisse de 21% : ce secteur avait des émissions de 185 kteq CO₂ en 2015 et 146 kteq CO₂ en 2022. Il reste le secteur le plus émetteur de GES sur le territoire puisqu'il représente 65% des émissions totales.
- **L'agriculture** est en très légère baisse puisqu'on décomptait 38 kteqCO₂ émis en 2015 et que les chiffres 2022 indiquent 37 kteqCO₂ émis en 2022, soit une baisse de 3%. Il reste le second secteur d'émissions de GES puisqu'il représente 17% des émissions de GES sur le territoire en 2022.
- Les émissions liées aux **transports routiers** augmentent très légèrement entre 2015 et 2022 : 34 kteqCO₂ en 2015 et 35 en 2022. Il reste le troisième secteur le plus émetteurs de GES (puisque'il représente 15% de la production totale en 2022).

Les autres secteurs comme le tertiaire, les industries branche énergie, les autres transports et le résidentiel émettent des GES mais de manière très minime sur le territoire. En effet, ces secteurs représentent chacun moins de 2% des émissions totales.

b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

On observe dans la figure 11 ci-dessous que les objectifs PCAET sont bien inférieurs aux valeurs réellement relevées par l'ORCAE. Ces écarts s'expliquent en partie, comme évoqué dans la partie méthodologie de ce rapport, par des évolutions dans les méthodes de calculs utilisés par l'observatoire.

On peut cependant noter que l'évolution entre 2015 et 2022 a une pente plus importante que la pente visée dans la trajectoire PCAET.

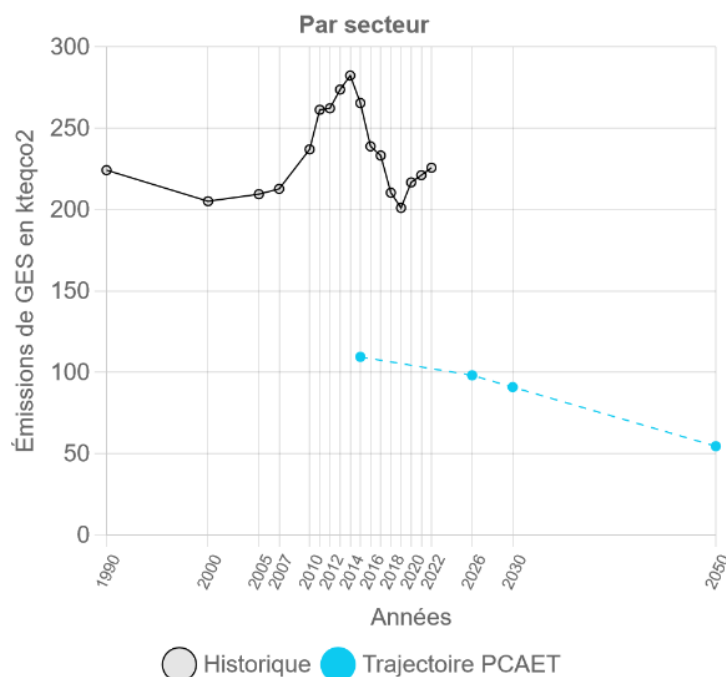


Figure 11: Trajectoire PCAET sur les émissions de GES sur le territoire de Communauté de Communes du Val de Cher. Source: Terristory

Concernant le secteur de la gestion des déchets, la communauté de communes n'a pas réellement la main sur ces émissions. Des prises de contact avec les acteurs de ce secteur sur le territoire (comme la COVED) pourraient être faites pour étudier avec les acteurs ce qui pourraient être mis en place pour continuer à réduire leurs émissions de GES.

Des actions pourraient aussi être enclenchées avec le secteur agricole. Le domaine de l'agriculture peut être complexe à encadrer pour le territoire puisqu'il ne relève pas des champs de compétence de la communauté de communes. Cependant, au vu de sa part importante dans la production de GES sur le territoire, ce secteur ne peut pas être mis de côté. Il est donc nécessaire pour les années à venir d'identifier les partenariats à mettre en place avec les acteurs phare de ce secteur (la Chambre d'Agriculture, l'association Terres de Liens, etc).

En parallèle, le territoire doit poursuivre ses actions en lien avec les mobilités, comme ce que mène la communauté de communes avec la réalisation d'une stratégie mobilité qui pourrait permettre des changements de pratiques dans les mobilités et participer ainsi dans la réduction des émissions de GES provenant du secteur des transports routier.

Les évolutions dans les émissions de Gaz à Effet de Serre sont des conséquences des autres piliers (baisse de la consommation énergétique, des émissions par les transports ...). La tendance mesurée montre que les efforts doivent se poursuivre dans tous les domaines même s'il est difficile d'évaluer si nous ne savons pas calculer précisément l'effet précis de chaque action.

A retenir - Emissions de GES



Le secteur le plus émetteur de GES est le secteur de **la gestion des déchets**.

- ⇒ Prendre contact avec les acteurs de ce secteur pour étudier ce qui pourrait être mis en place.

Les **évolutions** entre 2015 et 2022 sont **cohérentes** avec les réductions à suivre dans le PCAET mais doivent repartir sur une baisse pour suivre les pentes visées dans le PCAET.

- ⇒ Travailler globalement sur l'ensemble des secteurs pour induire une baisse plus marquée des émissions de GES pour rattraper la tendance PCAET.
- ⇒ Des écarts forts entre les valeurs utilisées dans la trajectoire PCAET et les valeurs actuellement relevées par l'observatoire dû aux changements de méthodologie de l'ORCAE.

4. Qualité de l'air

La qualité de l'air dépend d'un équilibre complexe entre les émissions de polluants dans l'air et différents processus atmosphériques. Ces polluants, provenant de sources naturelles et anthropiques telles que le trafic routier ou les brûlages des déchets à l'air libre, soulèvent divers enjeux sanitaires, environnementaux et économiques.

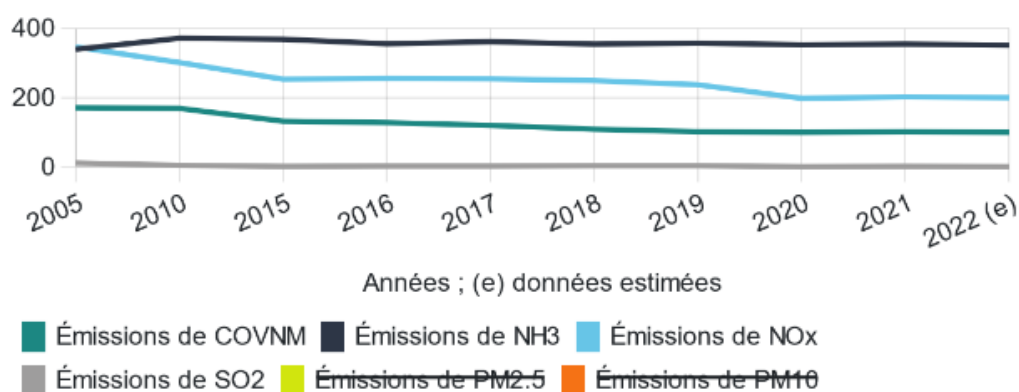
Pour rappel, dans le cadre des Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET), six polluants sont surveillés : les NO_x, SO₂, COVNM, NH₃, PM_{2,5} et PM₁₀. L'évaluation réalisée par ATMO concernant ces polluants a facilité l'élaboration d'une stratégie par les élus locaux afin de diminuer les émissions de ces polluants atmosphériques. Les objectifs correspondants sont résumés dans le tableau suivant :

Polluants atmosphériques	2023	2026	2030	2050
SO ₂	3 t	3 t	3 t	3 t
NO _x	193 t	166 t	154 t	139 t
COVNM	87 t	77 t	73 t	67 t
NH ₃	354 t	340 t	334 t	326 t
PM _{2,5}	38 t	33 t	30 t	27 t
PM ₁₀	58 t	50 t	46 t	42 t

Figure 12 : Niveau d'émissions de polluants atmosphériques à atteindre par le territoire de la Communauté de Communes du Val de Cher selon les échéances réglementaires du PCAET. Source : stratégie Air Energie Climat du PCAET

a. Evolution des données

On observe dans la figure 13 ci-dessous que les polluants suivis sont globalement en légère baisse. Une partie des données n'est pas présentée sur ce graphique : cela concerne les émissions de PM_{2,5} et PM₁₀.



On observe que :

- Les émissions de NH₃ baissent de 5% entre 2015 (369 T) et 2022 (352 T). Malgré cette légère réduction, les NH₃ restent les principaux polluants émis en 2022 puisqu'ils représentent 48% des émissions totales. Cela est notamment corrélé à la typologie du territoire.
 - o Pour rappel, les NH₃ sont émis presque uniquement par le secteur agricole.
 - o Les NH₃ ont des impacts sur la santé (irritant pour le système respiratoire, la peau et les yeux ; mortel à très forte dose) et sur l'environnement (toxicité sur la vie aquatique).

- Les NOx diminuent d'environ 21% entre 2015 (254 T) et 2022 (201 T). Il reste le deuxième polluant le plus émis sur le territoire.
 - Pour rappel, les NOx sont principalement émis par les transports routiers, et en second lieu par le secteur agricole.
- COVNM baissent de 24% entre 2015 (133 T) et 2022 (101 T).
 - Pour rappel, les COVNM sont principalement émis par le secteur résidentiel et le secteur de la gestion des déchets.
- Les PM₁₀ baissent de 12% entre 2015 (63T émises) et 2022 (52T émises)
 - Pour rappel, les PM₁₀ sont principalement émises par le secteur résidentiel et le secteur agricole.
- Les PM_{2,5} baissent de 27% en passant de 45T en 2015 à 33T en 2022.
 - Pour rappel, les PM_{2,5} sont principalement émises par le secteur résidentiel.
- Le SO₂ diminuent en passant de 3T en 2015 à 2T en 2022, soit une réduction forte de 33%. Cependant, c'est aussi le polluant émis en plus faibles quantités sur le territoire puisqu'il ne représente que 0,3% des émissions totales en 2022.
 - Pour rappel, les SO₂ sont principalement émis par le secteur résidentiel.

b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

On observe que les émissions sont globalement en baisse, comme attendu dans le cadre du PCAET. Cependant, les objectifs (rappelé en figure 12) sont définis par polluants. On note que tous les polluants, saufs le NOx et les COVNM, ont des niveaux d'émissions en 2022 inférieurs aux paliers 2023 proposés pour rester en cohérence avec l'atteinte des objectifs 2030 et 2050, comme cela est résumé dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1: Comparaison entre les valeurs relevées et les objectifs PCAET 2030 pour les polluants atmosphériques suivis dans le cadre du PCAET. Source: SDE avec données ORCAE et PCAET.

Polluants atmosphériques	Objectifs 2023 PCAET	Valeurs relevées pour 2022
SO2 (dioxyde de soufre)	3 T	2 T
NOx (Oxydes d'azote)	193 T	201 T
COVNM (Composés Organiques Volatils Non Méthanogènes)	87 T	101 T
NH3 (Ammoniac)	354 T	352 T
PM2,5 (Particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres)	38 T	33 T
PM10 (Particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres)	58 T	52 T

Les NOx et les COVNM sont supérieurs aux seuils proposés pour 2023 et un travail doit donc être fait pour revenir à une tendance de baisse suffisante pour se rapprocher de la trajectoire proposée dans le PCAET dans les années à venir.

Le principal polluant étant le NH_3 , dont les émissions proviennent majoritairement de l'agriculture, il serait intéressant d'accentuer les actions promouvant des pratiques vertueuses dans les exploitations agricoles. La Communauté de Communes du Val de Cher n'a pas de compétences dédiées au public agricole mais il est tout de même possible d'enclencher des actions avec les principaux acteurs de ce secteur et de relayer les actions déjà en cours.

Comme pour les émissions de GES développées en sous partie 3, les évolutions dans les émissions de polluants atmosphériques sont des résultats des actions développées dans les autres piliers. Cela souligne d'autant plus l'importance de continuer les actions que le territoire met en place dans le cadre de sa démarche de transition écologique sur les rénovations énergétique, le développement des mobilités douces, le travail à impulser notamment auprès des acteurs agricoles et à renforcer avec le secteur industriel, ...

A retenir - Qualité de l'air



Le **NH_3** est le **principal polluant** émis en 2022 sur le territoire.

⇒ Renforcer les actions avec les acteurs du secteur agricole.

La **baisse globale** des polluants atmosphériques s'inscrit dans le sens des tendances visées par le PCAET.

⇒ Consolider cette tendance.

5. Stockage carbone

La séquestration carbone implique le stockage à long terme du dioxyde de carbone (CO₂) en dehors de l'atmosphère, en utilisant des puits de carbone tels que les forêts, les sols et les océans. Cette « capture » du CO₂ contribue à réduire sa concentration atmosphérique, aidant ainsi à atténuer le changement climatique. Les fluctuations de ces réservoirs, qu'elles soient positives ou négatives, peuvent influencer les émissions de gaz à effet de serre, ce qui souligne l'importance de surveiller ces paramètres de près.

Le diagnostic Air Énergie Climat faisait état de la séquestration nette de CO₂ et du potentiel de stockage supplémentaire pour le territoire de la CCVC, et ce grâce à une analyse des données de l'outil ALDO. Une nouvelle version permet d'actualiser certaines données, comme celles liées à la forêt (actualisation de l'inventaire forestier IGN) et les haies (étude IGN 2022), tandis que d'autres restent inchangées comme l'occupation du sol. Comme l'indique la plateforme, il n'est donc pas possible de venir comparer les données du diagnostic avec celles actualisées et tracer des tendances. ALDO reste donc un outil d'évaluation ponctuelle.

a. Flux de carbone

D'après les dernières données de l'outil ALDO, le territoire de la Communauté de Communes du Val de Cher a une séquestration nette de carbone de 13,1 ktCO₂e/an. Cela signifie que par an, le territoire capture légèrement plus de dioxyde de carbone atmosphérique qu'il n'en émet par les changements d'affectation des sols.. Comme le rappelle l'ADEME : « La séquestration nette de dioxyde de carbone (CO₂) est un flux net positif de l'atmosphère vers ces réservoirs qui se traduit au final par une augmentation des stocks ». Cette séquestration nette annuelle correspond à environ 6% des émissions de GES relevées pour l'année 2022.

Comme on peut l'observer sur la figure 14 ci-dessous, cette séquestration nette annuelle est principalement réalisée par les forêts du territoire.

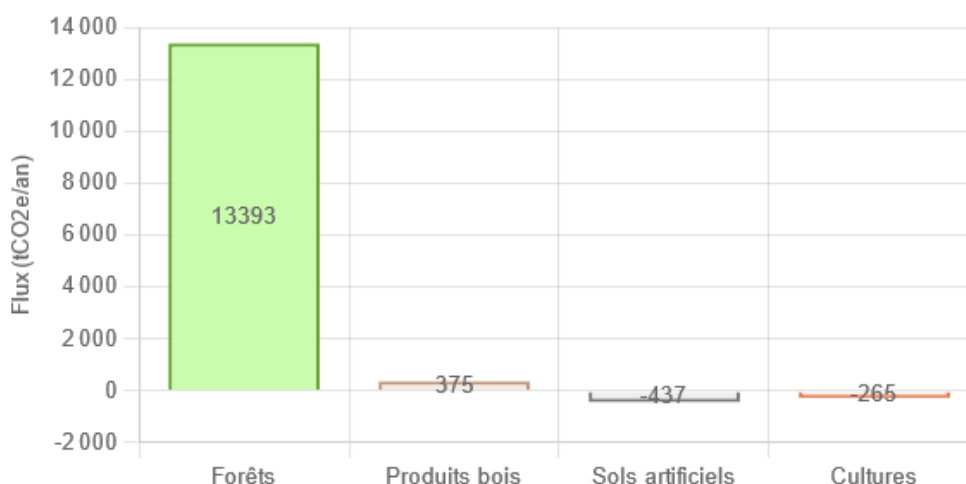


Figure 14: Flux de carbone sur le territoire de la CCVC. Source: ALDO

b. Stock total

En plus de suivre ce flux annuel, il est possible de relever le stock déjà existant sur le territoire. Ainsi, d'après les dernières données de l'outil ALDO, le territoire de la communauté de communes du Val de Cher a un stock total de 1,8 MtC (ce qui représenterait une émission de 6 692 ktCO₂e). Comme on peut le noter dans le graphique ci-dessous, ce stock total est principalement compris dans les forêts (40%) et dans les prairies (à 37,5%). Cela signifie que ces deux typologies de surfaces sont à préserver pour ne pas relarguer le carbone qu'elles contiennent.

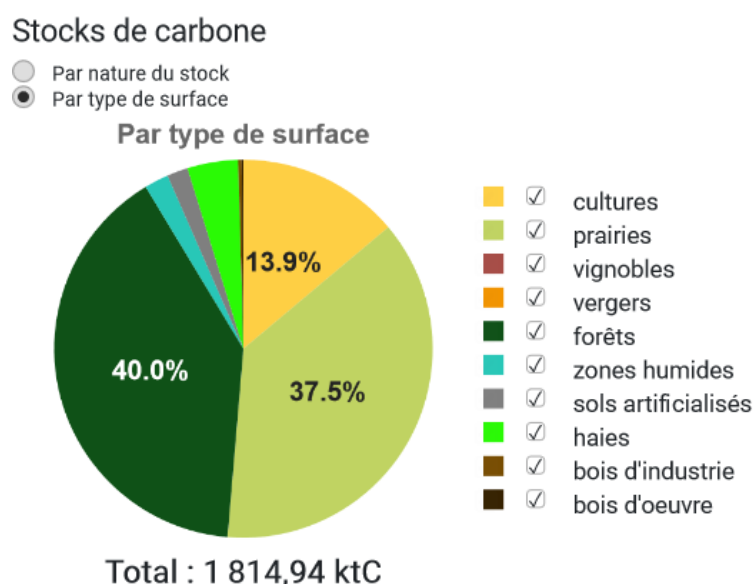


Figure 15: Stock carbone sur la Communauté de Communes du Val de Cher par type de surface. Source: Terristory

Les données les plus récentes d'ALDO indique une augmentation de 0,7% du stock par an.

A retenir - Stockage carbone

Sur le territoire, le stockage carbone est principalement assuré grâce aux **forêts et prairies**.

Il est nécessaire de **préserver, voir renforcer**, le stockage carbone du territoire pour la neutralité carbone 2050, notamment si les émissions de GES n'ont pas baissé autant qu'envisagé.

III. EVALUATION DES ACTIONS

1. Méthodologie

Dans un premier temps, un point général sur toutes les actions de la Communauté de Communes (partie 2. ci-dessous) et des partenaires (partie 3. ci-dessous) est proposé avec indication du niveau d'avancement selon les 5 catégories suivantes :

- **En réflexion** : l'action est toujours souhaitée par la collectivité/partenaire mais la mise en œuvre reste encore inconnue et nécessite des éclaircissements
- **Non réalisée** : rien n'a été engagé sur l'action
- **Programmée** : l'action est prévue dans les prochaines semaines/années du PCAET
- **En cours** : l'action est en cours d'application
- **Réalisée** : l'action est considérée comme terminée



Dans un second temps, une analyse détaillée de ces avancements est proposée en annexe 1 pour les actions portées par la collectivité et en annexe 2 pour les actions portées par les partenaires. Pour chacune des fiches, le curseur ci-contre indiquera l'état d'avancement de l'action en suivant la même logique de la gauche vers la droite (« en réflexion » en gris, « non réalisée » en rouge, « programmée » en orange, « en cours » en jaune et « réalisée » en vert).

Pour chaque fiche action, l'objectif est de présenter ce qui a pu être réalisé ces trois dernières années mais aussi les freins et leviers rencontrés ainsi que les perspectives identifiées. Les actions mises en place a posteriori de l'adoption du PCAET n'apparaissent pas dans le plan d'actions mais sont aussi présentées afin de valoriser toutes les initiatives.

Pour les actions portées par l'intercommunalité, l'avancée des différents indicateurs a pu se faire grâce aux données transmises par les services et agents concernés au référent de l'intercommunalité et/ou du SDE03.

Pour les actions portées par des structures autres que les intercommunalités, tous les acteurs ayant une fiche action dans les PCAET ont eu l'occasion de transmettre leurs données chiffrées en se basant sur les indicateurs de leurs fiches. Cependant, pour rendre ces bilans les plus pertinents possible, il a été décidé de ne communiquer que sur les actions pour lesquelles les partenaires ont pu prendre le temps de partager leurs données et informations.

Cependant, il demeure difficile d'évaluer directement l'impact des actions sur les cinq piliers du PCAET mentionnés précédemment. Néanmoins, chaque initiative, qu'elle soit conduite par l'intercommunalité ou par un partenaire, apporte une contribution positive à l'ensemble de la démarche.

Pour être en mesure de publier ce bilan à mi-parcours en fin 2024, il a été choisi de suivre les indicateurs chiffrés sur les années 2021, 2022 et 2023 (les données de 2024 n'étant pas disponibles au moment de la rédaction). Les données présentées dans ce rapport ont été transmises sur le premier semestre 2024.

2. Evaluation globale des actions de la collectivité

La Communauté de Communes du Val de Cher a choisi, lors de la construction de son plan d'actions PCAET, de porter **14 actions** réparties sur les 6 axes de travail :

- l'exemplarité,
- la sobriété énergétique,
- les énergies renouvelables
- l'adaptation au changement climatique,
- l'urbanisme et les mobilités durables
- l'économie locale et circulaire

Une extraction des actions portées par la Communauté de Communes du Val de Cher est présentée dans le tableau ci-dessous, avec pour chacune la mention de leur état d'avancement par rapport à ce qui a pu être fait entre 2021 et 2023.

Tableau 2: Avancement des actions portées par la communauté de communes du Val de Cher.

Axe - Orientation - Action	Etat d'avancement
AXE 1. UNE COLLECTIVITÉ ET DES COMMUNES EXEMPLAIRES	
1.1 PORTER ET SUIVRE LE PCAET	
1.1.1 Organiser régulièrement des réunions de suivi du PCAET intégrant les élus, les techniciens et les partenaires de la collectivité	En cours
1.1.4 Programme Moby et Watty à l'école	Non réalisée
1.2 ÊTRE EXEMPLAIRE	
1.2.1 Exemplarité de la collectivité dans la commande publique	En cours
1.2.2 Être exemplaire sur son patrimoine	Programmée
AXE 2. UN TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE EN ENERGIE	
2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS A LA MDE	
2.1.1 Créer un service public de la performance énergétique de l'habitat	Action reprise par le CD03
2.2 ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS A LA MDE	
2.2.1 Accompagner les professionnels à la maîtrise de l'énergie	Non réalisée
AXE 3. UN TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE EN ENERGIE	
3.1 AUGMENTER LA PRODUCTION ANNUELLE	
3.1.1 Développer le solaire photovoltaïque sur le territoire	En cours
3.1.3 Création d'une usine de méthanisation territoriale	Réalisée
3.1.8 Identification des aides financières	En cours
AXE 4. ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE A VENIR	
4.1 ANTICIPER LA RESILIENCE DE L'AGRICULTURE LOCALE	
4.1.1 Optimiser les pratiques culturales et la gestion des prairies vers l'atténuation et l'adaptation	Non réalisée
AXE 5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES	
5.1 PERMETTRE LA NON MOBILITÉ	
5.1.1 Promouvoir les solutions de réductions des déplacements des utilisateurs	En réflexion
5.2 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES	
5.2.1 Communiquer sur la mise en place d'une plateforme de covoiturage sur le territoire	En réflexion
5.2.2 Améliorer l'offre de mobilité douce	En réflexion
AXE 6. DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE ETCIRCULAIRE	
6.1 DEVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITE	
6.1.1 Mettre en relation les producteurs et les consommateurs locaux et sensibiliser la population	Non réalisée

Il est important de noter qu'il peut y avoir une nuance pour les actions « en cours ». En effet, une action peut-être en cours car elle est mise en place tous les ans depuis le début du PCAET et elle ne sera au statut réalisé qu'à la fin de la démarche (c'est par exemple le cas des actions liées au bon fonctionnement du PCAET comme la réalisation du suivi et des COPIL) ou elle peut être en cours car elle a été enclenchée entre 2021 et 2023 mais prendra fin avant la fin du PCAET.

Il est aussi à noter que les fiches actions peuvent être elles-mêmes constituées de sous-actions. Toutes les sous-actions ne suivent pas forcément le même calendrier de réalisation. Ainsi, l'avancement global d'une fiche action peut ne pas être représentative de l'avancement d'une sous-action particulière.

On peut constater que, comme présenté dans la figure 16, sur les fiches actions portées par la Communauté de Communes du Val de Cher :

- 3 fiches action sont en réflexion, soit 21% des fiches action. Les actions en réflexion correspondent aux actions liées à la mobilité puisque le territoire n'est pas AOM mais qu'une volonté d'enclencher des actions en lien avec les mobilités douces et la non-mobilité a tout de même émergé sur le territoire dès 2023.
- 4 fiches sont non réalisées, soit 29% des fiches actions portées par la CCVC. Les fiches actions « non réalisées » correspondent aux actions dont le public cible est un public sur lequel la communauté de communes n'a pas de compétence (écoles et agriculture par exemple). Il est donc complexe pour la CCVC d'avoir la légitimité à agir sur ces publics. Ces fiches seraient donc à faire évoluer à la révision
- 1 est programmée.
- 5 sont classées comme étant « en cours » d'application, soit 36% des fiches actions portées par le territoire.
- 1 fiche action est réalisée.

Etat d'avancement des actions portées par la CCVC

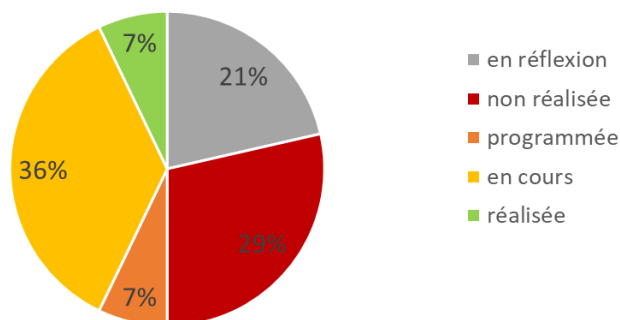


Figure 16: Avancement des fiches action PCAET portées par la CCVC.

Ces ratios soulignent que le PCAET de la Communauté de Communes du Val de Cher est en phase de mise en place puisque la majorité des fiches action sont en cours de réalisation ou réalisée. L'objectif pour les trois ans à venir sera donc de continuer le déploiement des fiches action en cours, de finaliser les actions ayant un calendrier particulier et d'interroger l'intérêt de définir des modalités spécifiques pour la réalisation des fiches actions en cours, programmées et en réflexion. Cette répartition d'avancement souligne aussi que plusieurs fiches action ne semblent pas adaptées aux compétences du territoire ou qu'elles pourraient évoluer à la révision.

Le détail de l'avancement de chaque action avec analyse qualitative et quantitative est présenté en Annexe 1 de ce présent rapport.

3. Evaluation globale des actions des partenaires

La Communauté de Communes du Val de Cher s'est engagée dans une **démarche inclusive** pour l'élaboration de son PCAET, en mobilisant une grande diversité d'acteurs. Cela inclut les services internes de la collectivité, les élus communautaires, les citoyens, ainsi que les acteurs économiques et les partenaires stratégiques du territoire. Cette approche collaborative s'est traduite par l'intégration dans le PCAET de **42 fiches actions portées par différentes entités** telles que des associations et des collectivités territoriales.

L'objectif de cette section est d'évaluer la progression des actions entreprises par ces partenaires, tout en identifiant les éventuels obstacles rencontrés et les leviers disponibles pour les surmonter. Il convient de noter que ces partenaires mènent également d'autres actions en parallèle de celles inscrites dans le PCAET de la Communauté de Communes du Val de Cher. Par conséquent, il était essentiel de mettre en lumière ces initiatives qui contribuent également à la transition énergétique et écologique du territoire.

En outre, un recensement des objectifs à court et moyen terme de ces structures a été effectué en vue de la probable révision des PCAET d'ici trois ans.

Pour rappel, seules les actions des partenaires qui ont fourni des éléments sur leurs actions sont présentées ici.

Tableau 3: Avancement des actions portées par les structures partenaires.

Axe - Orientation - Action	Porteur	Etat d'avancement
AXE 1 : UNE COLLECTIVITE ET DES COMMUNES EXEMPLAIRES		
1.1 PORTER ET SUIVRE LE PCAET		
1.1.2 Accompagner à l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus	ARS/ATMO	En cours
1.1.3 Sensibilisation des scolaires aux enjeux du PCAET	SDE03	En cours
1.1.4 Poursuivre le travail de communication et de sensibilisation de la population sur la réduction des déchets	SICTOM Région Montluçonnaise	En cours
1.1.5 Mise en place du plan paysage à l'échelle du PETR	PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher	Réalisée
1.2 ÊTRE EXEMPLAIRE		
1.2.3 Déployer un contrat d'objectif territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département	SDE03	Réalisée
1.2.4 Valoriser les Certificats d'Economies d'Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti	SDE03	En cours
1.2.5 Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités	SDE03	En cours
AXE 2. SOBRIETE ET EFFICACITE ENERGETIQUE		
2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS A LA MDE		
2.1.2 Accompagner à la rénovation énergétique les particuliers les plus précaires	CD03	En cours
2.1.3 Communiquer sur les dispositifs d'économie d'énergie via le Truck SOLIHA	SOLIHA Allier	En cours
2.1.4 Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux	Evoléa, Allier habitat	En cours
2.1 ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS A LA MDE		
2.2.2 Suivi et réduction des consommations énergétiques du patrimoine du conseil départemental	CD03	En cours

2.3 DEVELOPPER LA CONSTRUCTION BIOSOURCEE		
2.3.1 Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction et structuration d'une filière chanvre	Association CBPA	Non renseignée
AXE 3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES		
3.1 AUGMENTER LA PRODUCTION ANNUELLE		
3.1.2 Réaliser un cadastre solaire du potentiel photovoltaïque des toitures	SDE03	En cours
3.1.4 Méthanisation agricole : accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs	SDE03	En cours
3.1.5 Etudier le potentiel hydroélectrique du département	CD03	Réalisée
3.1.6 Structurer la filière bois-énergie sur le département de l'Allier	SDE03	En cours
3.1.7 Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques bois-énergie	CD03	En cours
3.1.9 Proposer des appels à manifestation d'intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire	SDE03	En réflexion
3.2 FAIRE LE LIEN ENTRE LA PRODUCTION ET LES RESEAUX ENERGETIQUES		
3.2.1 Assurer une cohérence entre le développement des réseaux électriques et celui des énergies renouvelables	SDE03	En cours
AXE 4 : ACCOMPAGNER LA RESILIENCE DE L'AGRICULTURE LOCALE		
4.1 ACCOMPAGNER LA RESILIENCE DE L'AGRICULTURE LOCALE		
4.1.2 Adaptation des pratiques culturales au changement climatique ou AP3C	CA03	En cours
4.1.3 Expérimentation d'élevages Bas Carbone	CA03	En cours
4.1.4 Agir sur la présence d'ambrosie en milieu agricole	CA03	En cours
4.1.5 Faciliter la reprise agricole et l'accès au foncier pour de nouveaux agriculteurs	Terre de liens Auvergne	En cours
4.2 ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION DE L'EAU		
4.2.1 Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales	CEN Allier	En cours
4.2.2 Gestion quantitative : projet de territoire de la gestion des eaux du bassin versant cher amont	CLE du SAGE Cher Amont	En cours
4.2.3 Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable	SMEA	En cours
4.2.4 Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable	CA03	En réflexion
4.3 PRESERVER VOIRS AUGMENTER LE STOCK CARBONE SUR LE TERRITOIRE		
4.3.1 Préserver et valoriser les haies et le bocage dans le département de l'Allier et ses alentours	Mission haies et CEN Allier	En cours
4.3.2 Réfléchir au développement d'un outil de compensation carbone lié au bocage	Mission haies	En cours
4.3.3 Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie	CEN Allier	En cours
4.3.4 Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire	CEN Allier, EPL	En cours
4.3.5 Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité	CEN Allier	En cours
AXE 5 : UN TERRITOIRE A L'URBANISME ET AUX MOBILISE DURABLES		
5.2 DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES		
5.2.3 Etudier la possibilité de créer une plateforme de Mobilité sur le département de l'Allier	Plateforme Mobilité 03	En cours

5.2.4 Création d'une centrale de mobilité	PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher	Non réalisée
---	---	---------------------

5.3 DEVELOPPER LES CARBURANTS ALTERNATIVES

5.3.1 Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unités de méthanisation	SDE03	En cours
5.2.4 Développer le réseau public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques	SDE03	En cours

AXE 6 : DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

6.1 DEVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITE

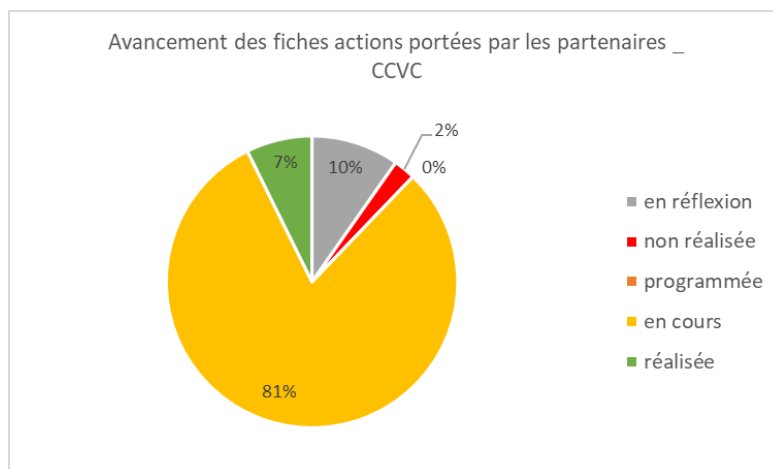
6.1.2 Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective	CD03	En cours
6.1.3 Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité	CD03, CA03	En réflexion
6.1.4 Insertion par l'emploi via le maraichage	PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher	En cours

6.2 LIMITER LA PRODUCTION DE DECHETS

6.2.1 Accompagner le territoire pour moins consommer et réduire ses déchets	SICTOM Région Montluçonnaise	En cours
6.2.2 Valorisation des objets issus du réemploi	PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher	En réflexion
6.2.3 Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier	CD03	En cours

Une analyse des avancements des actions PCAET portées par les structures autre que la communauté de communes est présentée, par axe, dans le graphique ci-contre. Seules les actions pour lesquelles les données ont été transmises ont été prises en compte dans ce graphique.

Figure 17: Répartition des avancements des fiches actions portées par les partenaires dans le PCAET de la CCVC..



On peut constater que, sur les 42 actions portées par des structures autres que la communauté de communes :

- 33 sont classées comme étant « en cours » d'application, soit 81% des actions portées par les partenaires.
- 4 actions sont en réflexion, soit 10% des actions portées par les partenaires.
- 3 actions sont réalisées, soit 7% des actions.
- 1 action n'a pas été réalisée.

Il est à noter qu'une action n'a pas pu être renseignée car la structure qui portait l'action a été dissoute entre 2021 et 2023.

On note que la majorité des actions sont en cours, finalisées ou en réflexion. Cela peut être dû au fait que les partenaires ont soumis dans le cadre des PCAET des actions pour lesquelles ils avaient une certaine assurance de mise en place. Ce constat peut aussi expliquer que les actions relativement innovantes soient moins présentes dans les fiches des partenaires. De plus, plusieurs des structures partenaires que l'on retrouve dans ce plan d'action ont une portée large et leurs actions ont une vocation départementale, concernant plusieurs territoires.

Les actions qui n'ont pas été réalisées correspondent à une action pour laquelle le porteur s'est rendu compte en cours de développement de l'action qu'elle viendrait en redondance d'autres actions portées par d'autres structures et il a donc été choisi de ne finalement pas mettre en place l'action ; et à une action dont l'association porteuse a été dissoute entre 2021 et 2023.

Pour avoir une vision la plus complète possible des actions réalisées par les partenaires, des encarts dédiés aux actions non présentées dans le PCAET ont été ajoutés dans les fiches d'avancement des actions et sont disponibles dans les annexes 2 de ce rapport.

IV. SYNTHÈSE

1. Synthèse du bilan

a. Synthèse des évolutions des piliers PCAET

Les données de 2015 et 2022 proviennent de l'ORCAE et les données 2050 sont extraites du document stratégique des PCAET.

Tableau 4: Récapitulatifs des évolutions chiffrées des piliers du PCAET pour la communauté de communes du Val de Cher.

Piliers PCAET	2022		2050		Analyse des estimations 2022/évolutions observées
	Valeur estimée	Evolution en % entre 2015 et 2022	Objectif retenus PCAET	Objectif en % d'évolution entre 2015 et 2050	
Consommation d'énergie	243 GWh	+8 %	140 GWh	- 41%	Attention, hausse des consommations . Besoin de revenir à une baisse des consommations.
Production d'énergie	45 GWh	+ 37 %	146 GWh	X 4	Tendance bonne pour rester cohérent par rapport à la trajectoire PCAET mais besoin de renforcer l'évolution et le mix énergétique
Emissions de GES	226 kteqCO2	-15%	55 kteqCO2	-50%	Bonne tendance à 2022 mais réflexions à mener pour réduire tous les polluants atmosphériques.

Le pilier de la qualité de l'air étant défini par type de polluant et le pilier de la séquestration carbone n'ayant pas d'objectif chiffré, ils ne sont pas indiqués dans ce tableau récapitulatif.

b. Synthèse de l'avancement des actions du plan d'action PCAET

Lorsque l'on regroupe les avancements des actions portées par la communauté de communes et des actions portées par les partenaires, on peut suivre de manière générale l'avancement du PCAET pour les 56 fiches constituant le PCAET de la communauté de communes du Val de Cher. Cela est représenté dans la figure ci-dessous.

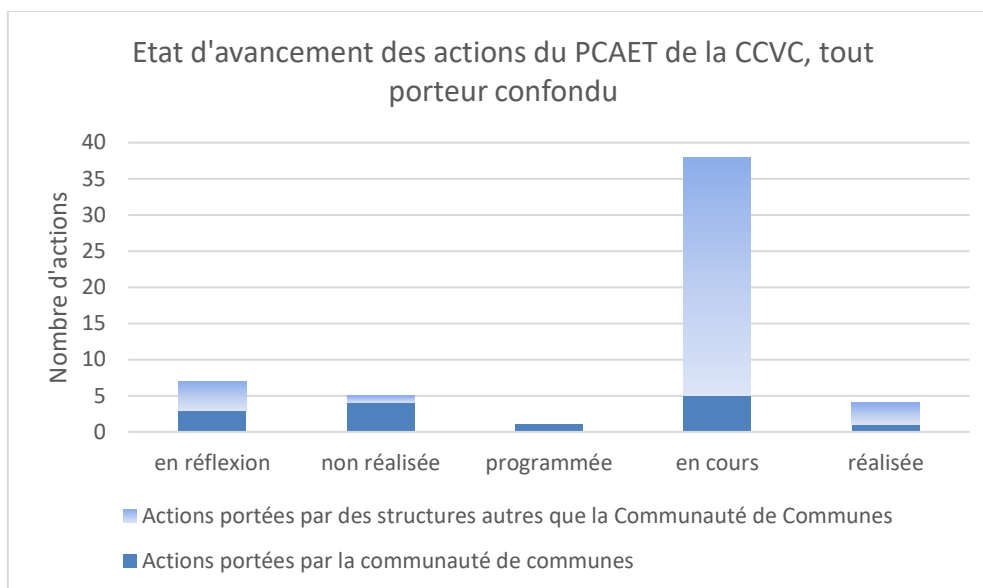


Figure 18: Etat d'avancement des fiches action du PCAET de la CCVC, à mi parcours de la démarche

On observe que la majorité des actions, tout porteur confondu, est en cours de mise en place ; ce qui semble cohérent puisque le PCAET est au milieu de son parcours. Les trois années à venir vont donc permettre de poursuivre le travail sur la mise en place de ces actions. Il serait aussi opportun de renforcer le suivi des actions faites en plus des fiches actions PCAET car la révision du PCAET pourrait permettre d'inclure de nouvelles actions dans le plan d'action.

2. Anticipation et préparation des évolutions futures

Depuis l'adoption du PCAET, des évolutions du cadre juridique ont eu lieu. Il est donc proposé ici un bref retour sur ces différentes évolutions, afin de non pas ré-évaluer l'actuel PCAET, mais d'anticiper l'adaptation qui sera attendue pour le PCAET révisé.

a. Compatibilité

Au moment de l'adoption du présent PCAET, il devait être compatible avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), qui par la suite a été mis à jour via le SRADDET, adopté en Assemblée plénière le 19 décembre 2019 et entré en vigueur le 10 avril 2020.

Depuis son adoption, des évolutions à la fois réglementaires et législatives ont vu le jour (dont entre autres la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols ou encore la prévention et la gestion des déchets), conduisant la Région à engager une première procédure de modification en Assemblée plénière du 29 juin 2022. La procédure est à l'heure actuelle encore en cours : « la promulgation de la loi n° 2023-630 « visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux » et ses décrets d'application à venir, conduisent la Région Auvergne Rhône Alpes à interrompre, dès à présent, la consultation en cours des Personnes Publiques Associées, afin de répondre à ce nouveau cadre réglementaire » (source : SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes 2024).

Ainsi, le SRADDET Ambitions 2030 dont la première version est disponible en version complète¹ et simplifiée², peut d'ores et déjà être consulté pour anticiper la mise en conformité et sera à prendre en compte lors de la révision du PCAET, au terme des 6 années d'application.

b. Prise en compte des documents d'urbanisme

Si, lors de la révision du PCAET, le territoire est en cours d'élaboration ou de révision de son PLUi, il faudra que ce PLUi soit compatible avec le PCAET (et non plus une simple prise en compte comme c'était le cas jusqu'au 1^{er} avril 2021).

Pour rappel, suite à sa révision, le PCAET devra de nouveau respecter les différentes articulations attendues entre ce document et les autres dispositifs réglementaires et outils de planification du territoire, tel que présenté dans la figure 1 de ce rapport.

c. Actualités législatives et réglementaires

De récentes lois prévoient l'intégration de nouveaux éléments dans les attendus réglementaires du programme d'action des PCAET, et qui seront à prendre en compte au moment de son renouvellement, à savoir :

Les articles 19 et 121 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets prévoient un volet éclairage public et nuisances lumineuses du PCAET obligatoire pour tous (Art. 19) et précisent le contenu de l'étude par le plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques (Art. 121).

L'article 34 de la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique qui modifie et complète le L. 229-26 du code de l'environnement en ajoutant dans le programme d'actions à réaliser la notion de « potentiel de récupération de chaleur à partir des centres de données » et de « réduction de l'empreinte environnementale du numérique ».

Le 21 décembre 2023 se tenait la Conférence des Parties (COP) Auvergne Rhône Alpes, organisée conjointement par l'Etat et le Conseil Régional, afin d'associer tous les niveaux de collectivité et de fait territorialiser la planification écologique. La COP Régionale s'est tenue en 3 sessions abordant 6 grands thèmes de la COP : Industrie/Produits Bois, Transport, Bâtiments, Energie et Déchets, Biodiversité et Ressources Naturels, Forêts. En parallèle, il a été demandé à chaque département de décliner localement la construction de la feuille de route régionale : la COP départementale de l'Allier s'est donc organisée et réunie une première fois le 19 janvier 2024 rassemblant les représentants de la préfecture, du conseil régional, du conseil départemental, des EPCI, du monde économique, des organismes consulaires, et de la société civile.

A la suite de cela, plusieurs ateliers de travail appelés COP sectorielles se sont tenus au printemps 2024. Une restitution de ces travaux sera présentée sous forme de feuille de route. Elle devrait se tenir avant fin 2024. Le but de cette feuille de route est de matérialiser le choix des engagements pris par secteur sur le territoire, et décrire une trajectoire collective pour atteindre les objectifs régionaux à l'horizon 2030.

¹ SRADDET Ambitions 2030 version complète : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/2202/download?inline>

² SRADDET Ambitions 2030 version simplifiée : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/242/download?inline>

CONCLUSION

D'un point de vue chiffré on peut constater que les tendances 2015-2022 sont plutôt bonnes. Seul le pilier des consommations d'énergie connaît une dynamique inverse à ce que le territoire vise. Il faut cependant renforcer les trajectoires actuelles pour atteindre les objectifs chiffrés votés dans le PCAET (et qui traduisent les obligations réglementaires).

Le territoire continue son implication dans tous les piliers suivis par le PCAET. En effet, tous les piliers sont liés et le travail fait sur l'une des thématiques impactera forcément les autres. Le travail avec les acteurs du territoire est aussi un enjeu important car le PCAET concerne tous les secteurs clé du territoire : résidentiel, industrie, agriculture, transport...

La révision de la démarche, à la fin des 6 ans du PCAET, pourra permettre de réinterroger les objectifs chiffrés initialement fixés dans cette première version du PCAET. Cela permettra de réévaluer les objectifs réglementaires à atteindre en fonction des évolutions réglementaires et de les comparer avec les potentiels et volontés politiques.

La révision permettrait aussi d'actualiser les fiches actions actuellement présentes dans le PCAET. Cela permettrait d'enrichir la stratégie de la collectivité avec des nouvelles fiches action pour représenter au mieux les objectifs et dynamiques du territoire et aussi de mettre à jour les actions qui auraient pu évoluer (dans le contenu même de l'action mais aussi dans les modalités de mises en place, dans le portage, dans le calendrier, ...).

LEXIQUE

ADEME : Agence de la Transition Ecologique.
COP21 : 21ème Conférence des Parties.
COVNM : Composés Organiques Volatils Non Méthanogènes.
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.
LTECV : Loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte.
NH₃ : Ammoniac.
Nox : Oxydes d'azote.
ORCAE : Observatoires Régional Climat Air Energie.
PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial.
PDM : Plan De Mobilité.
PLU : Plan Local d'Urbanisme.
PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
PM_{2,5} : Particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres
PM₁₀ : Particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres.
PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère.
PREPA : Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques.
PTRE : Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique.
SCoT : Schéma de Cohérence Territorial.
SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone.
SO₂ : Dioxyde de soufre.
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires.
SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie.

ANNEXES

Annexe 1 : Détails des avancements des actions portées par la Communauté de Communes du Val de Cher.

Annexe 2 : Détails des avancements des actions portées par les structures partenaires.

Pour rappel : pour simplifier les fiches ci-dessous, des curseurs d'avancement sont indiqués au niveau de chaque titre de fiche action. On y retrouve différents niveaux d'avancement d'action :

- **En réflexion** : l'action est toujours souhaitée par la collectivité/partenaire mais la mise en œuvre reste encore inconnue et nécessite des éclaircissements
- **Non réalisée** : rien n'a été engagé sur l'action
- **Programmée** : l'action est prévue dans les prochaines semaines/années du PCAET
- **En cours** : l'action est en cours d'application
- **Réalisée** : l'action est considérée comme terminée



ANNEXE 1 : DETAILS DES AVANCEMENTS DES ACTIONS PORTEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE CHER

1.1.	Porter et suivre le PCAET.....	38
1.1.1.	Piloter et suivre le PCAET.....	38
1.1.4	Programme Moby et Watty à l'école.....	39
1.2.	Être exemplaire.	40
1.2.1	Exemplarité de la collectivité dans la commande publique	40
1.2.2	Être exemplaire sur son patrimoine	41
2.1.	Accompagner les particuliers à la MDE.....	42
2.1.1	Créer un service public de la performance énergétique de l'habitat.....	42
2.2.	Accompagner les professionnels à la MDE.....	43
2.2.1	Accompagner les professionnels à la MDE.....	43
3.1.	Augmenter la production annuelle.	44
3.1.1	Développer le solaire photovoltaïque sur le territoire	44
3.1.3	Création d'une usine de méthanisation territoriale	45
3.1.8	Identification des aides financières	45
4.1.	Accompagner la résilience de l'agriculture locale.....	46
4.1.1	Optimiser les pratiques culturales et la gestion des prairies vers l'atténuation et l'adaptation	46
5.1.	Permettre la non-mobilité.....	47
5.1.1	Promouvoir les solutions de réductions des déplacements des utilisateurs	47
5.2.	Développer les mobilités alternatives.....	48
5.2.1	Planifier la mobilité de manière concertée	48
5.2.2	Améliorer l'offre de mobilité douce	49
6.1.	Développer les circuits de proximité.....	50
6.1.1	Mettre en relation les producteurs et les consommateurs locaux et sensibiliser la population	50

AXE 1 : UNE COLLECTIVITE ET DES COMMUNES EXEMPLAIRES.

La première étape du PCAET revient à structurer la collectivité pour assurer une mise en œuvre efficace du PCAET. La communauté de communes du Val de Cher souhaite engager son territoire dans une stratégie durable et être exemplaire sur son fonctionnement, son patrimoine et ses activités. Cet axe comprend donc les actions sur le patrimoine de la collectivité (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules) et sur son fonctionnement interne (achats responsables, optimisation des déplacements, etc.).

1.1. Porter et suivre le PCAET

1.1.1. Piloter et suivre le PCAET



Afin d'être en mesure de piloter et suivre le PCAET, la communauté de communes s'est organisée en interne en identifiant un trinôme de travail constitué d'une référente technique à la communauté de communes, d'un élu référent du territoire de Val de Cher et d'une référente technique au SDE03.

En plus de la mise en place d'une méthodologie de travail mise en place en 2022 pour le suivi et la valorisation des actions, ce trinôme a pu travailler en fin 2023 sur la préparation d'un COPIL d'avancement général pour remobiliser les élus du territoire dans la démarche PCAET et leur présenter le travail à réaliser dans le cadre du Bilan à Mi-Parcours.

Points de vigilance

- Le PCAET étant un projet sur la durée, il est compliqué de garder les élus impliqués
- dans la démarche.

Leviers d'action

- Le suivi réalisé dans le cadre du PCAET permet de mettre en lumière, et donc de valoriser auprès des différents publics, une partie des actions et démarches mises en place par la communauté de communes.

PERSPECTIVES

Les méthodes de travail mises en place sur les trois premières années du PCAET vont perdurer pour la deuxième période du PCAET. Le travail de mobilisation des élus pourra être reconduits via les copils et via les documents réglementaires comme ce Bilan à Mi-Parcours.

1.1.4 Programme Moby et Watty à l'école



Le programme Moby et Watty n'a pas été mis en place sur les trois premières années du PCAET car le territoire souhaitait en priorité se tourner vers les centres de loisirs, alors que Moby et Watty se décline dans les écoles. Cependant, il semble pertinent pour la communauté de communes d'identifier les programmes qui pourraient être mis en place dans les centres de loisirs.

Points de vigilance

- Le territoire n'ayant pas la compétence école, la mise en place de ce type de programme d'animations a été jugé comme trop complexe.

Leviers d'action

- Le besoin de sensibilisation des jeunes reste un enjeu pour le territoire.

PERSPECTIVES

Afin de mettre en place des cycles d'animations, la communauté de communes identifiera dans les années à venir les différents programmes de sensibilisation des jeunes aux bonnes pratiques en faveur de l'environnement.



1.2. Être exemplaire.

1.2.1 Exemplarité de la collectivité dans la commande publique



Chaque année, la communauté de communes passe un marché de fournitures qui comprend une clause sur l'utilisation de certains labels. De plus, les années ou des marchés de travaux sont réalisés, même si aucune clause développement durable n'est pour l'instant rajoutée, une clause est présente pour rappeler l'obligation réglementaire de mettre en place une gestion adaptée des déchets de chantier.

Pour anticiper l'ajout de clauses environnementales, le territoire a initié une recherche des solutions ou retour d'expérience pertinent et a ainsi identifié les solutions développées à l'échelle de la Région comme la plateforme « la clause verte ».

Points de vigilance

- La commande publique reste un domaine à part, très encadré par la réglementation, ce qui peut freiner à ajouter des nouvelles clauses.

Leviers d'action

- Le fait que la communauté de communes passe assez souvent les mêmes marchés peut aider à ancrer l'utilisation de clauses « développement durable » une fois qu'ils auront été mis dans un premier marché.
- Des outils déjà existants sur lesquels s'appuyer pour enclencher une démarche.

1.2.2 Être exemplaire sur son patrimoine



Dès 2020, la communauté de communes avait des chantiers en cours dans lesquels l'installation d'EnR était prévue. C'est par exemple le cas pour l'hôtel d'entreprises sur lequel 1464 m² de panneaux solaires ont pu être installés en 2020 et mis en service en 2021 pour une puissance de 264 kwc. Pour continuer dans ce travail, la communauté de communes étudie les possibilités d'installation de panneaux photovoltaïque avec une production en autoconsommation.

En parallèle, la réduction des consommations des bâtiments communautaires est aussi traitée avec le travail en lien avec le SDE03 pour l'identification des travaux de rénovation possibles. Ainsi, la rénovation thermique du siège de la communauté de communes est prévue pour la fin de l'année 2024.

Points de vigilance

- La rénovation énergétique des bâtiments demande un budget non négligeable et des connaissances techniques pour identifier les solutions les plus adaptées.

Leviers d'action

- La communauté de communes connaît les acteurs du territoire qui peuvent l'accompagner sur ces sujets.

Autres actions non répertoriées dans le PCAET :

La communauté de communes du Val de Cher possède aussi un Espace Naturel Sensible, géré par la LPO Auvergne. L'ENS de la Vauvre s'étend sur 46 ha et 3,5 km de sentiers accessibles toute l'année permettent de proposer des parcours de sensibilisation des habitants sur les espèces animales et végétales présentes sur ce site, sur les différents habitats qu'on peut retrouver sur l'ENS, sur les opérations de gestions écologiques...

AXE 2 : SOBRIETE ET EFFICACITE ENERGETIQUE

La Communauté de Communes du Val de Cher cible dans sa stratégie un objectif d'autonomie énergétique à horizon 2050. Sont intégrées dans cet axe l'ensemble des actions à mener dans la rénovation énergétique sur l'ensemble des secteurs, et pour l'ensemble des acteurs.

2.1. Accompagner les particuliers à la MDE.

2.1.1 Créer un service public de la performance énergétique de l'habitat



Le territoire avait souhaité conserver cette fiche action pour réfléchir à cette thématique si elle ne pouvait pas être portée à l'échelle départementale. En 2022, le conseil départemental a mis en place le service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) et a ainsi apporté une solution au besoin souligné dans cette fiche action. Le SPPEH se voulait comme « facilitateur de projet et tiers de confiance dans le cadre de la rénovation et de l'adaptation du logement » en apportant un « complément de l'offre privé existante. ». Le travail réalisé par le conseil départemental sur le SPPEH est intimement lié aux conseils et accompagnements des particuliers réalisés via la plateforme France Rénov'.

L'objectif de conseiller au mieux les habitants sur leurs projets de rénovation énergétique est ainsi réalisé mais sans être porté par la communauté de commune du Val de Cher.

Points de vigilance

- L'action n'étant pas réalisée par le territoire, il est plus difficile d'avoir une visio du travail réalisé.
- Il peut y avoir du flou créé par la multiplicité des plateformes.

Leviers d'action

- Le portage par le CD permet de mutualiser les moyens pour apporter un conseil technique aux habitants

2.2. Accompagner les professionnels à la MDE.

2.2.1 Accompagner les professionnels à la MDE



Le travail d'accompagnement des professionnels en leur proposant des moments de montée en compétences sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie n'a pas pu être mis en place sur les trois premières années du PCAET.

Cependant, le travail avec les entreprises du territoire est un axe fort pour la communauté de communes du Val de Cher. Ainsi, depuis 2022, une convention avec l'association "Initiative Allier" a été signée pour accompagner les entreprises qui s'installent en proposant des financements de leurs projets (autant pour la création que pour la reprise/transmission). Cela permet de maintenir, voir développer, le maillage d'entreprises installées sur le territoire et de renforcer les relations avec les entreprises installées. Ce travail permet donc de préparer un terrain favorable lorsqu'un projet en lien avec les entreprises sera enclenché.

Points de vigilance

- Pas de points de vigilance identifiés.

Leviers d'action

- Pas de leviers d'action identifiés.

AXE 3 : DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES.

Les objectifs fixés par la communauté de communes en termes de développement des ENR passe d'abord par un cadrage (identifier les financements disponibles, cartographier, prioriser, concerter) pour accompagner les sources d'énergie disponibles (méthanisation, photovoltaïque, bois-énergie, hydro, éolien et énergie fatale).

3.1. Augmenter la production annuelle.

3.1.1 Développer le solaire photovoltaïque sur le territoire



Afin de travailler sur son autonomie énergétique, la communauté de communes du Val de Cher étudie les montages possibles pour développer le solaire photovoltaïque. Pour cela, entre 2021 et 2023, la communauté de communes est restée à l'écoute des différents projets portés par les acteurs du territoire (comme l'étude sur les espaces délaissés par la DDT, le projet 50ha portée par le conseil départemental, l'étude réalisée par la SAFER missionnée par le SDE, ...). Le territoire reste aussi à l'écoute des projets qui se mettent en place sur son périmètre, notamment en participant aux réunions organisées par la DDT sur les présentations par les développeurs.

La communauté de communes étudie aussi les solutions qui permettraient de ne pas consommer d'espaces au sol comme l'installation de panneaux sur les toitures amiantées de son patrimoine.

Points de vigilance

- Les montages de projets sont multiples et il peut être complexe d'acter un montage en particulier.

Leviers d'action

- Les élus du territoire ont à cœur de développer le solaire photovoltaïque, avant tout dans le cadre de projets sans artificialisation des sols.

3.1.3 Création d'une usine de méthanisation territoriale



Entre 2021 et 2023, deux méthaniseurs ont été mis en service : un méthaniseur agricole avec une production estimée à 1,44 GWh et qui a pu commencer à injecter du gaz sur le réseau en début novembre 2022 ; et un méthaniseur géré par Engie Bioz qui a été mis en service en automne 2023 et qui pourra ainsi injecter ses premiers GWh d'énergie en 2024.

Points de vigilance

- Pas de points de vigilance identifié.

Leviers d'action

- Les deux projets développés ne fonctionnent pas sur les mêmes procédés et ne nécessitent pas les mêmes intrants, ils sont complémentaires.

3.1.8 Identification des aides financières



En plus d'étudier les différents montages possibles pour la création de projets d'énergie renouvelable, la communauté de communes reste en veille sur les aides financières qui pourraient venir soutenir ces projets. Que ce soit par le dépôt de dossier à des appels à manifestation d'intérêt (pour les toitures amiantées par exemple), ou par la mise en place d'une organisation permettant l'autoconsommations (individuelle et collective), les différentes solutions sont étudiées.

Points de vigilance

- Pas de points de vigilance identifié.

Leviers d'action

- Pas de leviers d'action identifié.

AXE 4 : ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE A VENIR.

Le diagnostic du PCAET a permis de dégager un enjeu fort en termes de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et plus particulièrement sur la thématique des milieux urbains, de l'agriculture, de la sylviculture et de la ressource en eau. Cet enjeu se positionne tant du point de vue de l'atténuation que de l'adaptation.

4.1. Accompagner la résilience de l'agriculture locale.

4.1.1 Optimiser les pratiques culturales et la gestion des prairies vers l'atténuation et l'adaptation



Malgré l'intérêt du territoire sur cette thématique, la communauté de communes n'ayant pas de compétences sur ce public, il n'est pour l'instant pas possible de mettre en place des actions avec le public agricole. Cependant, via son PCAET, la communauté de communes du Val de Cher cherche à rester informée sur les actions innovantes mises en place pour travailler sur les bonnes pratiques agricoles comme les programmes d'action portés par la chambre d'agriculture, Mission haie ou encore Symbiose Allier.

Points de vigilance

- Pas de compétences du territoire sur ces sujets ce qui complexifie la légitimité du territoire à aller sur ces thématiques.

Leviers d'action

- Pas de leviers d'action identifié

AXE 5 : UN TERRITOIRE AUX MOBILITES DURABLES ET ADAPTEES.

Le secteur des transports consomme une part significative de l'énergie finale du territoire (63 %), mais est aussi un fort producteur des émissions de gaz à effet de serre (36 %). Un axe de travail y est donc dédié dans le cadre de la stratégie Air Energie Climat.

Cet axe intègre des mesures qui visent à limiter et optimiser le transport :

- Amélioration de l'offre de mobilités alternatives et valoriser l'existant.
- Développement de la non-mobilité (télétravail, espaces de coworking, redynamisation des centres bourgs).
- Développement des carburants alternatifs, pour les véhicules particuliers et les poids lourds.
- Intégration de ces enjeux dans les documents d'urbanisme.

5.1. Permettre la non-mobilité.

5.1.1 Promouvoir les solutions de réductions des déplacements des utilisateurs



Le territoire n'a pas enclenché le travail sur la promotion des solutions de réductions des déplacements du quotidien comme le développement des commerces itinérants ou la réalisation d'enquêtes sur les pratiques et besoins de utilisateurs pour permettre cette non-mobilité.

Cependant, dès 2022, des réflexions ont été menées sur le besoin de faire une étude mobilité. Après différents temps d'échange et après avoir identifié les acteurs du territoire pouvant accompagner sur ce sujet, la réalisation d'une étude mobilité en lien avec le CEREMA a été validée en 2024 pour être enclenchée à partir de la fin d'année 2024.

Points de vigilance

- Le territoire n'est pas AOM et a délégué cette compétence mobilité à la Région.

Leviers d'action

- Intérêt des élus sur cette thématique des mobilités pour répondre aux différents besoins de la population et réduire les impacts des transports.

PERSPECTIVES

La communauté de communes du Val de Cher va réaliser, en lien avec le CEREMA, une étude mobilité à partir de la fin d'année 2024. Cette étude sera réalisée afin d'établir une stratégie mobilité pour le territoire. La concertation des acteurs du territoire et des habitants sera au cœur de ce travail.



5.2. Développer les mobilités alternatives.

5.2.1 Planifier la mobilité de manière concertée



Cette action était dépendante du fait que la communauté de communes du Val de Cher soit Autorité Organisatrice de Mobilité, pour avoir la compétence sur la thématique et ainsi avoir toute possibilité de mettre en place des actions en lien avec les mobilités. Le territoire ayant délégué l'AOM à la Région, cette action n'est pas directement mise en place par la communauté de communes.

Cependant, dès 2022, des réflexions ont été menées sur le besoin de faire une étude mobilité, comme cela a été indiqué dans la fiche 5.1.1.

Points de vigilance

- Le territoire n'est pas AOM et a délégué cette compétence mobilité à la Région

Leviers d'action

- Pas de leviers d'action identifié.

5.2.2 Améliorer l'offre de mobilité douce



Cette action était dépendante du fait que la communauté de communes du Val de Cher soit Autorité Organisatrice de Mobilité, pour avoir la compétence sur la thématique et ainsi avoir toute possibilité de mettre en place des actions en lien avec les mobilités. Le territoire ayant délégué l'AOM à la Région, cette action n'est pas directement mise en place par la communauté de communes.

Cependant, dès 2022, des réflexions ont été menées sur le besoin de faire une étude mobilité, comme cela a été indiqué dans la fiche 5.1.1.

On peut aussi souligner la place déjà forte des mobilités douces avec, notamment, la présence de la voie verte qui permet de relier Vallon-en-Sully à Montluçon. Huit circuits de randonnées sont aussi accessibles. Cela souligne la place des mobilités cyclables et piétonnes.

En 2023, 35,3 km d'infrastructures cyclables sont décomptés.

Points de vigilance

- Le territoire n'est pas AOM et a délégué cette compétence mobilité à la Région.

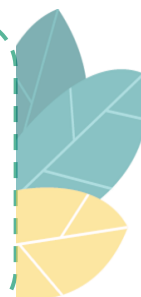
Leviers d'action

- Les avantages touristiques que représentent les mobilités douces peuvent permettre d'encore plus développer les mobilités douces pour aller vers les trajets du quotidien.

PERSPECTIVES

La communauté de communes du Val de Cher va réaliser, en lien avec le CEREMA, une étude mobilité à partir de la fin d'année 2024. Cette étude sera réalisée afin d'établir une stratégie mobilité pour le territoire. La concertation des acteurs du territoire et des habitants sera au cœur de ce travail.

L'entrée touristique pour aborder les mobilités douces sera approfondie avec par exemple l'organisation, en 2024, de la première édition d'une boucle guidée à vélo : « la P'tite vadrouille en Val de Cher ».



AXE 6 : DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE.

Dans le cadre de la concertation menée sur le territoire, l'économie locale et circulaire est ressortie comme un sujet prioritaire pour les résidents et une partie des acteurs, notamment les associations et les partenaires. Cet axe regroupe donc des actions qui visent :

- La redynamisation de l'économie locale en s'axant sur les centres-bourgs, la valorisation de la production agricole locale avec une mise en relation vers les consommateurs du territoire, et la structuration d'une filière bois locale.
- Le développement de l'économie circulaire afin de réduire, réutiliser, et valoriser les déchets. L'économie circulaire permet de limiter l'impact du territoire dans et en dehors de ses frontières. L'objectif serait de s'inscrire dans une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), en favorisant notamment les synergies inter-entreprises.

6.1. Développer les circuits de proximité.

6.1.1 Mettre en relation les producteurs et les consommateurs locaux et sensibiliser la population



Le territoire maintient son intérêt pour la thématique des circuits de proximité et l'importance de replacer le local dans l'alimentation et les modes de consommations. Cependant, cette action n'a pas pu être mise en place sur les trois premières années du PCAET principalement par manque de leviers d'actions pour travailler avec les publics visés (les écoles pour les cantines et le monde agricole).

Points de vigilance

- Pas de leviers identifiés pour travailler avec les cantines et avec les producteurs locaux.

Leviers d'action

- Intérêt fort pour le sujet.
- Les démarches portées par d'autres structures comme le PETR avec son travail sur la place du maraîchage ou comme le conseil départemental avec Agrilocal permettent de faire avancer la thématique.

ANNEXE 2 : DETAILS DES AVANCEMENTS DES ACTIONS PORTEES PAR LES STRUCTURES PARTENAIRES.

Allier Habitat.....	53
Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux.....	53
Agence Régionale de la Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes.....	55
L'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus	55
ATMO Auvergne-Rhône-Alpes.....	57
L'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus	57
Chambre d'Agriculture de l'Allier	60
Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable	60
Agir sur la présence d'ambrosie en milieu agricole	61
Expérimentation d'élevages bas carbone.....	62
Adaptation des pratiques culturelles au changement climatique.....	63
Conseil Départemental de l'Allier.....	65
Etudier le potentiel hydroélectrique du département	65
Suivi et réduction des consommation énergétiques du patrimoine du Conseil Départemental	67
Accompagner les particuliers les plus précaires à la rénovation énergétique	70
Créer un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat	71
Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques Bois-Énergie ...	73
Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective publique	74
Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité	75
Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier	76
Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier (CEN Allier)	78
Préservation et valorisation des haies et du bocage	78
Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales	80
Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie	82
Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité	84
Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire	85
Evoléa 89	
Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux.....	89
Mission Haies.....	91
Préservation et valorisation des haies et du bocage	91

Réfléchir au développement d'un outil de compensation Carbone lié au bocage	93
PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.....	94
Mise en place du plan paysage à l'échelle du PETR.....	94
Création d'une centrale de mobilité.....	95
Valorisation des objets issus du réemploi	96
Insertion par l'emploi via le maraichage	97
Plateforme Mobilité 03	99
Etudier la possibilité de créer une plateforme de mobilité sur le département de l'Allier.....	99
SAGE Allier Aval, SAGE Sioule, SAGE Cher Amont - Etablissement Public Loire.....	101
Gestion quantitative : Projet de Territoire de la Gestion des Eaux du bassin versant Allier Aval	101
SICTOM Région Montluçonnaise	103
Poursuivre le travail de communication et de sensibilisation de la population sur la réduction des déchets	104
Accompagner le territoire pour moins consommer et réduire ses déchets	105
SOLIHA Allier (Solidaire pour l'Habitat)	107
Communiquer sur les dispositifs d'économie d'énergie via le truck SOLIHA	107
Syndicat Mixte DES Eaux de l'Allier (SMEA)	109
Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable	109
Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier (SDE03)	111
Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités	111
Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti	113
Déployer un Contrat d'Objectif Territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département	114
Méthanisation agricole : accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs	115
Structurer la filière bois énergie sur le département de l'Allier	116
Proposer des appels à manifestation d'intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire	118
Réaliser un cadastre solaire départemental	119
Assurer une cohérence entre le développement des réseaux et celui des énergies renouvelables	120
Développer le réseau public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques	121
Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation	122
Sensibilisation des scolaires aux enjeux du PCAET	123
Terre de liens Auvergne.....	124
Faciliter la reprise agricole et l'accès au foncier pour de nouveaux agriculteurs	124

ALLIER HABITAT

Allier Habitat est un bailleur social qui a pour vocation de proposer des logements de qualité à un coût modéré, accessibles au plus grand nombre, notamment à ceux qui ne pourraient pas se loger dans le secteur privé.

Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux



Avec plus de 4600 logements répartis sur 140 communes du département, Allier Habitat a mis en place un plan de rénovation pour la réduction des factures d'énergie des locataires (amélioration de l'isolation des logements, optimisation du système de chauffage, etc.). Avec une programmation (Visial) sur 2030 et son Plan Stratégique Patrimonial, Allier Habitat vise un objectif de réhabilitation de 200 à 250 logements par an, et 50 constructions neuves par an.

Allier Habitat a lancé :

- En 2022 une campagne de réalisation de DPE (Diagnostic de Performance Energétique DPE) pour l'ensemble des logements de son parc immobilier : les 4 600 logements sont classés selon des étiquettes de A à G.
- Une campagne d'isolation des combles qui se termine d'ici la fin d'année 2024, et permettra de présenter une couverture de 100% des logements ayant pu disposer de cette campagne de rénovation.
- Des réhabilitations énergétiques globales (rénovation complète de la résidence visant le passage d'un DPE « F/G » à une étiquette C minimum), à l'image de :
 - o La « Tuilerie » à Varennes sur Allier : passage pour 111 logements d'une étiquette G à C (programmation 2023, travaux lancés en 2024)
 - o Lancement de travaux de rénovation prévus sur Cusset Leclerc pour 80 logements (travaux lancés en 2025)
- La campagne de changement des chaudières gaz individuelles est en cours et sera terminée d'ici la fin de l'année 2024.
- La signature d'un marché de rénovation des chaudières collectives avec un contrat de performance énergétique avec Dalkia. Sur 10 ans, ces derniers rénoveront l'intégralité des chaufferies collectives (conversion de chaudières fioul, remise aux normes des chaudières gaz et raccordement au réseau de chaleur lorsque ce sera possible). Les résidences de Leclerc et Puy Besseau à Cusset seront raccordées au réseau de chaleur de la ville courant 2025 (123 logements concernés).
- La signature en 2023 d'un marché pour le changement des menuiseries extérieures pour les logements les plus anciens concernant tout le patrimoine afin d'isoler et améliorer le confort d'usage.

Points de vigilance

- Déploiement du réseau de chaleur limité à certains territoires
- Conditions d'obtention des subventions et financements limités à certains types de travaux (chauffage)

Leviers d'action

- Les Certificats d'Economie d'Energie

PERSPECTIVES

La mise en place du calorifugeage des réseaux (tuyau de chauffage) est prévue pour 2024 et 2025.
La campagne d'entretien des VMC est prévue pour 2025.



AGENCE REGIONALE DE LA SANTE (ARS) AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

L'Agence Régionale de Santé est un établissement public d'Etat créée en 2010. Elle pilote et met en œuvre, dans la région, la politique de santé définie au niveau national. Elle a de nombreuses missions dont le financement d'actions de prévention, la gestion au quotidien de risques sanitaires liés à l'environnement, la prévention des crises sanitaires, l'accès à tous à des soins de qualité, ...

L'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus



La plateforme en ligne développée par l'ARS, en partenariat avec l'EHESP (Ecole des hautes Etudes en Santé Publique) propose 8 modules de formation pour les techniciens et élus des territoires. Ces modules visent 8 thématiques phare de la santé environnement : qualité de l'air intérieure, qualité de l'air extérieur, urbanisme, qualité de l'eau, sites et sols pollués, habitat insalubre, bruit et des témoignages d'élus. Cette plateforme est disponible en ligne et gratuitement.

Entre 2021 et 2023, 13 personnes ont été actives sur cette plateforme et 25 modules ont ainsi pu être réalisés entièrement.

Points de vigilance

- La plateforme reste peu connue des agents et élus.
- Malgré le format qui se veut peu chronophage, les agents et élus manquent de temps pour participer à des formations.

Leviers d'action

- Les sujets abordés correspondent à des sujets d'interrogation fréquents pour les agents et élus des territoires.
- Chaque module est accessible à tous, pédagogique et concis.

Autres actions

L'ARS propose aussi un accompagnement à destination des intercommunalités de l'Allier sur les thématiques santé environnement via :

Des soutiens techniques au travers de l'accompagnement ponctuels sur des sujets liés à la santé.

Des soutiens financiers via des Appels à Manifestation d'Intérêt comme c'est le cas avec l'AMI lancé par l'ARS auprès des collectivités territoriales portant sur des actions en santé-environnement. Jusqu'en fin 2023, cet AMI visait particulièrement des actions d'éducation à la santé environnement. Les thématiques ont été élargies en début 2024 pour viser aussi les actions en liens avec les zones de baignade et les actions sur le radon dans l'habitat.

De plus, l'ARS apporte un soutien financier à d'autres structures afin de soutenir la réalisation d'actions en lien avec la santé-environnement. Par exemple, l'action de CAP Tronçais sur les actions d'éducation à la Santé Environnement est soutenue par l'ARS.

PERSPECTIVES

Sur les thématiques santé-environnement, l'ARS AuRA va poursuivre ses différents accompagnements à direction des intercommunalités du département. Cela passera notamment par l'élargissement des sujets concernés par les AMI pour être au plus près des besoins des territoires tout en continuant à encourager une prise en compte des sujets liés à la santé-environnement.



ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ATMO Auvergne-Rhône-Alpes est une Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA). C'est donc un établissement reconnu par l'état et qui a pour objectif de travailler sur la surveillance et l'information sur la qualité de l'air mais également sur l'amélioration des connaissances sur l'air et d'accompagner la mise en œuvre d'actions (politiques publiques, actions citoyennes...) conduisant à son amélioration.

L'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus



Dans ce cadre, une action de sensibilisation a été menée sur le territoire de Montluçon Communauté dans l'Allier sur le volet qualité de l'air intérieure. Une session de formation à l'outil « UnVent'air », qui permet de réaliser des évaluations des moyens d'aérations et des autodiagnostic de la qualité de l'air intérieure a été réalisée en 2020, avec démonstration de l'outil dans deux établissements recevant du public sensible de l'agglomération. L'outil UnVent'air a ensuite été mis à disposition sur 2021, 2022 et 2023.

Points de vigilance

- Aucun autre autodiagnostic n'a été réalisé à la suite de la session de formation.
- La session de formation a eu lieu juste avant la période COVID-19 dont les conséquences ont désorganisé les structures et freiné la mise en place d'habitudes en matière de suivi de la qualité de l'air intérieure.
- L'outil UnVent'air a progressivement été abandonné et a évolué en 2023 vers le nouvel outil Diag QAI.

Leviers d'action

- Réaliser de nouvelles sessions de formation et de sensibilisation (prévu en 2024 à Montluçon Communauté et Moulins Communauté).
- Promotion du nouvel outil Diag QAI.
- Lien avec la nouvelle obligation réglementaire en application en 2024.

Autres actions

L'offre d'ATMO Auvergne Rhône Alpes en termes d'outils de formation et de sensibilisation à destination du grand public, des élus et des agents des services techniques des collectivités a évolué au cours des années 2022 et 2023. Même si ces outils et service ne sont actuellement pas indiqué dans les PCAET, il nous semble pertinent de les rappeler ici.

On peut donc noter qu'actuellement, ATMO possède 7 outils et services qui peuvent être déployés par les collectivités :

- Les données d'ATMO en Open Data que l'on peut retrouver via le site web de l'observatoire d'ATMO qui propose notamment un widget pour diffuser facilement les visuels ATMO lié à la qualité de l'air du quotidien sur les sites des territoires ; via l'interface API (pour les territoires qui voudraient diffuser de l'info ATMO mais avec d'autres types de visuels que le widget) et via la plateforme de diffusions de données brutes en open data.
- L'application AirToGo qui permet de diffuser, plutôt au grand public, des informations quotidiennes sur les polluants de la commune demandée, des idées d'adaptation de nos pratiques en fonction du niveau de pollution et des informations sur les pollens.
- Les cartes stratégiques Air qui est un service de cartographie basé sur les 3 polluants urbains réglementés (PM10, PM2,5 et NO2). L'objectif est que les territoires puissent s'appuyer sur ces cartes pour étudier l'aspect santé et qualité de l'air dans des futurs projets d'urbanisme (création de bâtiments ou priorisations de secteurs pour la mise en place de projets de mobilité innovants par exemple) mais aussi pour l'adaptation de projets existants (sur de la rénovation par exemple).
- Diag QAI qui remplace l'outil « UnVent'air » présenté dans la fiche du PCAET. C'est un outil d'autodiagnostic de la qualité de l'air intérieur. Il permet la réalisation des diagnostics de suivi de la qualité de l'air intérieur imposés par la réglementation concernant les établissements recevant du public sensible (évaluation annuelle des moyens d'aération et autodiagnostic) ainsi que la création et le suivi d'un plan d'action. Ce nouvel outil permet également aux différents intervenants de partager des formulaires et propose des rappels permettant d'automatiser le suivi réglementaire des différents établissements gérés par une même collectivité.
- La captothèque qui est un service de prêt gratuit de micro-capteurs de mesures des particules fines. L'objectif est avant tout d'améliorer les connaissances et de sensibiliser les particuliers sur ces particules fines.
- La surveillance pollinique qui regroupe une plateforme de signalement (« signalement ambroisie.fr » qui fait le lien avec les référents ambroisie des territoires), la réalisation d'un bilan de communication annuel et la diffusion d'une carte représentant le nombre de jours d'exposition par an aux pollens.
- La plateforme Air Attitude qui recense des actions favorables à la qualité de l'air et qui permet une estimation des impacts évités. Les actions indiquées visent à la fois le grand public et les territoires.

Au-delà de ces outils institutionnalisés, ATMO dispose également de ressources pour la sensibilisation et la formation des élus, services techniques des collectivités et du grand publics aux enjeux transversaux Climat-Air-Energie : supports de formation, webinaires thématiques développés dans le cadre des comité territoriaux ATMO, animations grand publics (stands, roue de l'air, machine à pollution, quiz, malles des odeurs...) ainsi que d'une fresque de l'air (sur le modèle des autres fresques (du climat, de la biodiversité...)).

PERSPECTIVES

Pour ATMO, l'enjeu est d'améliorer sa notoriété afin de faire connaître ses outils et ses formations aux acteurs du territoire afin de placer la qualité de l'air en filigrane des démarches Climat-Air-Energie. L'air est en effet un milieu central, qui joue un rôle d'intermédiaire entre l'eau et les sols et on note de multiples et complexes interactions entre les différentes politiques telles que l'adaptation au changement climatique, la production d'énergies alternatives, la gestion des déchets, l'agriculture durable, l'urbanisme ou la mobilité, voire le dérèglement climatique lui-même et la qualité de l'air. La prise en compte de la qualité de l'air en amont des différentes actions paraît essentielle afin d'éviter la mal adaptation et les potentiels effets antagonistes associés notamment à l'isolation thermique des bâtiments, à la densification urbaine et au développement du bois-énergie.



CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ALLIER

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est le porte-parole des intérêts du monde agricole et rural auprès des pouvoirs publics. Cet établissement économique à mission de service public propose de multiples services à ses ressortissants : futurs agriculteurs, agriculteurs, salariés agricoles, propriétaires... sous la forme de conseils techniques et économiques, et de formations adaptées. Elle accompagne également les collectivités dans tout projet de territoire intégrant l'agriculture.

Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable



L'objectif de cette action est de faciliter le développement de cultures qualifiées à « bas niveau d'intrants » dans les aires d'alimentation de captage d'eau potable. Ces cultures plus « économes » en engrais et/ou en produits phytosanitaires doivent permettre de réduire l'utilisation de ces intrants et de limiter les risques de pollutions diffuses. Le but étant de contribuer au maintien ou à l'amélioration de la qualité de l'eau potable sur les captages concernés tout en maintenant une activité agricole rémunératrice.

Dans le cadre du contrat territorial des captages prioritaires de l'Allier, une étude de faisabilité sur le développement de filières de cultures à « bas niveaux d'impacts » a été réalisée en 2021. 4 filières ont été étudiées : le chanvre, les céréales rustiques ou sous cahier des charges, l'agriculture biologique et le miscanthus.

Le travail sur les filières du chanvre et du miscanthus a été poussé au-delà de l'étude avec des contacts avec des agriculteurs producteurs et avec des acteurs de l'aval (structures de commercialisation, utilisateurs, ...). Malgré l'identification de ces filières et d'acteurs volontaires, la complexité d'organisation d'une filière, le manque de vision commune forte, les risques financiers (investissements) et la rentabilité incertaine n'ont pas permis d'aboutir à une structuration.

Points de vigilance

- Les débouchés et l'équilibre financier de ce genre de filière sont pour l'instant trop fragiles.

Leviers d'action

- L'apparition de nouvelles conjectures (économiques ou réglementaires) pourraient donner un second souffle à cette action.
- L'appui politique ou la dynamique d'un territoire pourrait permettre d'aider à l'émergence de ces projets

Agir sur la présence d'ambroisie en milieu agricole



Avec son pollen très allergisant, l'ambroisie est devenue en quelques années un véritable enjeu de santé publique (allergies), une menace pour le monde agricole (baisse de rendement) et la biodiversité (concurrence). La Chambre d'Agriculture souhaite agir sur la présence d'ambroisie dans les terres agricoles afin d'éviter les baisses de rendements (et lutter aussi contre les risques allergènes et de perte de biodiversité) en étudiant l'alternance des cultures de printemps et d'hiver en limitant les cultures dites sensibles (tournesol, soja, ...) et en préconisant l'implantation de couverts végétaux, en expérimentant sur les variétés clearfield et en sensibilisant le monde agricole sur les bonnes pratiques.

Entre 2021 et 2023, une plaquette informative a été diffusée régulièrement dans le cadre du bulletin de santé du végétal (BSV). Cette plaquette est un document de sensibilisation à destination des exploitants agricoles pour promouvoir les démarches à mettre en place pour gérer cette espèce exotique envahissante. Des réunions avec la FREDON ont aussi pu être réalisées pour présenter aux exploitants agricoles des conseils concrets et des rappels réglementaires.

Points de vigilance

- La gestion des espèces exotiques envahissantes est chronophage et donc complexe à mettre en place sur les exploitations.

Leviers d'action

- Le besoin de gérer les espèces exotiques envahissantes est connu et reconnu par le plus grand nombre.

Expérimentation d'élevages bas carbone



Les principales pertes de carbone dans les exploitations agricoles sont liées aux changements d'affectation des sols (urbanisation notamment) et aux pratiques agricoles. Afin d'accompagner les élevages à réduire ces pertes de carbone, la Chambre d'Agriculture souhaite proposer des diagnostics des émissions de GES des exploitations et ainsi proposer des évolutions possibles pour diminuer l'empreinte carbone des élevages.

L'action est toujours en cours et entre 2021 et 2023 65 exploitations ont pu bénéficier d'un diagnostic carbone. Suite à ces diagnostics, des préconisations sont faites à l'exploitant et si ce dernier le souhaite un plan d'action peut être réalisé. Ce plan d'action tient compte des aspects émission de GES et des implications sur le fonctionnement global de l'exploitation sur les plans économique, humain et durabilité.

Points de vigilance

- Les diagnostics carbones sont techniques et nécessitent une expertise pour analyser les résultats et passer du diagnostic au plan d'action concret.
- Il n'existe pas de valorisation commerciale des produits issus de fermes bas carbone en dehors de certaines filières lait.
- Le niveau de rémunération des crédits carbone est très insuffisant pour envisager de compenser une baisse de production.
- Les conséquences économiques d'une baisse des émissions de GES par une diminution de la production ne permettent pas de garantir la survie des exploitations dans le temps.

Leviers d'action

- La réalisation de diagnostics carbone est un prérequis pour certaines aides financières et certains labels.
- Les leviers d'amélioration du bilan carbone les plus efficaces sont liés à des améliorations de conduite du troupeau et à la réduction du recours aux intrants tout en maintenant la productivité du troupeau ce qui a un effet positif sur la rentabilité économique des élevages.

Adaptation des pratiques culturelles au changement climatique



Pour ne plus subir mais anticiper les évolutions climatiques, les Chambres d'agriculture du Massif Central, réunies dans l'OIER SIDAM, ont initié un projet de recherche et développement innovant : le projet « Adaptations des Pratiques Culturelles au Changement Climatique » (AP3C). Lancé en 2015 et regroupant 11 Chambres d'agriculture (Allier, Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Haute-Vienne, Loire, Lot, Lozère et Puy-de-Dôme), les objectifs sont entre autres de mesurer les impacts du changement climatique sur les exploitations agricoles du Massif Central, sensibiliser les différents acteurs du monde agricole, et adapter les outils de conseil dans l'objectif de mieux accompagner les agriculteurs face à cet enjeu.

Une synthèse de l'étude est parue permettant de constater les évolutions climatiques de 1980 à 2015, et projetant des scénarii jusqu'en 2050 (températures, précipitations, sécheresses, etc.). A l'aide du calcul d'Indicateurs Agro-Climatiques (IAC), l'impact des évolutions climatiques attendues sur la conduite des prairies ou des cultures a pu être mesuré (par exemple l'évolution de la date repère pour l'ensilage d'herbe ou encore du nombre de jours avec risque d'échaudage sur céréale au printemps), conduisant à des propositions d'adaptation des pratiques culturelles.

La Chambre d'agriculture porte un volet communication avec des formations et des interventions auprès des groupes d'agriculteurs ou des établissements scolaires agricoles. Depuis 2021, 4 établissements agricoles ont demandé l'intervention d'un conseiller sur le sujet du changement climatique (projets BTS, intervention en casse de BTS, collège), plusieurs groupes d'éleveurs CETA, AG ont sollicité la Chambre d'agriculture et deux formations de 2 jours ont été organisées. Une journée d'échanges sur la thématique du changement climatique a également été organisée par la Chambre d'Agriculture en novembre 2021 rassemblant agriculteurs, collectivités, établissements scolaires agricoles.

La Chambre d'agriculture de l'Allier a également mis en place deux essais dans des exploitations en 2023 :

- L'un sur la régénération des prairies suite à une dégradation (sécheresse fauche tardive pour semis naturel ou sursemis),
- L'autre sur le suivi de l'impact des haies sur les cultures de blé.

Les premiers résultats de ces expérimentations sont prévus pour l'automne 2024.

Points de vigilance

- Les épisodes climatiques extrêmes à répétition ces dernières années sont une partie des impacts engendrés par le changement climatique. La majorité des agriculteurs semble ne se préoccuper du changement climatique que devant l'ampleur de ces dégâts.

Leviers d'action

- Anticiper les évolutions moyennes et se préparer à des événements climatiques extrêmes : communiquer auprès des futurs agriculteurs.

Autres actions

- La Chambre d'Agriculture peut aussi s'appuyer sur Symbiose Allier pour étudier les projets en lien avec les infrastructures agroécologiques comme les haies, les mares, etc... et les sujets plus larges comme la préservation de la biodiversité.
- Le sujet de la méthanisation est aussi une thématique traitée par la Chambre d'Agriculture avec la possibilité de réaliser des diagnostics des ressources fermentescibles agricoles sur le territoire. Cela permet d'avoir une évaluation des gisements disponibles relatifs aux exploitations agricoles du territoire d'étude.
- La Chambre d'Agriculture peut aussi travailler avec les intercommunalités du territoire en proposant, au moyen de conventions de partenariat et de prestation, de réaliser des diagnostics agricoles de territoires, des études de diversification de la production, comme sur la création et valorisation des circuits courts contribuant ainsi, à apporter de la donnée pour des Projets Alimentaires Territoriaux ou des Projets de Territoires.
- La Chambre d'agriculture agit aussi sur la sensibilisation du grand public sur les pratiques agricoles. Par exemple, des randonnées Déphy ont été organisées en 2024 pour mettre en lumière des exploitations ayant des pratiques agricoles réduisant l'usage de produits phytosanitaires tout en étant économiquement viables. Cela permet aussi de créer des moments d'échanges entre habitants et agriculteurs.

PERSPECTIVES

Les thématiques d'accompagnement proposés aux EPCI et aux agriculteurs sont en constante évolution pour coller au plus près des problématiques émergentes. Ainsi, la Chambre d'Agriculture a pu observer la montée en puissance de différents sujets comme la production d'énergie sur les exploitations agricoles. La Chambre va donc élargir son champ d'accompagnement en travaillant sur le photovoltaïque en toitures existantes, l'agrivoltaïsme et des conseils sur l'autoconsommation individuelle en exploitation agricole.



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER

Le Conseil Départemental de l'Allier accompagne les habitants du département dans ses différents champs de compétences : le lien parents/enfants, la jeunesse, les personnes âgées, le handicap, l'insertion, le logement, la mobilité, l'environnement, l'enseignement, la culture, le sport, le numérique. Quelle que soit la thématique, le CD03 a pour objectif d'améliorer la vie quotidienne des habitants du département.

Etudier le potentiel hydroélectrique du département



Dans le but de soutenir l'essor des énergies renouvelables sur son territoire, le Conseil Départemental de l'Allier (CD03) a entrepris une démarche visant à évaluer le potentiel hydroélectrique du département. Dans cette optique, une étude de faisabilité a été entreprise afin de repérer les emplacements susceptibles d'accueillir des projets hydroélectriques. Conscient du faible potentiel hydroélectrique sur le territoire, le CD03 a choisi d'opter pour une étude ciblée, en se concentrant sur des sites déjà pressentis et en privilégiant la réutilisation d'infrastructures existantes.

Entamée à l'automne 2020 et achevée en mars 2021, cette étude a été réalisée en collaboration avec deux bureaux d'études, l'ISL Ingénierie et Espelia. Elle a porté sur l'analyse de quatorze sites au total. Chaque site a été évalué selon des critères uniformes tels que la hauteur de chute, le débit identifié, l'analyse de la rentabilité, etc.

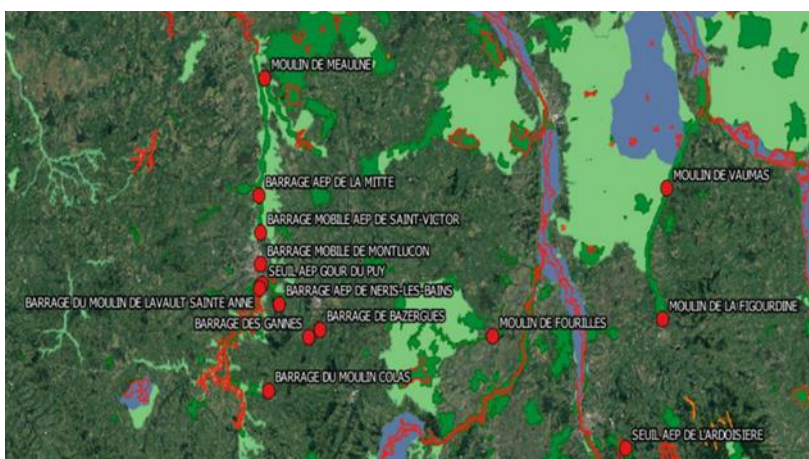


Figure 19 : Localisation des sites étudiés (source : ISL Ingénierie)

Parmi ces sites, quatre ont été identifiés comme potentiellement rentables pour une exploitation hydroélectrique. Au moins quatorze porteurs de projets, qu'ils soient privés ou publics, ont eu accès aux résultats de cette étude, leur permettant ainsi d'envisager d'approfondir leur démarche s'ils le souhaitent.

Points de vigilance

- Pas de freins identifiés.

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés

PERSPECTIVES

Pour renforcer son soutien au développement des énergies renouvelables, le CD03 a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la période 2023-2027. L'objectif est d'apporter un soutien financier aux porteurs de projets engagés dans « la réalisation ou la réhabilitation d'un équipement de production hydroélectrique ainsi que les aménagements à vocation environnementale visant à satisfaire au cadre réglementaire en vigueur. »

Les projets soumis à cet AMI doivent obligatoirement inclure une étude de faisabilité, prenant en compte l'analyse de rentabilité en fonction des options choisies (autoconsommation, vente d'électricité) ainsi que les obligations légales relatives au respect des contraintes environnementales telles que la continuité écologique.



Suivi et réduction des consommations énergétiques du patrimoine du Conseil Départemental



Cette fiche action regroupe différentes démarches portées par le Conseil Départemental sur de l'exemplarité interne :

- Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département
- Mise en place de contrat d'exploitation sur une partie du patrimoine
- Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du Département

Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département



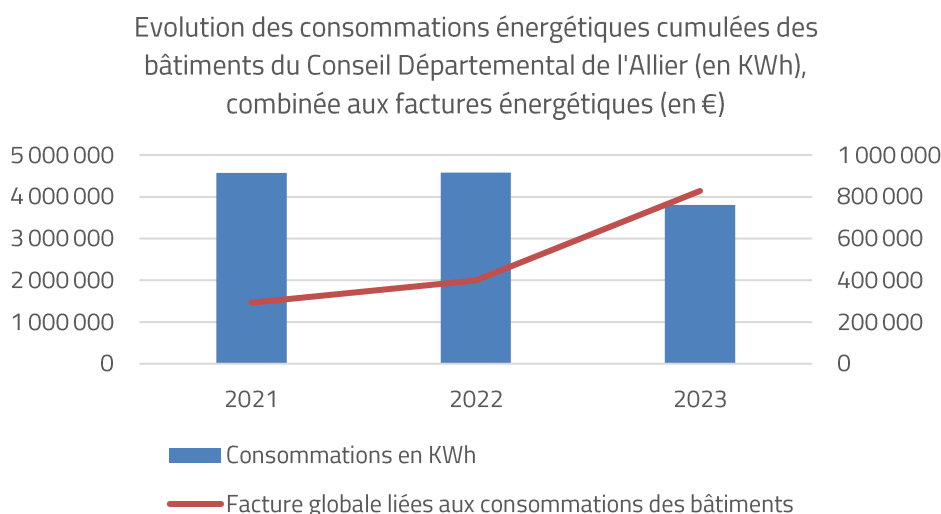
Dans un souci de maîtriser davantage les consommations énergétiques des bâtiments de son patrimoine, le Conseil départemental a souhaité mettre en place de nouvelles actions de gestion des consommations énergétiques :

- Mise en place de télégestion à distance des chaufferies de ses bâtiments les plus énergivores : cela concerne 35 collèges et 15 bâtiments, soit 80% du parc du Conseil Départemental.
- Expérimentation de la gestion de l'intermittence d'occupation.

Du fait de la crise énergétique de 2022 et l'augmentation du prix du gaz en 2023, une réduction globale des consignes de température a été appliquée entraînant une baisse des consommations énergétiques, rendant difficile la mise en évidence de l'effet de la télégestion à distance.

Pour ces mêmes raisons, l'expérimentation de la gestion de l'intermittence d'occupation au collège du Mayet de Montagne a donné des résultats qui doivent être consolidés. Si le bilan s'avère positif, le système sera proposé aux autres collèges du département et il pourrait être mis en place sur le site de l'hôtel du département. En effet, le siège du Conseil Départemental situé à Moulins est constitué de deux grands bâtiments rassemblant environ 500 agents dont les bureaux peuvent être chauffés même en cas d'absence (congelés notamment). Les absences étant connues, il semble possible, moyennant la mise en place d'une interface logicielle dédiée sur un des deux bâtiments de pouvoir gérer l'arrêt ou la réduction du chauffage dans les bureaux inutilisés afin de réduire les consommations.

Ci-dessous, une présentation non exhaustive des consommations des bâtiments :



On peut donc constater une baisse globale des consommations, notamment entre 2022 (4,5 GWh) et 2023 (3,8 GWh). L'augmentation de la facture énergétique est liée à la crise énergétique de 2022 et l'augmentation du prix de l'énergie. Il est toutefois important d'indiquer en point de vigilance que ces consommations cumulées sont non exhaustives : en effet, l'année 2021 est manquante pour certains bâtiments et les factures n'étaient pas disponibles pour le mois de novembre 2023 au moment de la rédaction de ce rapport.

A ce jour, le dossier a été retardé, mais l'objectif est de terminer l'action fin 2024, avec des projections d'économie de -5%, -10% voire -12% des consommations. Bien que l'action ne soit pas encore terminée, le Conseil Départemental observe déjà une baisse des cibles énergétiques dans le cadre du marché d'exploitation, avec une baisse entre 5 et 10% des prévisions de consommation (Cf action suivante).

Points de vigilance

- Complexité du sujet qui demande des compétences spécifiques (techniciens, exploitants, etc.).
- Le déploiement sur un patrimoine important est très chronophage car chaque site nécessite un examen complet ainsi qu'une réception précise des travaux.
- Malgré cela, la gestion d'un tel parc ne peut être confiée qu'à des acteurs nationaux, rendant la concurrence peu efficace en terme financiers.
- Au sein de la maîtrise d'ouvrage, la quantité de données générées doit être exploitée et permettre des gains de consommations tout en garantissant le niveau de confort des utilisateurs. Il faut donc des moyens humains internes ou externalisés.

Leviers d'action

- Simplifier les contrats (pas ou peu d'intéressement) en risquant de voir ré augmenter les consommations.
- Contractualiser de façon différente en confiant plus à des partenaires privés au risque de perdre au fil du temps la maîtrise et la compétence.
- Recruter des profils dédiés (thermiciens, énergéticien...) avec la difficulté d'être compétitif en salaire.
- Former les agents aux métiers de l'énergie.

Mise en place de contrat d'exploitation sur une partie du patrimoine du CD 03



En lien avec l'action précédente de télégestion, le Conseil Départemental a pu signer un nouveau contrat d'exploitation sur la période mars 2022-juin 2029 avec une économie de 5 à 10% par rapport au précédent marché.

Points de vigilance

- Difficulté importante du respect des clauses du contrat par les exploitants compte tenu de la complexité des nouvelles compétences demandées (présence accrue de système informatique/électronique, et d'une réglementation importante : Code de la construction de la santé, de l'Environnement, etc.).
- Les exigences liées au coût des énergies entraînent une pression importante sur les exploitants, entraînant une baisse de l'intérêt pour les métiers de la maintenance.
- Le suivi des budgets, des résultats, de la facturation, de l'intéressements est lui aussi difficile compte tenu de la complexité du marché de l'énergie, des modalités de facturation (TURPE, TICGN, CTA...) et de fournisseurs d'énergie dont le personnel est lointain et peu qualifié.

Leviers d'action

- Idem que l'action précédente « Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département ».

Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du Département



Suite au décret tertiaire du 10 avril 2020 imposant un niveau de performance à atteindre pour les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² à travers la réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire (-40% en 2030, -50% en 2040 et - 60% en 2050), le Conseil Départemental souhaite investir dans la rénovation des bâtiments du Département concernés.

A ce jour, le Conseil Départemental a engagé le renouvellement de l'éclairage en le remplaçant par des ampoules LED moins consommatrices sur 80% du patrimoine pour un investissement de 3 millions d'euros. L'action s'étant achevée il y a peu de temps, l'effet de celle-ci sur les consommations énergétiques sera visible lors de la prochaine comparaison des consommations du patrimoine bâti du Département.

Un audit énergétique de l'ensemble des bâtiments du Conseil Départemental est en réflexion, et sera suivi d'un schéma directeur énergétique avec projection de travaux pour atteindre des économies d'énergie de 60% en 2050.

Points de vigilance

- Pas de point de vigilance identifié.

Leviers d'action

- Pas de levier d'action identifié.

Accompagner les particuliers les plus précaires à la rénovation énergétique



Le conseil départemental propose depuis 2013 un service d'accompagnement administratif, technique et financier aux ménages éligibles aux aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Les objectifs de rénovation étaient, au moment de la rédaction de la fiche action pour les PCAET, de rénover 950 logements de propriétaires occupants par an, 40 logements de propriétaires bailleurs par an et 30 lots de copropriétés par an.

Plusieurs indicateurs de suivi, inscrits dans la fiche action, sont disponibles (nombre de visites par an, nombre de logements rénovés par an, gains énergétiques constatés).

Les nouveaux objectifs visés par l'action ainsi que les données couvrant les 3 premières années des PCAET n'ont pas pu être récoltées. L'ensemble des données seront présentées aux termes des PCAET, pour toute la période 2020-2026.

Points de vigilance

- Pas de freins identifiés.

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés.

PERSPECTIVES

Evolutions, adaptations envisagées pour la montée en puissance du service Habitat : internalisation de la prestation ou lancement d'une consultation allotie adaptée aux OPAH existantes pour permettre un ancrage de l'opérateur sur le territoire. Mobilisation des différents acteurs, EPCI, CAPEB, FFB, ...

Cibles et actions prioritaires pour la période suivante : montée en puissance sur l'accompagnement des ménages et développement de l'accompagnement des entreprises. Harmonisation des processus entre les différentes structures. Sensibilisation des partenaires et communication.



Comme indiqué dans la fiche action 2.1.1, la création d'un service public de la performance énergétique a été repris par le CD03 :

Créer un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat



Le service Habitat du Conseil Départemental assure depuis avril 2022 un service d'information et d'accompagnement des habitants de l'Allier (propriétaires bailleurs sans conditions de revenus) ainsi que le petit tertiaire dans la rénovation énergétique. A ce titre, un suivi chiffré de cette action est disponible, à l'échelle du département comme présenté ci-dessous.

Initialement intitulé SPPEH pour Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat, ce service sera englobé dans une entité plus générale qu'est France Rénove à partir de 2025.

	2022			2023		
	Objectif	Réalisé	%	Objectif	Réalisé	%
Pourcentage de couverture de la population par le SPPEH dans l'Allier.	100%			100%		
Nombre d'actes de conseil et accompagnements réalisés (avec Ax)		4958			4836	
Nb dossiers traités (nb logements)		2821			2038	
Nombre et ambitions des rénovations réalisées	120	15	12,5%			
Information de premier niveau - A1	6120	3231	52,8%	6120	2280	37,2%
Conseils personnalisés – A2	4590	1034	22,5%	4360	2531	58%
Accompagnement des ménages aux travaux de rénovation globale - Maisons individuelles – A4	120	15	12,5%	180	24	13,3%
Accompagnement des ménages aux travaux de rénovation globale - Copropriétés –A4	1	0	0%	2	0	0%
Information de premier niveau –B1 pour le petit tertiaire	5	3	60%	10	1	10%
Conseils personnalisés –B2 pour le petit tertiaire	3	0	0%	6	0	0%
Mode de contact		Nb	%			
Téléphone		2513	61,9			
e-mail		380	9,4			
Rencontre physique		1165	28,7			

Points de vigilance

- Complexité de mobilisation et d'implication de l'ensemble des acteurs afin de contribuer à la réussite du déploiement du SPPEH.
- Les partenaires clés n'ont pas été rencontrés individuellement (CAPEB, FFB, Chambre des Métiers, les banques...).
- Accompagnement insuffisant des opérateurs habitat dans le déploiement de ce service (exemple : utilisation et complétude de l'outil SARENOV).
- Difficultés rencontrées dans la création des supports de communication (logos, création du support...) et faible participation à des événements de communication.
- Manque de suivi dans la mise en œuvre des permanences « SPPEH » sur les territoires.
- Période complexe liée au positionnement et retrait de la Région.
- Le temps de refonte des aides ANAH et la mise en place du SPRH a créé un certain nombre d'interrogations.
- Difficultés de recrutement à la fois en interne et auprès des professionnels avec un marché infructueux.

Leviers d'action

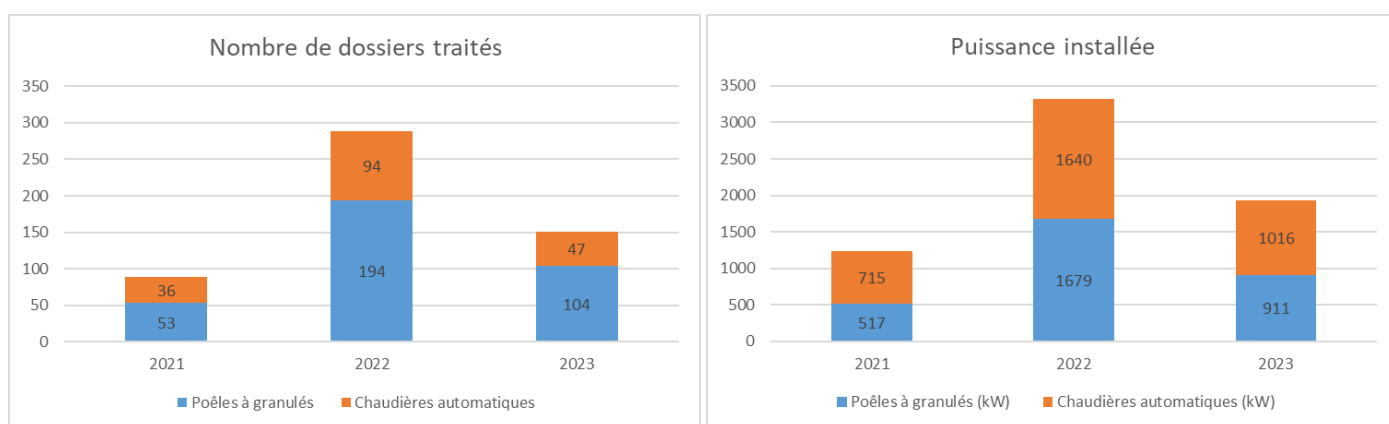
- Pas de leviers identifiés

Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques Bois-Énergie



Le Conseil Départemental apporte un soutien financier afin de faciliter la conversion de chaudières à combustible fossile vers du bois énergie. Ce soutien financier est apporté aux particuliers résidant dans l'Allier qui souhaitent s'équiper de chaudières à plaquettes ou de poêles à granulés. Ces aides, sont attribuées sans conditions de ressources, et peuvent aller jusqu'à 1500 euros pour l'installation d'une chaudière automatique à plaquettes et jusqu'à 1000 euros pour un système à granulés. Une aide de 500 euros peut également être attribuée, cette fois-ci sous conditions de ressources, pour les poêles à granulés.

Ainsi, 528 foyers ont bénéficié d'une aide financière pour s'équiper de l'un de ces dispositifs entre 2021 et 2023. Cette action contribue à la transition énergétique car c'est une puissance totale de 6 478 kW qui a été installée via ces différents dispositifs.



Points de vigilance

- Méconnaissance du dispositif.
- Conjoncture (difficultés d'approvisionnement et augmentation des tarifs des granulés en 2022, ...).

Leviers d'action

- À la suite d'articles de communication, on observe un pic des demandes. Le besoin des utilisateurs est donc là.
- Besoin de sensibiliser à ce programme d'aide les conseillers qui sont directement au contact du public cible (animateurs des plateformes de conseil en rénovation, entreprise d'installation, ...).

Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective publique



La plateforme Agrilocal a pour objectif de faciliter la mise en relation entre les acheteurs locaux et des producteurs locaux tout en respectant les règles de la commande publique. Les plateformes départementales sont interconnectées permettant aux acheteurs de contacter les producteurs des départements limitrophes.

Entre 2021 et 2023, 31 présentations de l'outil ont pu être faites par exemple lors de journées dédiées comme les journées « Au pré de la ferme », lors de rencontres individuelles avec des acheteurs et acheteurs potentiels mais aussi dans le cadre de partenariats permettant la tenue de stands lors de salons liés à la thématique de l'alimentation.

Pour animer la plateforme et sensibiliser les convives, deux semaines d'animations et de jeux ont été organisées une fois par an entre 2021 et 2023. En moyenne, 43 acheteurs se sont inscrits pour participer chaque année.

Le nombre d'acheteurs actifs évoluent constamment et on note une légère baisse entre 2021 (où 41 acheteurs actifs étaient notés) et 2023 (où 29 acheteurs actifs sont dénombrés).

Points de vigilance

- Nécessité de respecter les principes de marchés publics.
- Peu de groupement de producteurs sur le département.
- La logistique de livraison n'est pas optimisée.

Leviers d'action

- Possibilité de s'appuyer sur les démarches territoriales comme les PAT pour relayer la plateforme à de nouveaux fournisseurs.
- La marque allier bourbonnais produits permet d'identifier les produits de l'Allier.

PERSPECTIVES

Le Conseil Départemental a voté en fin 2023 la création d'une aide à destination des collèges du département pour l'achat de produits locaux. Agrilocal pourrait permettre de faciliter le suivi des achats locaux mais tous les collèges, même ceux n'utilisant pas Agrilocal, pourront demander à bénéficier de l'aide.

Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité



Cette action a été initiée sur 2021 et a permis de prendre contact avec des agriculteurs pour recenser l'intérêt de mettre en place une plateforme ou un outil d'optimisation de la logistique en circuit court. Une vingtaine d'agriculteurs avait manifesté leur intérêt. Une visioconférence avait été organisée pour présenter la plateforme La Charrette et 5 agriculteurs avaient participé. La Charrette est un réseau en ligne de professionnels de l'alimentation et de la logistique locale. Il n'y a pas eu de suites données sur 2022 et 2023.

Points de vigilance

- L'animation d'une telle démarche est complexe.

Leviers d'action

- La thématique correspond aux besoins des territoires et aux sujets étudiés dans les différents PAT, le sujet reste donc d'actualité.

PERSPECTIVES

La thématique de la logistique en circuit de proximité restant d'actualité, les liens avec la plateforme La Charrette peuvent être réenclenchés en fonction des avancées des PAT.



Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier



Le Conseil Départemental agit sur la réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics. Cela passe par les changements de pratiques des collégiens mais aussi par des formations des chefs et équipes de préparation. L'action a été lancée en 2020 et a été proposée à tous les collèges publics de l'Allier ayant une restauration directe. L'animation de cette action se fait via l'identification d'un groupe d'élèves référents à qui 6 temps d'animation sont organisés par une association d'éducation à l'environnement. Des liens sont aussi organisés entre les élèves et les cuisines via des visites des cuisines, des ateliers cuisines...

Sur 2021, 2022 et 2023, 6 collèges ont pu participer à cette action. Cela a permis de mobiliser 95 élèves, porteurs des démarches dans leur collèges.

Points de vigilance

- Besoin de clarifier les éléments définissant le réel gaspillage alimentaire pour que tous les collèges pèsent la même chose (par exemple, les restes d'une assiette sont du gaspillage alimentaire mais les os ou peaux de bananes ne sont pas du gaspillage alimentaire dans le sens où ils seraient produits malgré les changements de pratiques).

Leviers d'action

- Les changements de pratiques s'ancrent
- Les animations réalisées permettent de vraiment sensibiliser, de responsabiliser et de créer du lien entre les élèves, les responsables et les cuisines.
- La formation des équipes de cuisine est essentielle
- Des pesées régulières sont prévues pour alimenter un observatoire départemental.

PERSPECTIVES

Une réflexion est menée pour faire évoluer l'action sur le gaspillage alimentaire dans les collèges. Cela pourrait se traduire dans les années à venir par la création d'un observatoire du gaspillage alimentaire, via la participation des équipes de cuisines des collèges.



Autres actions

Prise en compte des critères DD dans les marchés publics : depuis 2019, le Département a inscrit l'achat durable dans sa politique de commande publique. Ainsi, les 86 marchés signés en 2023 intègrent des spécifications techniques ou clauses environnementales dans les cahiers des charges, des critères de pondération dans l'analyse des offres (de l'ordre de 5 à 10%) et des clauses d'exécution sous forme d'heures d'insertion à réaliser par les titulaires pour les marchés de services et de travaux.

Prise en compte du DD dans les politiques RH du Département : avec le lancement d'une politique « Qualité de vie et conditions de travail », le Département souhaite limiter son impact et continue d'intégrer des méthodes DD dans l'activité quotidienne des agents, notamment en permettant le recours au télétravail (en 2023 : 458 télétravailleurs soit 727 000 km économisés), aux visio conférences (4 483 visio conférences réalisées en 2023), et en développant d'autres actions d'organisation en interne (81 % des agents ont accepté le Coffre Fort Numérique).

Valoriser le territoire par la pratique du vélo : depuis 2008, le Département porte un schéma vélo routes et voies vertes. En 2020, le Département adopte un plan vélo 2020-2030. Dans ce sens, plus de 3 700 km de parcours cyclables ont été aménagés (23 boucles cyclo sur route, 5 vélo routes nationales/européennes, 60 km de voie vertes, 13 km de pistes cyclables, 1 700km de circuits VTT en boucle et 1 itinéraire VTT de 147 km (la VTMC) pour un investissement total de 6,3 M€ entre 2008 et 2022). Depuis 2015, on compte 1,8 millions d'usagers sur voies vertes.

Préserver et gérer la ressource en eau : le Département porte une politique volontariste pour préserver et gérer l'eau face aux impacts du changement climatique, avec notamment en 2023 la signature de 5 Contrats Territoriaux « Eaux et milieux aquatiques » en 2023, le lancement du projet de rapport cadre sur l'eau avec état des lieux départemental et organisation d'ateliers de concertation thématiques. Le département a également soutenu et inauguré 2 projets : l'un à Varennes-sur-Tèche (système d'assainissement) l'autre à Coulanges (station d'eau potable) et a coorganisé une rencontre sur la gestion des eaux pluviales à Chappes.

Recyclage des matériels électroniques : en 2023, le Conseil départemental a mis en place l'enlèvement des matériels électroniques des collèges avec récupération et valorisation de tous par un ESAT (à ce jour : 100 PC fixes, 120 écrans, 180 téléphones portables, 15 imprimantes, 20 vidéoprojecteurs), également l'acquisition de téléphones reconditionnés (110 à ce jour).

Soutien à la plantation d'arbres et de haies pour le maintien du bocage : réalisation d'un atlas départemental des paysages (lancé le 5 mai 2023), adoption du projet 350 000 arbres (octobre 2023) et partenariat avec la Mission haie Auvergne. Ainsi, le Département a pu soutenir en 2023 la plantation de 11 000 arbres.

Réalisation d'un BEGES en 2022 : avec pour année de référence 2019, le Conseil Départemental a réalisé son Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre, et a pu constater une émission de 26 316 tonnes de CO2 sur cette année, avec pour premier poste d'émission les achats. Le secteur des bâtiments et des déplacements professionnels et domicile-travail arrivent en 2^{ème} et 3^{ème} position. Un plan d'actions a pu être réalisé dans l'optique de réduire de 8% les émissions préalablement identifiées.

PERSPECTIVES

Le diagnostic du Projet Alimentaire Départemental a été voté et la démarche est en cours pour la définition des actions associées.

La réalisation de l'Atlas départemental des paysages (cabinet EPODE) dont le calendrier court jusqu'en 2024.

CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE L'ALLIER (CEN ALLIER)

Depuis sa création en 1992, le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier) s'investit dans la préservation du patrimoine naturel en collaboration avec les collectivités locales, les agriculteurs, les usagers et d'autres parties prenantes. Il œuvre pour la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation de la nature. Son action s'étend sur tout le département de l'Allier, et territoires limitrophes comme c'est le cas sur le Val de Loire. En plus de sa mission de gestion des espaces naturels, le Conservatoire sensibilise le public par le biais d'activités variées telles que des visites de sites, des sorties nature et la conception d'outils pédagogiques (panneaux, expositions, etc.).

Préservation et valorisation des haies et du bocage



Plusieurs acteurs locaux jouent un rôle crucial dans le maintien du réseau de haies dans l'Allier en menant des actions de plantation et de gestion durable. Le CEN Allier renforce ses efforts en conseillant les autorités locales sur l'intégration des haies et du bocage dans leur planification, les considérant comme une infrastructure naturelle vitale pour la biodiversité des éléments caractéristiques du paysage qui rendent de précieux services écosystémiques à la société en général et au monde agricole en particulier.

Elaboration d'un guide d'autodiagnostic des haies dans le cadre de Natura 2000 (Val de Loire Bocager)

Dans cette perspective de soutien, le CEN Allier, en collaboration avec la chambre d'agriculture de la Saône-et-Loire et celle de l'Allier, a participé à l'élaboration d'un guide d'autodiagnostic des haies bocagères à l'attention des agriculteurs et des collectivités, permettant d'évaluer l'état écologique de leurs haies.

Sensibilisation sur les haies et chantiers de plantation participatifs

Afin d'atteindre un public plus large, le CEN organise régulièrement divers événements de sensibilisation sur l'importance des haies dont 5 chantiers participatifs (3 en 2022 et 2 en 2023). Ces initiatives ont permis de former et sensibiliser 70 personnes entre 2021 et 2023. Au cours de cette période, le CEN a contribué à la plantation de 2030 mètres linéaires de haies (1022 ml en 2022 et 1008 ml en 2023).

Une analyse des potentialités biologiques des haies, couloirs de chasse privilégiés pour les chauves-souris, a été réalisée sur le site Natura 2000 des gîtes à chiroptères des contreforts de la Montagne bourbonnaise en 2019. Dans le cadre de sa mission d'appui aux collectivités et acteurs du territoire, le CEN se tient à disposition pour fournir une expertise et une assistance technique ponctuelle ou plus suivie, pour la plantation de haies, arbres isolés, vergers (sollicitations récentes : commune de Jaligny-sur-Besbre avec conseil ponctuels, Entreprise CMS de Saligny-sur-Roudon avec conseil de replantation/aménagement d'espace naturels de proximité).

Points de vigilance

- Absence d'opportunité de participation à la démarche départementale.
- Conditions météorologiques et taux de réussite des plantations dans le contexte du changement climatique.
- Tendance au sur-entretien des haies existantes et plantées, dans un contexte de mobilisation supplémentaire de bois.

Leviers d'action

- Le CEN Allier fait partie des acteurs partenaires du second cercle du Consortium haies.
- Déploiement de l'Appel à projets « plantons des haies » et du nouveau Pacte en faveur de la Haie.
- Mobilisation citoyenne en faveur des actions de plantation.
- Règlementation PAC qui limite les possibilités d'arrachage de haies, avec obligation de replanter un linéaire équivalent.
- Politique Natura 2000, qui considère la haie comme élément à la croisée des enjeux écologiques et des activités humaines.

PERSPECTIVES

Pacte de la Haie : après avoir animé sur la période 2022-2023 l'Appel à Projets de la DRAAF « Plantons des haies », le collectif « haies » constitué de la Mission Haies Auvergne Rhône-Alpes, de l'association Symbiose et de la Fédération départementale des pêcheurs s'est reconstitué pour animer sur les territoires ce nouveau projet de plantations d'infrastructures bocagères. Le CEN Allier fait partie des acteurs partenaires du second cercle.





Acquisition de parcelles pour la protection des cours d'eau et nappes d'accompagnement

Pour préserver voire restaurer la mobilité des cours d'eau et la capacité de la nappe alluviale, le CEN Allier poursuit l'acquisition amiable de terrains touchés par l'érosion, offrant une forme d'indemnisation aux propriétaires concernés. Des partenariats avec les éleveurs locaux ont été établis sur ces parcelles afin de maintenir une activité pastorale le long des cours d'eau.

Après des temps de montage de dossiers prolongés, les premières fiches actions dédiées à ces interventions se mettent en œuvre au second semestre 2024 au titre du Contrat Territorial (CT) Val d'Allier alluvial. Une réflexion identique a été engagée dans le cadre du CT plaine alluviale de la Loire. Si la fin des crédits du 11ème programme de l'AELB le permet, des acquisitions de zones humides devraient également être possibles au titre du CT Sioule.

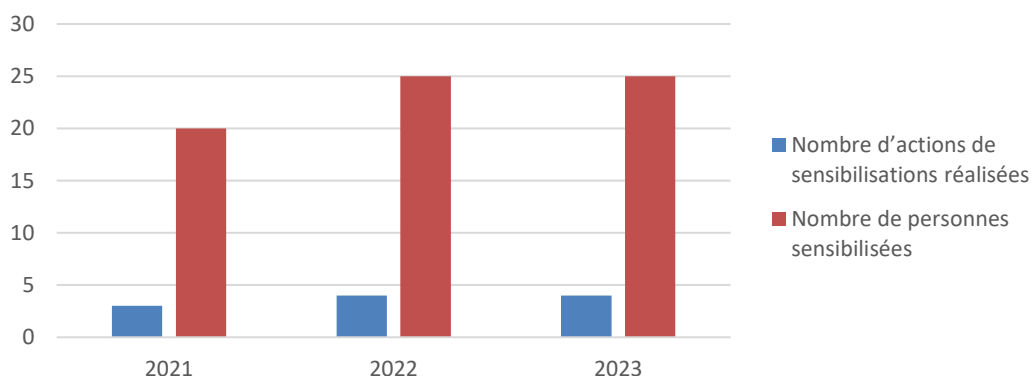
Entre 2021 et 2023, le CEN n'a donc acheté aucune parcelle le long des principaux cours d'eau du département. Une forêt alluviale ancienne est en cours d'acquisition pour environ 18 hectares située sur l'île du Veurdre.

Actions de sensibilisation sur les enjeux liés à la dynamique fluviale

Le CEN a mené 11 actions de sensibilisation à destination des habitants et des usagers du territoire entre 2021 et 2023 :

- 4 animations grand-public ayant touché une soixantaine de personnes (Cf graphe ci-dessous).
- Une conférence sur la dynamique fluviale et l'histoire de la rivière Allier
- 2 animations scolaires ayant concerné 60 élèves d'un Lycée d'Yzeure et d'un collège de Moulins
- 4 tenues de stands ayant touché plusieurs centaines de personnes, dont le forum de la transition écologique et le salon des patrimoines en 2022 à Vichy et en 2023 au centre Athanor de Montluçon.

Répartition des actions d'animations grand public
menées par le CEN Allier sur les enjeux liés à la
dynamique fluviale



Points de vigilance

- Retard et complexité des demandes de subventions auprès de l'AELB et du Fond vert.
- Faisabilité faible des actions de désenrochement, vis-à-vis des possibilités de maîtrise foncière, d'appui des acteurs locaux et de mobilisation de financements suffisants.
- Fin du 11ème programme de l'AELB et limitation des crédits résiduels.
- Forte pression foncière sur les territoires riverains de l'Allier et dans une moindre mesure de la Loire.

Leviers d'action

- Démarches territoriales des CT mobilisables sur les plaines alluviales de la Loire et de l'Allier.
- Prise de conscience progressive des liens existants entre préservation des dynamiques fluviale et préservation de la ressource en eaux, notamment souterraine, pour l'alimentation en eau potable.

PERSPECTIVES

Le programme d'action des contrats territoriaux en cours sur l'Allier et la Loire prévoient des actions de suppression d'enrochement portées par le CEN Allier. Ces actions seraient réalisées en dehors de secteurs concernés par des enjeux publics majeurs, sous réserve d'obtenir une maîtrise foncière et une adhésion suffisante du territoire concerné par ces actions. Ces actions n'ont à ce jour pas été initiées, notamment faute d'aides financières suffisantes et mobilisables.



Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie



Préservation des équilibres entre activité agricole et biodiversité par la maîtrise foncière et d'usage et la gestion conservatoire

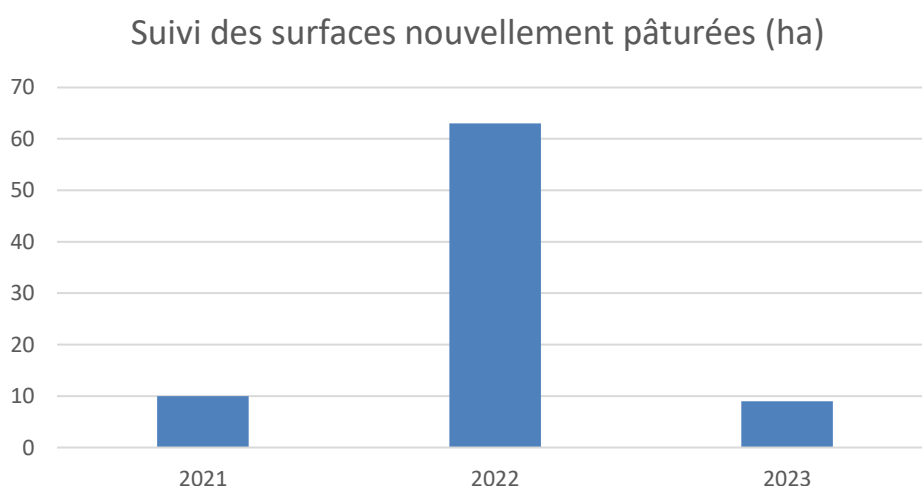
En étroite collaboration avec les éleveurs locaux, le CEN Allier s'emploie à préserver les prairies naturelles sur le département de l'Allier, et nécessite une sécurisation foncière des prairies. Pour cela, le CEN utilise des accords tels que :

- L'acquisition foncière avec signature de baux ruraux environnementaux.
- Baux emphytéotiques.
- Obligations Réelles Environnementales (ORE).

Ces accords permettent la préservation de la biodiversité tout en permettant le maintien ou le retour du pâturage ou de la fauche, Cette action a déjà permis la gestion conjointe de nombreux hectares de prairies :

- En 2021, nouveau partenariat pastoral avec une éleveuse locale de brebis pour le parcours de 6ha de pelouses sèches calcaires de l'ancienne carrière du Plaid à Valigny. Il a également fait de même à compter de 2021 sur un autre coteau calcicole d'environ 4ha à Naves, le Marléon, site maîtrisé par le CEN Allier.
- Entre 2021 et 2023, remise au pâturage d'une prairie sèche communale de 4,5ha laissée à l'abandon sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) du coteau des Chapelles à Gannat.
- 2 ORE à 20 ans tacitement renouvelables ont été conclus avec les communes de Domérat et Désertines, sur des landes sèches thermophiles sectionales, de manière à les parcourir par éco-pâturage partenarial après restauration mécanique, sur 2 ou 3 hectares à compter de 2022.
- En 2022, signature d'une ORE sur les 60 hectares du domaine agricole du manoir de la Baume à Couzon (gestion très extensive, essentiellement par fauche et pâturage équin localisé).
- En 2023, clôture d'un futur parc de pâturage sur les 4,5ha de prairies tourbeuses des Carthalas à Saint-Nicolas-les-Biefs, suite à la signature d'une nouvelle ORE sur 10 ans.

Ci-dessous un graphe qui résume les surfaces nouvellement pâturées (en hectares) suivies par le CEN Allier entre 2021 et 2023.



Actions de réouverture de milieux

Outre la préservation des prairies existantes, le CEN mène également des actions de réouverture de milieux :

- En 2021 : 0,5 ha de landes envahies par la Fougère aigle à Torteze ont fait l'objet d'un étrépage dans le cadre d'un projet en lien avec le Plan France Relance et l'OFB, afin de rajeunir le milieu.
- En 2022 : 8ha des landes de Domérat et Désertines ont fait l'objet en 2022 d'un écimage mécanique.
- En 2022 : 2,55 ha de prairies et pelouses ont également fait l'objet d'un chantier de broyage, arrachage de ligneux avec exportation, dans le cadre d'un contrat Natura 2000, sur le site du Val de Loire Bocager, à cheval sur les communes de Dompierre-sur-Besbre et Beaulon.
- En 2023 : 1ha de prairies humides excessivement embroussaillées ont été rouvertes autour de l'étang des Jaumiers à Yzeure, dans le cadre d'un Appel à projets PNA de l'AELB. Les 4,5ha du coteau des Chapelles avaient également fait l'objet d'un broyage mécanique de réouverture dès l'automne 2022.

Animation de Mesures agro-environnementales et climatiques dans le cadre des PAEC

En parallèle, dans le cadre de la démarche Natura 2000 et plus généralement de la Politique Agricole Commune (PAC), des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) sont mis en place, offrant des soutiens aux agriculteurs pour maintenir ou modifier leurs pratiques. Le CEN a animé, en 2023 et 2024, un PAEC commun au Val d'Allier et au Val de Loire, aux côtés de la Chambre d'Agriculture de l'Allier. Au total, sur les deux campagnes, ce ne sont pas moins de 30 agriculteurs qui ont été accompagnés par le CEN Allier sur ces territoires. Les diagnostics et plans de gestion réalisés dans ce cadre ont permis le dépôt de plus de 1000 ha de mesures auprès des services de l'État pour instruction et arbitrage. Le CEN Allier a également accompagné Vichy Communauté dans l'animation du PAEC « CT Milieux aquatiques affluents de l'Allier et Bassin versant de la Besbre », en accompagnant deux agriculteurs exerçant leur activité sur le site Natura 2000 « Gite à chauves-souris, Contrefort et montagne bourbonnaise » (36,11 ha de mesures et 9 entretiens de mares déposées à la DDT03).

Points de vigilance

- Délicate phase de concertation amiable avant la nécessaire maîtrise d'usage ou foncière des sites à restaurer et/ou à gérer, cette phase de négociations souvent longue mais cruciale étant de moins en moins financée par les partenaires.
- Difficulté à identifier et trouver des accords avec des éleveurs sur certains types milieux plus accidentés ou moins riches agronomiquement comme les coteaux calcaires, les landes ou certaines zones humides.

Leviers d'action

- L'ORE constitue un nouvel outil foncier innovant, à la fois solide et assez souple pour allier préservation de la biodiversité et activité agricole respectueuse de l'environnement.
- L'animation de PAEC permet la contractualisation de surfaces de milieux ouverts agricoles quant à leur entretien extensif adapté.

Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité

En partenariat avec le CEN Auvergne, le CEN Allier a lancé en 2018 le projet « Sylvae, réseau de vieilles forêts en Auvergne », visant à protéger les anciens massifs forestiers, attestant sur cartographies anciennes d'une vocation forestière depuis au moins 200 ans, pour préserver leur capacité de stockage de carbone et leur biodiversité.

Ce projet implique l'acquisition amiable de parcelles par le CEN Allier pour garantir leur préservation à long terme. Les forêts ainsi acquises sont généralement laissées en libre évolution, permettant aux arbres de suivre leur cycle biologique complet (croissance, maturité, vieillissement puis mort et régénération naturelle).

En 2023, le CEN Allier a acquis 2 parcelles de hêtraies-sapinières en Montagne bourbonnaise :

- 0ha 99a 10ca à Lavoine au cœur du site Natura 2000 des Bois noirs le long des sources de la Besbre.
- 1ha 04a 65ca à Saint-Nicolas-les-Biefs au sein de l'ENS « Hêtres tortueux ».
- Une troisième parcelle forestière de hêtraie est en cours d'acquisition à Arfeuilles début 2024 pour 1ha 71a 26ca.

Points de vigilance

- Rares opportunités foncières sur un marché du bois verrouillé et qui s'envole financièrement.
- Etat sanitaire des peuplements forestiers qui interroge parfois sur la viabilité des certaines parcelles des vieilles forêts.

Leviers d'action

- Elan des donateurs suite à une campagne de souscription SYLVAE, y compris en lien avec FNE et son opération « Aux arbres citoyens » de l'automne 2022.
- Volonté de certains acteurs du territoires (PME, CCI...) de réfléchir à un système de compensation carbone local.

Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire



Inventaires de milieux humides sur plusieurs bassins versant du département de l'Allier

Dans le but d'identifier les zones humides pour garantir leur préservation et leur gestion, des démarches d'inventaire ont été entreprises dans les bassins-versants couverts par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Il s'agit d'études de pré-localisation qui ont été affinées par des inventaires de terrain sur divers bassins versants dans le cadre de Contrat Territoriaux (CT) :

- Sioule via la Communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne ;
- Val d'Allier via l'EPL ;
- Bassins versants de la Magieure et du Lameron sur le Cher montluçonnais via l'EPL.

Hors SAGE, le Val de Loire bourbonnais n'a pas été couvert au préalable par une étude de pré-localisation. Le CEN Allier a donc lancé en 2023, au titre du CT plaine alluviale de la Loire, une étude de pré-localisation des zones humides sur trois secteurs d'enjeu majeur (AEP et expansion des crues...) de la plaine de la Loire, qui se poursuit en 2024 par un inventaire des milieux humides effectifs (surface concernée de 8050ha couvrant en partie Moulins Communauté, Entr'Allier Besbre et Loire et Le Grand Charolais). Cette étude vise une meilleure connaissance des milieux humides et l'identification de potentiels projets de protection et restauration/gestion. D'autres secteurs hors SAGE (Sologne bourbonnaise, val de Besbre) n'ont pas été couverts par ces inventaires.

Compilation et mise à disposition de données géographiques sur les milieux humides

Dans le cadre de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH), le CEN Allier de recueillir auprès du Forum des Marais Atlantiques (FMA) les données d'inventaires de zones humides disponibles afin de les compiler sur le plan cartographique, ainsi mises à disposition des collectivités, des services de l'Etat et des structures gestionnaires. Le CEN Allier propose par ailleurs une assistance dans l'intégration des zones humides dans les projets de territoire (tels que les documents d'urbanisme, les contrats territoriaux, etc.). Ainsi, entre 2021 et 2023, le CEN Allier, à travers la cellule CATZH, a compté :

- 11 participations à des réunions de Comités dédiés à la ressource en eau et à la préservation des zones humides.
- 21 séquences d'accompagnement d'actions vitrines sur des zones humides portées par des particuliers ou des collectivités.
- 41 contributions à des ateliers de travail dans le cadre de l'émergence et de l'animation des Contrats Territoriaux.

Points de vigilance

- Moyens financiers limités par l'AELB à 1 ETP maximum sur la délégation Loire Allier amont.
- Déploiement encore limité de la boîte à outils LigerO.
- Tensions locales principalement au sein des acteurs du monde agricole (craintes de contraintes supplémentaires à venir dans le cadre des BAE2 de la PAC).

Leviers d'action

- Montée en compétence et en proactivité des EPCI sur ces questions en lien avec la mise en œuvre de la GEMAPI et le portage/financement de contrats territoriaux.

Cette action d'inventaire des zones humides est aussi liée à une autre action mise en place par le CEN Allier :

Inventaire et restauration des zones tourbeuses même dégradées, pour le stockage du carbone



En se basant sur le recensement des mines de 1949, qui répertoriait tous les dépôts tourbeux à cette époque, le CEN Allier a proposé l'évaluation de parcelles offrant une importante capacité de stockage de carbone. L'objectif est d'évaluer la capacité de stockage en carbone et en eau des zones identifiées, ainsi que leur état de conservation et leur potentiel de biodiversité. Après cette phase d'évaluation, le CEN définira les actions nécessaires pour préserver ou restaurer ces zones en concertation avec les propriétaires et les utilisateurs.

En dehors de l'animation Natura 2000 sur les tourbières des bois noirs et des Monts de la Madeleine en Montagne bourbonnaise, qui a été transférée au 1er janvier 2024 du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine (SMMM) au Conseil régional AURA, le CEN Allier s'investit dans la gestion conservatoire de cinq sites de tourbières :

- Tourbière ENS du Mathé en plaine à Aubigny, avec maîtrise d'ouvrage départementale pour la gestion agropastorale des 11,5ha, la gestion étant toutefois bloquée depuis 2016 en raison d'une problématique foncière.
- Tourbière des Carthalas à Saint-Nicolas-des-Biefs avec la signature en 2023 d'une ORE à 10 ans dans l'objectif d'une remise au pâturage 2024 des 4,5ha de prairies tourbeuses. Des actions de décapage superficiel, création de mare, lutte contre la colonisation des fougères ont également été menées en 2022 et 2023.
- Maîtrise foncière et volonté de pâturage de la tourbière du Muzy sur le vallon du ruisseau de Malgoutte à Saint-Bonnet-des-Quarts, la remise au pâturage après les travaux de restauration de 2015 demeurant néanmoins un échec sur le parc de pâturage aménagé sur 2ha.
- Animation foncière engagée début 2024 sur la tourbière de plaine des Nauds à Saligny-sur-Roudon, en vue de son acquisition et de restauration dans le cadre de l'appel à projets PNA de l'AELB.
- Acquisition foncière en cours depuis le début de l'année 2024 d'une parcelle d'1,5ha située aux sources tourbeuses de la Besbre à Lavoine.

On peut considérer que ces zones tourbeuses plus ou moins fonctionnelles, ne relarguant pas de carbone et poursuivant le processus de turbification naturelle, devraient à termes être préservées voire restaurées.

Points de vigilance

- Certaines collectivités n'ont pas souhaité activer l'inventaire des parcelles tourbeuses sur leurs territoires.
- Actions dépendantes d'une animation foncière longue et délicate.

Leviers d'action

- Appels à projets PNA de l'AELB permettant la maîtrise foncière et la réhabilitation des zones humides tourbeuses.
- Préfiguration en cours d'un contrat territorial sur le bassin versant de la Besbre, qui pourraient à terme constituer un nouveau levier d'action pour agir sur la préservation de ce type de milieu

PERSPECTIVES

L'acquisition foncière d'une parcelle déboisée contenant une portion de la tourbière des sources du petit Besbre à Lavoine en Montagne Bourbonnaise est en attente de clarification des obligations réglementaires de reboisement au titre du Code forestier. La préservation éventuelle de la partie tourbeuse de ce terrain contribuerait à en préserver les capacités de stockage de carbone.

Une démarche d'animation foncière a été engagée sur la tourbière des Nauds à Saligny-sur-Roudon. La maîtrise foncière ou d'usage de ces terrains pourrait à terme contribuer là encore au maintien des conditions de stockage de carbone dans le contexte du changement climatique.



Autres actions

- Participation du CEN à une action portée par le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, en faveur de la préservation des forêts et zones humides de la Montagne bourbonnaise dans le cadre de la stratégie aires protégées. Les réalisations du CEN en matière de maîtrise foncière et restauration des forêts anciennes au titre du programme SYLVAE et des tourbières entrent de manière complémentaire dans ce champ d'intervention.
- Le CEN Allier est partenaire de plusieurs collectivités dans la mise en œuvre ou la préparation des candidatures pour plusieurs ABC intercommunaux (CC Bocage Bourbonnais – finalisé, CC Commeny Montmarault Nérès – en cours, Montluçon Communauté et Moulins Communauté – en préparation...). Ces dynamiques prennent en compte la plupart des enjeux identifiés dans les PCAET de ces collectivités.

PERSPECTIVES

Projet bosquet du futur : le projet consiste à réaliser une expérimentation visant à planter des bosquets ou des alignements d'arbres d'espèces d'affinité méridionale originaires du Massif central, supposées plus résistantes aux effets du changement climatique. Cette initiative qui a débuté fin 2023, sera mise en œuvre sur cinq sites appartenant au CEN.



EVOLÉA

Société coopérative, Evoléa est un bailleur, développeur et aménageur reconnu acteur majeur de l'immobilier social de l'Allier.

Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux



La coopérative Habitat Evoléa a plusieurs missions historiques dont celles de gérer, réhabiliter et rénover son patrimoine existant permettant ainsi aux locataires de bénéficier d'un certain confort thermique tout en réduisant les consommations énergétiques (le secteur résidentiel étant l'un des plus énergivores sur tout le département de l'Allier).

La totalité du patrimoine d'Evoléa est couvert par des DPE (qu'ils soient de l'ancienne ou de la nouvelle génération, périmé ou en cours de validité). Une procédure de mise à jour des DPE périmés est engagée, et tous les nouveaux DPE seront intégrés dans la base patrimoniale.

En mettant en place son Plan Stratégique de Patrimoine, Evoléa associe pour chaque opération de rénovation de son patrimoine des travaux d'amélioration de performance énergétique (gain de minimum 38% d'économies d'énergie visé), le remplacement des systèmes de ventilation ainsi que des éléments de confort et de cadre de vie (ascenseur, embellissement des espaces communs, etc.). Sur la totalité du parc résidentiel (plus de 7 300 logements), l'objectif est de sortir les derniers logements dont le Diagnostic de Performance Énergétique est de F ou G vers des catégories B ou C. Le tableau ci-dessous indique les différents travaux de réhabilitation menés en 2021 et 2022 ainsi que les changements de catégorie de DPE avant et après travaux. L'année 2023 n'a observé aucune réception de logements réhabilités thermiquement, c'est pourquoi elle n'apparaît pas ci-dessous. En revanche, il est attendu pour 2024 la réception de travaux d'environ 350 logements.

Année	Commune	Nom du groupe	Nombre de logements	Date de réception	DPE avant	DPE après
2021	COMMENTRY	Rougeron	28	Févr-21	D	B
	MOULINS	4 Septembre-JJ Rousseau	81	Oct-21	E et F	C
2022	MOULINS	Les Gâteaux (7 bâtiments)	300	Déc-22	C	B
	MOULINS	Moulins Sud tranche 2	245	Juil-22	C	B

Le parc comporte encore entre 50 et 80 logements concernés par des DPE en F ou G, notamment des logements individuels, mais où la demande locative est faible et ne fait donc pour le moment pas l'objet de travaux de rénovation. Evoléa compte plusieurs travaux en perspective (les Champins à Moulins et Aujame à Commentry).

Points de vigilance

- Pas de freins identifiés

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés

Autres actions

Dès que possible, Evoléa raccorde ses logements aux réseaux de chaleur, comme c'est le cas sur Moulins et Commentry, et au niveau du Campus numérique (école Epithec : journée porte ouverte le 18 mai 2024 avec la mise en service d'une résidence pour étudiants avec 16 logements raccordés au réseau de chaleur).

Evoléa a également enclenché une campagne de calorifugeage des réseaux de chaleur sur 21 km soit un total de 1501 logements.

Ils engagent pour l'été 2024 une seconde campagne de calorifugeage sur la Résidence du Plessis pour 1.5kms de linéaire et représentant 352 logements. S'ajoute à cela des Résidences à Commentry qui sont eux aussi raccordés sur le réseau de chaleur de la ville pour 2kms linéaire et représentant 450 logements.

PERSPECTIVES

La création de nouvelles sous-stations avec l'extension du réseau de chaleur de Moulins pourra permettre de raccorder 400 logements au Plessis.



MISSION HAIES

Rattachée à l'association "Union Régionale des Forêts et des Haies Auvergne-Rhône-Alpes", Mission Haies est une mission technique dédiée au bocage et à l'agroforesterie, travaillant auprès du monde agricole et des collectivités pour promouvoir la haie et les arbres dans le monde rural. L'équipe intervient à travers des conseils et formations en faveur de la plantation champêtres fonctionnelles et d'une gestion durable de votre bocage.

Préservation et valorisation des haies et du bocage



A travers son cœur de mission de conseils pour la plantation et la gestion durable des haies, Mission Haies contribue au maintien du maillage bocager de l'Allier. Depuis la rédaction de la fiche en 2020, le Plan de Relance (début octobre 2021) a permis aux différents acteurs travaillant séparément sur cette thématique de se fédérer en un consortium (Mission Haies, Symbiose Allier et Fédération de chasse) facilitant ainsi les démarches (administratives et pratiques) pour les agriculteurs, les collectivités mais également le milieu scolaire. Le Plan de Relance a permis via le Consortium de porter l'accompagnement technique/financier/sensibilisation de 59 dossiers (représentant un investissement total de 364 000 euros) pour 44 km de haies et 492 arbres intraparcels (chiffres DDT03). Le succès de ce dispositif résulte aussi de la dynamique initiée depuis de nombreuses années par le Conseil Départemental de l'Allier.

Pour chaque projet, la Mission Haie intervient :

- en amont pour sensibiliser aux rôles et intérêts du bocage, accompagne le dimensionnement du projet (emplacement, linéaire à planter, choix des essences),
- forme sur la bonne plantation d'une haie lors des chantiers de plantation (en abordant les différentes questions liées au paillage, à l'arrosage et la protection contre les animaux d'élevage ou la faune sauvage) avec une réflexion plus poussée pour les primo-plantiers (pour permettre une meilleure réussite de la plantation). La gestion durable des jeunes plantations et des haies plus âgées fait aussi partie de leur mission. Sous la forme de formation en salle couplée à des interventions concrètes de terrain, la Mission Haie conseille pour le bon entretien selon les typologies bocagères.

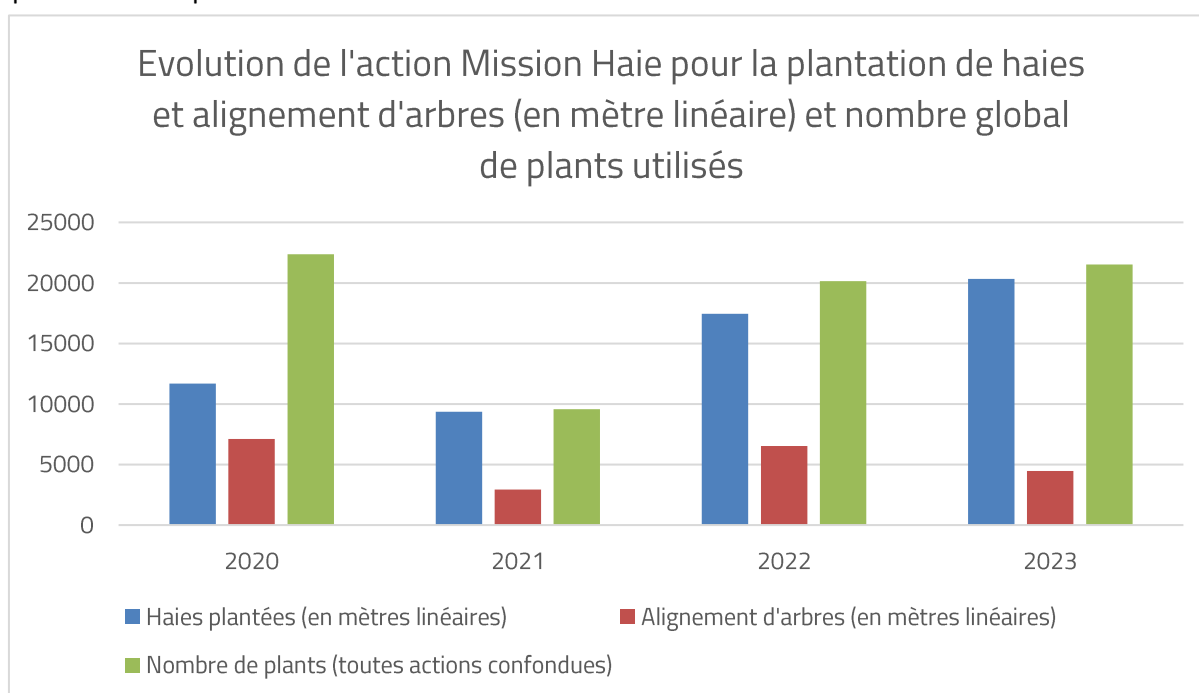
Le volet communal de l'action, à travers la formation des agents communaux, a notamment pu être développé ces dernières années grâce au soutien du Conseil Départemental.

En tout, près de 190 agriculteurs ont été accompagnés entre 2020 et 2023 (86 en 2020, 31 en 2021, 31 en 2022 et 40 en 2023). Le nombre de communes accompagnées au total est de 14 avec notamment 3 communes en 2021, 6 communes en 2022 et 5 communes en 2023. Les particuliers (propriétaires agricoles) ont également pu être accompagnés par la Mission Haies avec 28 contacts (4 en 2020, 6 en 2021 et 2022, et 12 en 2023). D'autres organismes ont pu bénéficier d'actions de plantation de haies comme le Département, une communauté de communes, des associations et le Lycée agricole de Neuvy.

Grâce à tous ces accompagnements, Mission Haies a pu comptabiliser différents indicateurs de suivi de leurs actions, dont entre autres :

- Le nombre de haies plantées (en mètre linéaire)
- Le nombre d'arbres plantés (en mètre linéaire)
- Le nombre de plants, toutes actions confondues, c'est-à-dire dans les plantations de haies, alignements d'arbres, bosquets, agroforesteries et ponctuellement pour des parcours volaille.

En tout, c'est donc plus de 58 km de haies qui ont pu être plantées, 21 km d'alignements d'arbres pour un total de plus de 73 500 plants en 4 ans.



Points de vigilance

- Encore beaucoup d'apriori sur la haie (trop contraignante, coûteuse)
- Gestion
- Perte de rendement dû à l'emprise

Leviers d'action

- Changer les mentalités pour mieux faire comprendre l'importance de la haie (utile et valorisable).
- Le nouveau Pacte de la Haie fixant des objectifs 2030 pour favoriser la plantation, la montée en compétence et la valorisation.

Réfléchir au développement d'un outil de compensation Carbone lié au bocage



A travers son équipe et les connaissances dont elle dispose sur la gestion de la haie, Mission Haies a souhaité travailler sur l'élaboration d'un outil de compensation carbone, en lien avec les différents labels émergents (Carbocage, Bas Carbone). Cependant, en dépit des efforts fournis au niveau national sur ces labellisations, il n'est pas encore évident d'estimer de façon efficace le carbone stocké par les haies. La Mission Haie se veut encore prudente avant de se lancer dans une telle démarche.

Points de vigilance

- Données difficilement mesurables
- Variabilité importante selon les linéaires et essences

Leviers d'action

- Projets de recherche nationaux en cours

Autres actions

Mission Haie participe activement à la communication autour de la plantation/gestion durable de la haie, avec notamment sa présence aux journées Haies (nouvel événement en place depuis deux ans avec des éditions en mars 2023 et 2024).

Un projet Climagrof 2 est en cours, permettant l'étude de l'intérêt fourrager des essences bocagères. Cette étude en lien avec l'IDELE, les Chambres d'Agriculture, l'INRAE et des lycées agricoles met en avant la ressource fourragère des haies et la gestion de ces dernières.

PERSPECTIVES

L'arrivée du nouveau Pacte de la Haie prévoit un investissement au niveau national de 110 millions d'euros pour un objectif de plantation de 50 000km de haies d'ici 2030. Bien que les objectifs ne soient pas encore départementalisés (objectif Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2024 de planter 680km de haies), l'existence du consortium est vouée à perdurer et à poursuivre son travail d'accompagnement des porteurs de projets selon : un 1er cercle qui reste inchangé (Symbiose Allier pour l'accompagnement administratif, Mission Haies et Fédération de chasse pour la réalisation des chantiers de plantation et le suivi), un second cercle élargi à différentes structures (dont le CEN Allier) gravitant au tour du monde agricole bourbonnais, permettant le relais de l'information, la communication autour du Pacte de la Haie et la mobilisation des porteurs de projets notamment des agriculteurs.



PETR PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUÇON ET DU CHER

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher rassemble les 5 intercommunalités de l'ouest du département de l'Allier : la communauté de communes du Pays de Tronçais, la communauté de communes du Val de Cher, la communauté de communes du Pays d'Huriel, Montluçon communauté et Commentry Montmarault Nérès Communauté.

L'objectif principal du PETR est de regrouper les 90 communes qui sont sur son territoire d'action pour travailler sur l'étude et la mise en œuvre de tout moyen propre à favoriser un aménagement et un développement équilibré et durable du territoire. Ainsi le PETR est amené à travailler sur des thématiques très diverses telles que l'environnement, le numérique, l'habitat, l'économie, l'agriculture, le tourisme, la mobilité, le commerce...

Mise en place du plan paysage à l'échelle du PETR



En mai 2019, le PETR avait été retenu dans l'Appel à Projets « Plan Paysage » du Ministère de la Transition Énergétique et Solidaire. Ainsi, un plan paysage axé sur deux des ensembles paysagers du territoire d'action du PETR ont été ciblé : la « Vallée du Cher » et la « Combraille Bourbonnaise » (soit 40 des 90 communes du territoire d'action) pour travailler sur l'aménagement du territoire en vue de promouvoir les mobilités actives, de loisirs (concourant ainsi au développement touristique) et du quotidien, tout en valorisant la qualité paysagère.

Un diagnostic paysager, la définition d'Objectifs de Qualité Paysagère et un plan d'action pour les années à venir ont pu être réalisés et on peut donc considérer que la fiche action, telle qu'elle est rédigée dans le PCAET est terminée depuis 2022. Une suite à ce travail a été réalisé via l'élargissement du plan paysage à l'ensemble des 90 communes du PETR (comme développé en fin de pages).

Points de vigilance

- Cette version 1 du plan Paysage n'a concerné qu'une partie du territoire d'action du PETR.

Leviers d'action

- Les intérêts d'élargir cette action sur l'ensemble des 90 communes et d'élargir les thématiques ciblées ont été identifiés comme nécessaires.

Création d'une centrale de mobilité



De nombreuses solutions de mobilités douces ou partagées existent sur le territoire mais certaines ne sont pas assez connues par le grand public. Afin de développer les modes de déplacements alternatifs et organiser lorsque cela est possible de l'intermodalité dans leurs déplacements, le grand public a besoin d'avoir accès facilement à l'information. Le PETR a donc proposé dans les PCAET cette fiche action concernant le développement d'une application appelée centrale des mobilités rendre visible les offres existantes ; et la création d'un réseau territorial de conseillers en mobilité pour accompagner les publics dans la connaissance et utilisation des solutions de mobilité.

Un diagnostic des besoins sur la mobilité a été réalisé en 2019-2020 sur le territoire du PETR. Cependant, le PETR n'ayant pas la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), il a été choisi de stopper la démarche. La mobilité est, cependant, restée une thématique importante pour le PETR et se retrouve par exemple dans le deuxième Plan Paysage. Il pourrait être intéressant de poursuivre l'action en se plaçant sous l'angle social, en s'appuyant sur la démarche de centrale de mobilité portée par la Plateforme mobilité.

Points de vigilance

- Le PETR n'a pas la compétence mobilité, et la majorité des EPCI du territoire ayant délégué l'AOM à la Région, il n'y a pas la compétence au niveau local.

Leviers d'action

- Une démarche de réflexion sur l'émergence de la centrale mobilité a été portée à l'échelle départementale.

Valorisation des objets issus du réemploi



Le PETR avait engagé une étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie sur le territoire (avec le cabinet Trident). Il était ressorti de cette étude l'existence d'un potentiel important de réemploi sur le territoire. La création d'un espace vitrine pour les acteurs du réemploi du territoire mais aussi la réalisation de sensibilisation du grand public aux modes de consommations durables et à l'économie circulaire sont deux moyens identifiés pour valoriser ce potentiel identifié.

Entre 2021 et 2023, la mise en place de cette fiche action et l'animation de la démarche n'ont pas pu être mis en place. Cependant, la thématique restant un enjeu fort pour le PETR, il n'est pas exclu de reprendre l'action si certains des EPCI du territoire d'action du PETR, ou si des acteurs du réemploi, en exprime le besoin.

Points de vigilance

- Il n'y a pas d'acteur clé clairement identifié pour participer à ce projet.

Leviers d'action

- Les évolutions dans les pratiques de consommations des habitants peuvent appuyer le besoin de ce type de projet pour le territoire.

Insertion par l'emploi via le maraîchage



Le PETR souhaite renforcer l'offre locale de produits maraîchers et leur commercialisation en circuits courts, pouvant être le support d'une activité de réinsertion via le maraîchage. Ainsi, une étude a été menée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Allier pour étudier sur le territoire la valeur agronomique des sols et du potentiel de production par type de production. En parallèle, un accompagnement à l'installation de maraîchers et producteurs de légumes pourrait être développé.

L'étude sur le maraîchage a été réalisée en 2019 et le PETR est en cours de recherche du bon modèle à mettre en place. La bonne échelle à suivre reste à définir. L'objectif de promouvoir la réinsertion tout en assurant les besoins d'approvisionnement alimentaire en circuit court (pour les GMS et la restauration collective) reste des sujets essentiels pour le territoire et rentrent dans les problématiques portées par les Projets Alimentaires Territoriaux portés par certaines intercommunalités, comme c'est le cas sur Montluçon communauté. Une partie d'un poste a été embauché sur 2023-2024 pour travailler sur cette thématique. Cela a permis de cibler les différents dispositifs possibles pour lier maraîchage et insertion par l'emploi et d'identifier et prédéfinir un espace test sur la communauté de communes du Pays d'Huriel.

Points de vigilance

- Aucun point de vigilance n'a été identifié.

Leviers d'action

- Les attentes par rapport aux circuits courts ont pris de l'ampleur sur les dernières années et peuvent être des appuis importants pour travailler sur ce sujet de la réinsertion via le maraîchage local.
- Un partenariat fort a pu être créé avec le CROUS de Montluçon pour travailler sur leurs intrants. Cela peut notamment avoir un effet démonstrateur.

Autres actions

- Le travail réalisé dans le cadre du Plan Paysage a servi de base à un deuxième Plan Paysage décliné dès 2023 sur les 90 communes du territoire d'action du PETR afin de proposer une homogénéité dans les informations et connaissances. Cette deuxième étape du Plan Paysage a pour objectif de creuser le plan paysage finalisé en 2022 en fonction des besoins du territoire. Ainsi, certaines thématiques sont étudiées plus en détails : les EnR et le paysage (via le Schéma Directeur des EnR et paysage notamment), la culture et les mobilités douces (vélo et marche à pied) avec la volonté d'avoir un Schéma directeur des mobilités douces sur les 5 EPCI du territoire.
- Le PETR gère la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), enclenchée en fin 2022. Le schéma des EnR et paysage, qui sera finalisé en 2024, est d'ailleurs un volet de la révision du SCoT et sera décliné dans le SCoT.
- Le PETR est instructeur et accompagnateur des projets LEADER déposés sur le territoire. Ces types de projets peuvent faciliter la mise en place de certains projets (comme les projets RCV-CB, par exemple).
- A partir du dernier semestre de 2023, le PETR a proposé aux communes et intercommunalité de son territoire un accompagnement sur la mise en œuvre de la loi EGALIM et sur le recours aux produits locaux et aux circuits courts.

PERSPECTIVES

Le GR de Pays qui va voir le jour en 2024, notamment pour la valorisation du patrimoine et le développement des modes de déplacement doux.

Le PETR porte une démarche « culture et paysage » pour sensibiliser à la question des paysages via la culture. Cela permet de toucher tous les publics du territoire et d'aborder le paysage sous un autre angle et en incluant le sensible de chacun. Ainsi, des moments de médiation culturelles dans lesquelles une entrée paysage est prévue sont réalisées : réalisation de parcours sonores (avec les habitants et les écoles), animation des semaines des paysages en 2022 et 2023, réalisation de marches thématiques (par exemple, la place de l'eau sur certains territoires).

PLATEFORME MOBILITE 03

La plateforme Mobilité 03 a été mise en place à la demande du conseil départementale de l'Allier. La Plateforme mobilité du Puy de Dôme et Mobil'Emploi ont répondu à cette demande pour la création de la plateforme dans l'Allier. La plateforme Mobilité 03 et la Plateforme Mobilité 63 sont adhérentes à Mob'In, qui est un réseau d'acteur de la mobilité inclusive, solidaire et durable.

Mise en place pour une première phase test à partir de 2022, la plateforme mobilité 03 a pour objectifs d'accompagner les publics bénéficiaires du RSA, les jeunes de moins de 26 ans via les missions locales, les demandeurs d'emploi, ... donc, de manière plus générale, toute personne ayant des problèmes de mobilité dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle et professionnelle ou réinsertion professionnelle. Les personnes accompagnées par la plateforme mobilité sont dans un parcours de d'insertion ; ils sont donc orientés vers la plateforme mobilité sur les conseils d'un prescripteur social (cap emploi, chantier d'insertion, assistant(e) social(e), France Travail, Mission Locale...).

Etudier la possibilité de créer une plateforme de mobilité sur le département de l'Allier



Cette fiche concerne le travail initié par la DIRECCTE sur les besoins en mobilité et la création d'une plateforme départementale de la mobilité pour une première phase test. Sur 2021-2022-2023, les études initiées ont pu être finalisées et la plateforme de mobilité de l'Allier a pu être créée.

La plateforme Mobilité Allier est liée à la plateforme du 63 et est en cours d'expérimentation sur deux ans (avril 2022 – avril 2024). La première étape a été de faire connaître la démarche aux territoires. La plateforme fonctionne via un consortium qui regroupe des acteurs du 03 que sont Mobile Emploi, Fit qui est une autoécole sociale sur le 63 et 03 et le garage marteau solidaire sur Moulins :



Les conseils et accompagnements proposés par la plateforme Mobilité 03 peuvent se faire via :

- Accompagnement pour apprendre à se servir des services de transport.
- Conseil sur comment financer sa mobilité (explication sur les micro-crédits par ex).
- Accompagnement sur les démarches administratives et sur le financement pour passer le code et le permis. (Recherche d'aide locale financière)
- Accompagnement au code (depuis début 2024), atelier et suivi motivationnel pour faciliter l'apprentissage au code
- Sensibilisation à l'éco-conduite.
- Location de deux roues.
- Réalisation de diagnostic de véhicules (pour réparation ou conseils à l'achat).
- Réalisation d'ateliers vélo-écoles : Accompagnement sur le savoir rouler et remise en selle.
- Ateliers : Connaissance de l'offre de transports et pouvoir s'en servir, maîtriser les compétences socles de la mobilité, etc...

L'action de la plateforme mobilité n'a pu débuter réellement qu'en mi 2022. L'avancement de l'action dans le cadre de ce bilan est donc fait sur 2022 et 2023. Ainsi, en 2022 (à partir de la mise en place de la plateforme donc sur la deuxième partie de 2022), 255 prescriptions ont pu être faites (tout prescripteurs et tout marché confondu) et en 2023, 814 prescriptions ont été faites.

La majorité des prescriptions se font via les missions locales mais la plateforme mobilité s'appuie sur une diversité de prescripteurs comme on peut le voir sur la figure ci-dessous :

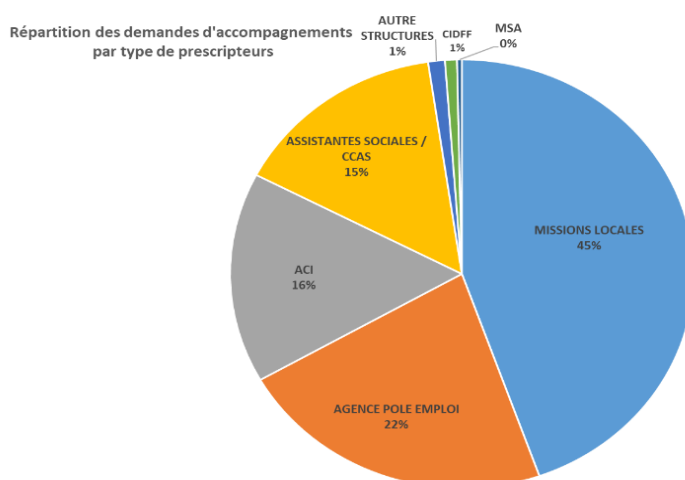


Figure 20: Répartition des demandes d'accompagnements par type de prescripteurs. Source: Plateforme Mobilité.

Concernant les ateliers, 126 jeunes de moins de 26 ans ont pu en suivre un en 2023.

En parallèle du travail réalisé pour ses bénéficiaires, la PFM03 travaille pour augmenter le nombre de partenaires privilégiés afin de mailler au mieux le département.

Points de vigilance

- Structure naissante donc besoin de tout mettre en place.
- Un dynamisme territorial inégal.

Leviers d'action

- Répond à un besoin du territoire.
- Diversité de prestations.
- Diversité des lieux de permanence.
- Interaction avec les autres dispositifs mis en place par Mobil'Emploi (Mobi'Lab, Mobi'Tus, projet TIMS).

PERSPECTIVES

Le fonctionnement général de la plateforme mobilité 03 est amené à évoluer selon les modalités qui seront définies à la fin de la période test. Ainsi, dès le nouveau marché 2024-2025, la PFM03 se détachera de la PFM63.

SAGE ALLIER AVAL, SAGE SIOULE, SAGE CHER AMONT - ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), déclinaison locale des SDAGE (Schéma Directeur pour les 6 grands bassins hydrographiques français), a vu son opérationnalité renforcée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 (LEMA), elle-même issue de la Directive Cadre européenne sur l'eau (DCE), qui fixe des objectifs de bon état écologique des cours d'eau à horizon 2015, 2021 et 2027. Les SAGE (Allier Aval, Cher Amont et Sioule) ont donc un rôle central pour mettre en œuvre la « politique locale » de l'eau, en prenant en compte les besoins des activités socio-économiques du territoire et la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques. Ils déterminent notamment les moyens permettant la restauration et le maintien de la fonctionnalité des nappes d'eau souterraines, des cours d'eau et de leurs milieux associés.

Gestion quantitative : Projet de Territoire de la Gestion des Eaux du
bassin versant Allier Aval



Le bassin Allier aval est en situation de tension croissante vis-à-vis de ses deux principales ressources en eau liées à l'Allier et au niveau de la Chaîne des Puys, qui représentent la première ressource en eau du Puy-de-Dôme et de l'Allier pour les usages d'eau potable, d'irrigation agricole et pour l'industrie. Au regard des premiers effets du changement climatique avec l'augmentation des besoins face à la diminution du niveau des ressources en eau, le bassin Allier Aval a pu être désigné comme prioritaire pour la mise en place d'un PTGE.

Engagée dans la démarche depuis janvier 2019, la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE Allier Aval porte une étude sur la gestion quantitative des ressources du bassin Allier co-portée avec la CLE du SAGE du Haut-Allier (HMUC : Hydrologie Milieux Usages Climat). Après une première phase d'état des lieux (phase 1) validée en 2021, puis une validation des phases de diagnostic (adéquation besoins-ressources) et prospective (phases 2 et 3) respectivement en octobre 2022 et février 2023, l'étape consistant à déterminer les volumes potentiellement mobilisables et des débits de cibles référence est en cours, avec un traitement d'abord sur les affluents de l'Allier (viendra ensuite l'étude sur l'axe Allier en 2025-2026). L'ensemble des documents sont disponibles sur le site internet du SAGE Allier aval³.

Sur les affluents de l'Allier, les premiers résultats de l'étude indiquent que la diminution des ressources en eau vient principalement des plans d'eau (à travers l'évaporation des surfaces en eau d'environ 3000 plans d'eau existants). Dans le cadre de l'application du plan Eau de l'Etat, le Comité de bassin Loire Bretagne a désigné les CLE comme garante de la mise en place du plan de sobriété visant à diminuer d'ici 2030 de 10% les prélèvements actuels en prenant comme année de référence celle de 2019. Cet objectif sera précisé dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du SAGE qui sera menée sur les affluents de l'Allier d'ici 2025 et pour l'axe Allier 2026.

³ <https://sage-allier-aval.fr/validation-de-la-phase-detat-des-lieux-de-letude-hmuc-allier-par-les-cle-des-sage-haut-allier-et-allier-aval/>

Pour l'élaboration du PTGE Allier aval qui intégrera la stratégie du SAGE, il sera mené entre 2025-2026 le diagnostic socio-économique du territoire avec une étude spécifique sur les filières agroéconomiques. Viendra par la suite la définition des scénarios tendanciels au niveau des actions sur les ressources en eau et au niveau socio-économique. Ces scénarios permettront de définir dans un cadre de concertation territoriale des scénarios d'actions les plus favorables au territoire, afin de constituer le programme d'actions du PTGE.

Afin d'évaluer l'efficacité du programme d'actions du PTGE il sera donc possible de suivre les indicateurs suivants :

- Volume d'eau en m3 économisé depuis 2019 par catégorie d'usagers, par ressource en eau et période de l'année
- La satisfaction des DOE ou débits cibles qui seront déterminés dans le SAGE

D'autres indicateurs pourront être déterminés dans le cadre du suivi de la stratégie du SAGE et du programme d'actions du PTGE.

NB : SAGE Sioule et Cher amont

Une étude pré-HMUC se monte également sur le SAGE Sioule qui débouchera prochainement sur un CCTP pour une étude HMUC. De plus, la CLE du SAGE Sioule a engagé un diagnostic dans le cadre du Programme Life Eau et Climat afin de connaître les effets du changement climatique sur la ressource en eau : l'objectif est donc d'améliorer les connaissances, mobiliser les acteurs locaux sur cet enjeu et afin d'adapter la gestion de l'eau face au changement climatique.

Le SAGE Cher amont est quant à lui en cours de phasage de l'état des lieux sur l'ensemble du bassin Cher amont.

Points de vigilance

- Difficultés pour avoir des retours de certains interlocuteurs sur la définition des besoins en eau
- Difficulté de financement

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés

Poursuivre le travail de communication et de sensibilisation de la population sur la réduction des déchets



Pour assurer la réduction des tonnages de déchets à gérer par le SICTOM, des actions de communication et sensibilisation du grand public sont réalisées sur la prévention et la sensibilisation au tri et recyclage. Cela passe par la réalisation d'un document synthétisant les dispositifs mis à disposition du territoire, par le renforcement de la diffusion des actions du SICTOM via les différents supports numériques (comme Panneau Pocket) mais aussi par la poursuite des campagnes de sensibilisation sur la prévention des déchets pour tous les publics.

Entre 2021 et 2023, différents supports de communication ont ainsi pu être réalisés : le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a permis de lister les démarches et dispositifs existants sur le territoire mais aussi de donner les cadres à viser entre 2023 et 2029, le site internet du SICTOM a été repensé entre 2022 et 2023 et cela a permis d'ajouter un volet prévention, le SICTOM a adhéré à la plateforme Panneau Pocket.

En 2021 et 2022, les différentes actions du SICTOM ont permis de former 2260 personnes aux consignes de tri et de sensibiliser 2260 personnes au recyclage des déchets et aux gestes de prévention : 500 enfants en 2021 (les participations aux événements comme C'Montluçon, la foire exposition, la tenue de stands pour la Semaine Européenne du Développement Durable et la Semaine Européenne de la Réduction des déchets n'ont pas donné lieu au décompte des personnes sensibilisées) et 1760 en 2022.

Points de vigilance

- L'outil Panneau Pocket n'est pas suffisamment connu et téléchargé par les habitants.
- La partie communication (pour assurer une présence fréquente sur les réseaux sociaux et alimenter le site internet) sont des missions chronophages.

Leviers d'action

- Les habitants et les communes utilisant Panneau Pocket sont satisfaits et restent informés.
- Les réseaux sociaux type facebook sont bien suivis (3500 followers en début 2024) et permettent de relayer les informations du SICTOM.



En plus des actions de prévention et sensibilisation au tri des déchets, le SICTOM de la Région Montluçonnaise travaille sur les changements de pratiques pour, notamment, encourager la réparation et le réemploi et pour développer la pratique du compostage (individuel et collectif). Ces actions se font pour tous les publics, citoyens et associations en premier lieu. L'aide à l'achat de verres réutilisables pour les associations a aussi pu être prolongée.

La thématique de la gestion des biodéchets a pris en ampleur sur les dernières années. Ainsi, en plus de l'installation de points d'apports volontaires spécifiques aux biodéchets et innovants (comme des bornes enterrées testées sur certains quartiers du territoire de Montluçon, des composteurs partagés ludiques et facilitant le mélange du compost testés sur Cosne d'Allier), le travail d'accompagnement sur les composteurs individuels continue avec une équipe de 5 maitres composteurs.

Entre 2021 et 2022, 7794 composteurs individuels ont été distribués sur le territoire et 33 composteurs collectifs ont été installés.

Pour les aides aux associations, 15 associations ont pu bénéficier de l'aide à l'achat de verres réutilisables entre 2021 et 2022 : 3 en 2021 (ce qui a représenté 2000 gobelets) et 12 en 2022 (pour 10000 gobelets).

Points de vigilance

- La gestion des biodéchets reste complexe à mettre en place en habitat partagé dense.

Leviers d'action

- La gestion des biodéchets est en train de devenir de plus en plus automatique dans les pratiques en particulier en habitat individuel, notamment grâce à la réglementation.

Autres actions

- Une réflexion sur l'organisation générale du travail du SICTOM a été faite. Cela est passé par une optimisation interne de la qualité de vie au travail : réorganisation du temps de travail, réorganisation des tournées ce qui permet de réduire la quantité de fioul consommée ; ...
- Des travaux ont aussi été réalisés sur le bâtiment du SICTOM. Ce nouveau bâtiment permet de réduire les impacts directs du SICTOM grâce à la réutilisation de l'eau de pluie pour les sanitaires et, bientôt, pour les lavages des véhicules de tournées, grâce à un bâtiment optimisé avec une isolation performante et grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques. L'entretien des espaces verts est réalisé par éco-pâturage et une réflexion globale a été menée pour, par exemple, installer des espèces mellifères.
- Un comité citoyen a pu être mis en place à partir de 2022. Ce comité, qui fait partie de la commission consultative du PLPDMA, réunit un élu du SICTOM, des agents du SICTOM et des habitants du territoire. L'objectif principal est de se réunir pour échanger sur des projets du SICTOM afin d'avoir le retour des participants, avoir leurs ressentis mais aussi leurs pistes d'idées pour aller plus loin.
- Pour les associations, le SICTOM promeut les éco-événements avec notamment le prêt ponctuel de contenants pour la gestion des ordures ménagères et des déchets recyclables avec la mise en place d'une tarification encourageant le tri.

PERSPECTIVES

Des réflexions et travaux sont en cours pour être en mesure de déployer, en cohérence avec les autres SICTOM du département, une tarification incitative à partir de 2026.

Un travail est mené pour que les ordures ménagères collectés par le SICTOM de la Région Montluçonnaise puissent être gérés par l'incinérateur de Bayet dans les années à venir. (Arrêt de l'exploitation de l'enfouissement).

Le travail de suivi et de respect des filières REP reste un dossier constant du SICTOM et représentera donc un dossier important pour les années à venir.

Le déploiement des locaux de réemploi dans la majorité des déchèteries des territoires concernés par le SICTOM est un des objectifs à atteindre pour les années à venir.



SOLIHA ALLIER (SOLIDAIRE POUR L'HABITAT)

SOLIHA (Solidaire pour l'Habitat) est une association issue de la fusion en 2015 de deux mouvements (Mouvement PACT et Mouvement HABITAT & DÉVELOPPEMENT) agissant pour l'amélioration de l'habitat. L'association est partie de 3 constats :

- Une population vieillissante, en baisse de mobilité à mettre en lien avec un affaiblissement des relations intergénérationnelles et de voisinage.
- Des logements anciens, de grande taille peu ou pas adaptés présentant d'importants besoins d'amélioration et d'adaptation.
- Un territoire marqué par la raréfaction des services publics et des commerces en milieu rural.

Ces facteurs ont amené l'organisation à repenser les modalités d'animation sur les territoires ruraux et à proposer un outil itinérant permettant de garantir l'accès à l'information et aux droits dans le cadre de la prévention. Il s'agit d'abord d'une initiative départementale (dans le Lot-et-Garonne) qui a été reprise par plusieurs Unions Régionales SOLIHA dont celle de la région AURA. L'Union Régionale SOLIHA porte le projet et met le truck à disposition des SOLIHA départementaux.

Communiquer sur les dispositifs d'économie d'énergie via le truck SOLIHA



Le truck SOLIHA est un service mobile d'information sur les économies d'énergie, sur les aides existantes. L'objectif est de se rendre au plus près des utilisateurs afin de faciliter l'accès à l'information. Le truck est aménagé en appartement avec salle de bain et cuisine, recréant un décor familial et présente des aménagements concrets possibles. Cela permet ainsi de participer à informer un public qui pourrait être captif car moins mobiles : personne sans solution de déplacement, personnes isolées et fragilisées, personnes âgées.



Figure 22: Truck SOLIHA. Source: SOLIHA Allier

Chaque année, les réservations du Truck se font via la définition d'un planning pour définir où le Truck sera placé et quand. Le nombre de sorties du Truck se fait en fonction des demandes et des prises en charge financières (notamment via des financements du Conseil Départemental et de la CARSAT).

Entre 2021 et 2023, il y a eu 14 sorties ; ce qui a permis d'échanger avec près de 190 personnes pour leur donner des informations de premier niveau. 100 personnes ont souhaité avoir un accompagnement plus poussé et 50 ont sollicité un rendez-vous pour aller encore plus loin.

Points de vigilance

- Les conditions météo qui peuvent impacter le nombre de personnes présents lors des animations.
- Le truck est mutualisé avec d'autres associations SOLIHA de la région ce qui limite le nombre d'interventions possibles et les créneaux

Leviers d'action

- L'outil permet d'aller au plus près des ménages, notamment ceux qui sont limités au niveau de la mobilité.
- L'outil permet de sensibiliser également les aidants (familles, pro).

Autres actions

- SOLIHA accompagne les ménages modestes sur la thématique de l'amélioration de l'habitat et abordent ainsi les thématiques larges comme les consommations énergétiques, la qualité de l'air intérieur...
- SOLIHA accompagne les majeurs sous-tutelle sur la thématique du mal logement (avec l'UDAF) et abordent ainsi les thématiques larges comme les consommations énergétiques, la qualité de l'air intérieur...
- SOLIHA Allier travaille pour accompagner les démarches locales comme le SPPEH (Service Public de la Performance Énergétique et de l'Habitat) pour les 5 intercommunalités du Pays de Montluçon et les OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) pour Montluçon communauté et Commeny Montmarault Nérès Communauté.
- SOLIHA Allier peut aussi travailler avec les bailleurs sociaux ou les communes pour gérer les biens privés à des fins sociales.

PERSPECTIVES

SOLIHA Souhaite également sensibiliser les entreprises et les prescripteurs à l'adaptation du logement pour la perte d'autonomie, et développer des animations différentes avec cet outil.

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE L'ALLIER (SMEA)

Le SMEA, créé en 1992 en réponse aux sécheresses récurrentes de 1976, 1982 et 1986, est une entité territoriale chargée d'assurer l'approvisionnement en eau potable dans le département de l'Allier. À l'initiative du Conseil Général et des collectivités distributrices d'eau potable locales, le SMEA coordonne la réalisation d'études et de travaux d'interconnexions entre les différentes collectivités pour garantir cet approvisionnement. Depuis sa création, le SMEA a concrétisé près de 400 kilomètres de canalisations, une quinzaine d'ouvrages ainsi que des puits de captage dans tout le département.

Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable



Depuis la mise en œuvre du PCAET, le SMEA a continué ses efforts pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable sur le territoire de l'Allier.

Dans le but de garantir la disponibilité de la ressource en eau pour le Val de Cher, qui reste une zone sensible du département en raison de sa ressource en eau limitée, le SMEA a lancé la construction d'une interconnexion visant à transférer les excédents d'eau du Syndicat Nord Allier et de la ville de Moulins vers le Val de Cher.

Cette interconnexion, baptisée "Veine nord", comprend environ 90 kilomètres de canalisations. Les travaux ont débuté en 2022, se concentrant d'abord sur l'installation des ouvrages annexes, comme le réservoir surélevé de Villefranche-d'Allier. La première phase des travaux de raccordement de ces infrastructures a débuté en 2023, couvrant la portion entre Autry-Issards et Noyant d'Allier, pour un budget estimé à environ 12 millions d'euros. Les travaux devraient s'étendre sur la période 2024/2025.

Toujours dans la perspective de pallier le déficit en eau dans le Val de Cher, le SMEA a entrepris une étude prospective pour localiser des nappes phréatiques dans la Forêt de Tronçais. En 2023, un bureau d'études a été désigné et deux forages de reconnaissance ont été réalisés. Sur ces deux forages l'un a donné des résultats satisfaisants. Le SMEA prévoit d'exploiter ce forage et de poursuivre les recherches dans le secteur de la Forêt de Tronçais, qui présente un potentiel hydrique intéressant.

La nécessité de remédier au déficit en eau dans le Val de Cher est indéniable, mais il est tout aussi crucial de réduire les prélèvements sur la rivière Allier pour préserver la ressource. C'est dans cette optique que le SMEA a choisi de procéder à l'extension la station de pompage et de traitement de Mazerier, qui puise dans la rivière Sioule. Après une phase d'étude, les travaux devraient débuter en 2024 en vue d'une mise en service programmée pour 2026.

Points de vigilance

- Difficultés techniques : effectuer des prélèvements sur des cours d'eau changeants, susceptibles de dévier des points de prélèvement ou, inversement, d'éroder les berges et endommager les installations de prélèvement.

Leviers d'action

- Identification de nouvelles ressources fiables

Autres actions

Filière chanvre

Dans le cadre du « contrat territorial des captages prioritaires de l'Allier », le SMEA et la Chambre d'Agriculture ont mandaté, en 2021, un bureau d'études pour réaliser une étude de faisabilité pour le développement de cultures à bas niveau d'impacts. La culture du chanvre a émergé comme une piste prometteuse. Le SMEA a donc mis en place des temps d'échanges pour accompagner la structuration de cette filière sur le territoire.

Soutien à un département limitrophe : la Creuse

Devant la double menace de pénurie d'eau, due à la sécheresse, et de qualité altérée par des niveaux de radioactivité dépassant les normes, la Creuse a demandé l'assistance du SMEA, qui a répondu favorablement par solidarité. Ainsi, dès cette année 2024, le SMEA devrait acheminer de l'eau du département de l'Allier vers l'est de la Creuse grâce à son réseau d'interconnexion.

PERSPECTIVES

Le SMEA a entrepris un projet visant à garantir l'approvisionnement en eau de Vichy Communauté, qui dépend principalement de la rivière Allier. Cette dépendance expose le territoire à divers risques, tels que la pollution. Pour remédier à cette vulnérabilité, le SMEA a démarré en 2024 des travaux visant à établir une liaison entre le réservoir de Saint-Félix et celui de Vichy. Cette démarche permettra à Vichy Communauté d'être secourue en cas de besoin par le Val d'Allier à partir de Saint-Félix.

De plus, une analyse prospective des zones d'Avrilly et de Luneau a confirmé la possibilité d'installer de nouveaux puits de captage pour renforcer les ressources existantes en prélevant de l'eau dans la Loire. À long terme, ces deux puits joueront également un rôle crucial dans l'approvisionnement en eau de Vichy Communauté, car une interconnexion acheminera l'eau de ces puits vers l'agglomération.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ENERGIE DE L'ALLIER (SDE03)

Réunissant toutes les communes et intercommunalités du département de l'Allier, le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier est aujourd'hui un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département. Ses principales missions sont la distribution publique d'électricité et de gaz, l'éclairage public, la production d'énergies renouvelables et la gestion d'un réseau de bornes de recharge électrique. Depuis quelques années il propose de nouveaux services en matière d'économies d'énergie et plus récemment un accompagnement des territoires dans le cadre de leurs PCAET.

Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités



Objectifs de l'action

Maître d'ouvrage pour la gestion, l'entretien et la maintenance de l'éclairage public des 313 communes adhérentes de l'Allier (hors Vichy, Moulins, Montluçon et Cusset), le SDE03 a pour ambition de renouveler 100% des luminaires de plus de 100 Watt, dont 75% des plus énergivores dans les 5 ans à venir. Le remplacement LED permet de réduire de moitié voire de 2/3 les consommations énergétiques du parc d'éclairage public. Fin 2023, 50% du parc d'éclairage public géré par le SDE03 a moins de 10 ans. Le SDE03 met également en place des horloges astronomiques permettant la maîtrise de la durée de fonctionnement.

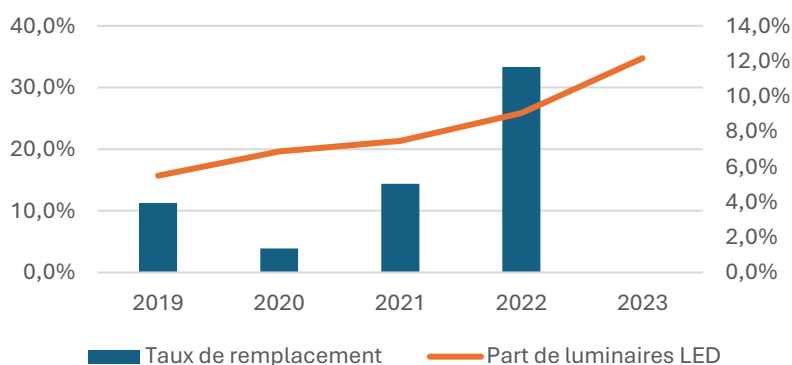
Résultats : analyse des données 2019 – 2022 (source SDE03)

Le SDE03 ayant subi une cyberattaque en 2023, les données pour cette année n'ont pas encore pu être mises à jour. Le graphe ci-dessous indique que le pourcentage de renouvellement du parc d'éclairage public augmente tous les ans :

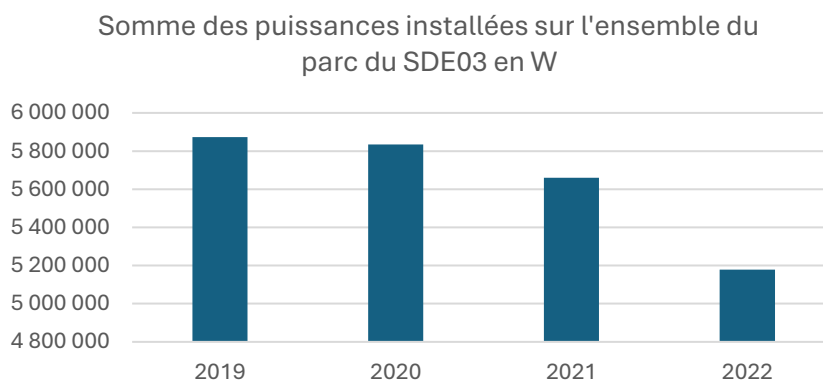
- + 3,9% en 2019
- + 1,4% en 2020 (faible évolution en raison de la pandémie de COVID)
- + 5% en 2021
- + 11,7% en 2022

De même, la part de luminaires LED dans le parc du SDE03 augmente progressivement chaque année, passant de 15,7% en 2019 à 25,9% en 2022 (puis 34,8% en 2023 (estimation)).

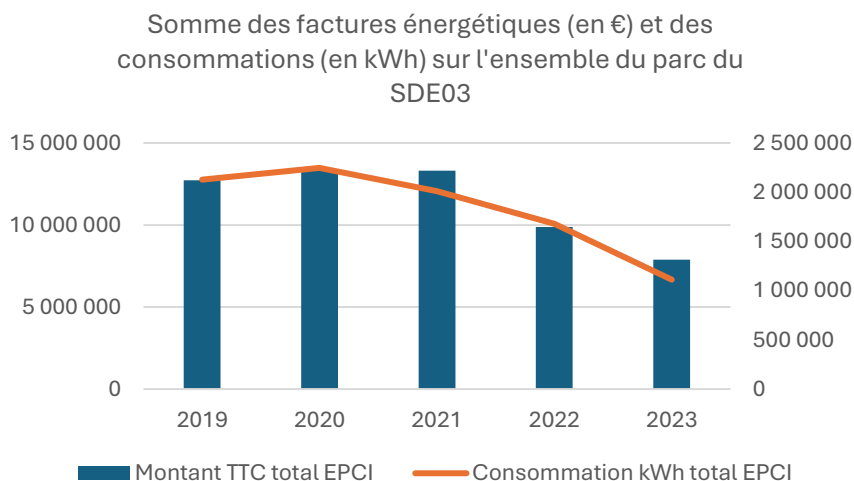
Renouvellement et part totale de
luminaires LED du parc du SDE03 en %



Le graphe ci-dessous présente la puissance installée sur la totalité des EPCI de l'Allier (y compris les quelques communes du Grand Charolais mais hors Vichy, Moulins, Montluçon et Cusset) qui est passée, grâce à l'installation de matériel plus performant, de 5 872 kW en 2019 à 5 178 kW en 2023, soit une baisse globale de 11,8% de la puissance installée.



L'ensemble des communes de l'Allier ayant transféré la compétence Eclairage Public au SDE 03 s'est engagé dans l'extinction nocturne de l'éclairage public. En 2022, et particulièrement en raison de la crise énergétique, une grande partie des communes a réduit la durée d'éclairage nocturne. La réduction de la durée d'éclairage nocturne couplée au renouvellement des foyers en LED a permis à l'échelle de l'Allier une économie de 47,7% sur les kWh consommés, et de 38,1% sur les montants TTC des consommations liées à l'éclairage public (12 758 343 kWh consommés en 2019 à 6 669 544 kWh consommés en 2023).



Points de vigilance

- La cyberattaque de 2023 n'a pas permis encore de récupérer les données liées à la fiche action

Leviers d'action

- Les crises économiques subies par les territoires ont entraîné une forte demande sur les changements de pratiques concernant l'éclairage nocturne

Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti



Objectifs de l'action

Le but de cette action était de proposer aux 317 communes et aux 11 intercommunalités de l'Allier un accompagnement pour la valorisation des CEE pour les travaux de rénovation d'efficacité énergétique effectués sur leur patrimoine bâti et rentrant dans le cadre réglementaire. Pour rappel, le dispositif des CEE (Certificats d'Economie d'Energie) repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie en CEE (1 CEE = 1 kWh cumac d'énergie finale) imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie (les "obligés") qui doivent justifier en fin de période de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats équivalent à ces obligations. Ainsi, le SDE03 a contractualisé avec un prestataire pour le montage et la valorisation de ces CEE, et se propose d'être l'intermédiaire à la disposition des collectivités qui le souhaitent.

Point sur les indicateurs et données disponibles

Il ne s'agit ici que des CEE valorisés par l'intermédiaire du SDE03 (les CEE valorisés directement par les collectivités ne sont donc pas comptabilisés dans ce bilan). Les indicateurs définis dans la fiche action ont été réajustés afin d'être en meilleure cohérence avec les données disponibles à savoir :

- Le nombre de dossiers.
- Les montants valorisés en MWh cumac et leur équivalence en euros.

A noter qu'il est particulièrement difficile de dater une opération de CEE : il existe en effet un certain délai entre la date de la demande et l'octroiement des financements.

Résultats : analyse des données 2021 – 2023 (source SDE03)

A l'heure actuelle, 11 dossiers d'opération de valorisation de CEE sont terminés ou en cours pour la période 2021-2023 :

- Opérations terminées : 5 opérations de valorisation de CEE pour le compte des communes et intercommunalités se montant à 4 579 MWh cumac pour un équivalent de 29 761,73€.
- Opérations en cours : 6 opérations de valorisation de CEE sont encore en cours de traitement et seront terminées en cours d'année 2024, pour un total de 12 603 MWh cumac, correspondant à un montant de 68 736,60 €.

Points de vigilance

- Complexité de la procédure administrative et technique de valorisation

Leviers d'action

- Un assouplissement des règles au niveau national permettrait de faciliter la valorisation de ces CEE

PERSPECTIVES

Le dispositif de valorisation des CEE perdure via le SDE03 qui poursuit la contractualisation avec un prestataire afin de continuer de proposer ce service aux communes et intercommunalités demandeuses.



Déployer un Contrat d'Objectif Territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département

Objectifs de l'action

Dans le but de promouvoir et aider au déploiement des EnR au sein des bâtiments publics, le SDE03 a signé en 2020 une convention d'animation du programme « Fonds Chaleur » porté par l'ADEME ainsi qu'une convention de délégation de financements.

Résultats : analyse des données 2021 – 2023 (source SDE03)

Le service énergie du SDE03 a pu accompagner les communes dans leur projet de maîtrise de l'énergie comprenant des projets de chaufferie bois. Au total, 14 chaufferies ont été accompagnées dont 11 à granulés et 3 à plaquettes :

- 2021 : accompagnement de 8 chaufferies
- 2022 : accompagnement de 6 chaufferies

La réalisation de ces 14 chaufferies permet la production annuelle de plus de 2,75 GWh et a permis l'évitement de 677,9 teqCO₂ sur 2 ans. Le tableau ci-dessous synthétise les données sur 2021 et 2022 :

Année	Nombre de chaufferies biomasse	Production EnR (utile - MWh/an)	Puissance chaufferie (kW)	Cout d'investissement (k€HT)	Aide ADEME (k€)	Autre aide (k€)	GES évités (teqCO ₂)
2021	8	1597	1155	1 548	366	738	335,17
2022	6	1152	664	1 461	453	535	342,62

Au 31 décembre 2022, le COT a pu être prolongé de 1 an et s'est terminé au 31 décembre 2023. Un nouveau programme Fonds Chaleur de l'ADEME, intitulé Contrat Chaleur Renouvelable (CCR), fait l'objet d'une nouvelle convention d'animation et de délégation de financement avec le SDE03 : cette nouvelle appellation n'entraîne aucun changement d'objectifs et a vocation à poursuivre la dynamique de développement des projets d'énergie renouvelable et de récupération. Jusqu'à présent réservé aux collectivités, ce nouveau CCR a une durée de 4 ans (2024-2028) et permet désormais d'accompagner les acteurs économiques privés.

Points de vigilance

- Les freins identifiés dans la fiche action mentionnaient alors l'approvisionnement en bois : cependant, suite à la structuration de la filière locale, ces freins sont levés.

Leviers d'action

- L'importance du maintien des financements de l'ADEME et co-financements éventuels (nationaux ou locaux).

PERSPECTIVES

Dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable qui s'annonce sur 2024 – 2028, des projets de réseaux de chaleur sont d'ores et déjà prévus à savoir l'extension du réseau de Cusset et 3 projets de réseau urbain en cours d'étude.

Méthanisation agricole : accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs



La méthanisation permet la production de biogaz à partir de matière organique, notamment issue d'exploitations agricoles (effluents d'élevage, résidus de cultures, cultures intermédiaires...) : ce biogaz peut permettre la cogénération ou être injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel après traitement.

Soucieux de faciliter la transformation des projets en réalisations, le SDE 03 a pris l'initiative dès 2018 de soutenir des projets de méthanisation portés par des agriculteurs. Cette action est unique en France. Elle a un but pédagogique, d'expérimentation et d'amélioration de l'acceptabilité du projet. Afin de permettre le développement de cette filière dans l'Allier, le SDE 03 propose un accompagnement technique et financier aux porteurs de projets agricoles. Cet accompagnement se fait via une avance remboursable : celle-ci représente 10% du montant de travaux avec un maximum de 2 000 000 € HT pris en compte, ce qui représente une avance de 200 000€ remboursable sur 7 ans. Les porteurs de projets bénéficiaires s'engagent à partager leur expérience lors de visite ou en réalisant diverses communications.

Accompagnement du SDE03 sur la méthanisation agricole entre 2021 et 2023

Le SDE03 a pour objectif d'accompagner 4 méthaniseurs par an maximum. Entre 2021 et 2023, 7 projets ont pu bénéficier de cet accompagnement financier.

Points de vigilance

- Les projets de méthanisation sont des projets complexes qui demandent une expertise dans l'accompagnement, autant technique que financier.
- Cet accompagnement étant innovant, il peut être amené à évoluer pour tenir compte des apprentissages des premières années de mise en œuvre du dispositif.

Leviers d'action

- Cet accompagnement financier rencontre un intérêt du côté des porteurs de projets. Il y a donc une pertinence à la maintenir.
- L'association MethAllier a été créée en 2022. Elle permet de fédérer les acteurs locaux et d'accompagner les nouveaux porteurs de projets.

Structurer la filière bois énergie sur le département de l'Allier

Le bois énergie, principale source d'énergie renouvelable en France, est une ressource essentielle dans le département de l'Allier. Le SDE03 joue un rôle clé dans la promotion de cette filière, notamment auprès des collectivités locales, en les conseillant sur leurs choix de production d'énergie renouvelable. Il sensibilise et informe les maîtres d'ouvrage pour encourager l'émergence de projets de chaufferies bois sur le territoire.

Par l'intermédiaire de son Service Énergie, le SDE03 assiste également les communes en mettant à leur disposition des chargés de mission en sobriété énergétique. Ceux-ci effectuent des évaluations sur site pour établir des notes d'opportunité technico-économique, aidant ainsi les communes à décider de la construction de chaufferies biomasse. Les communes peuvent alors choisir de gérer le projet elles-mêmes avec le soutien technique du SDE03, ou de transférer la compétence au SDE03 pour une gestion complète.

Bilan des Installations (2021-2023)

- Nouvelles Installations : Entre 2021 et 2023, le SDE03 a mis en service trois nouvelles chaufferies biomasse : deux à granulés et une à plaquettes.
- Accompagnement en cours : Le SDE03 continue de soutenir un réseau de treize chaufferies mises en service avant 2021 (six à granulés et sept à plaquettes), ainsi que deux réseaux de chaleur à plaquettes à Cusset et Ébreuil. Le total des installations suivies atteint donc 18.

Gestion de l'Approvisionnement en Combustible

La sécurisation de l'approvisionnement en combustible bois est également une priorité. Le SDE03 travaille à structurer cette chaîne d'approvisionnement pour garantir la disponibilité et la qualité du bois nécessaire au bon fonctionnement des installations.

- Quantités de Combustible : Pour alimenter les chaufferies entre 2021 et 2023, le SDE03 a requis 736 tonnes de granulés et 1730 tonnes de plaquettes.
- Fournisseurs Principaux : Les principaux fournisseurs de bois sont situés à Chevagnes, Yzeure, Louroux-de-Bouble, et Varennes-sur-Allier.

Promotion de la Filière

Afin de promouvoir au mieux la filière, le SDE03 s'efforce de fédérer les différents acteurs du territoire en organisant des moments d'échanges.

La première rencontre de ce type a eu lieu début 2024, réunissant divers acteurs tels que Fibois, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ADEME, et des collectivités. L'objectif de cette journée était de favoriser les échanges et de définir de nouveaux leviers pour développer l'utilisation du bois énergie.

Points de vigilance

- Forte dépendance aux subventions
- Contexte énergétique instable
- Importance cruciale de l'approvisionnement en bois de qualité pour une exploitation optimale

Leviers d'action

- Les subventions disponibles (Fonds Chaleur, Fonds Vert, etc.)

PERSPECTIVES

Le SDE continue de soutenir la valorisation de la tilière bois énergie, notamment par la mise en service de nouvelles chaufferies biomasse. Trois nouvelles chaufferies localisées à Saint-Pourçain-sur-Besbre, Ebreuil et Le Brethon seront mises en service courant 2024.



Proposer des appels à manifestation d'intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire



Objectif initial de la fiche

Cette fiche visait à lancer deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) : l'un pour des chaufferies bois afin de remplacer d'anciennes chaudières (fioul ou gaz), et l'autre pour le développement de projets d'ombrières photovoltaïques, dans le but d'encourager et d'accompagner les collectivités dans le développement des énergies renouvelables.

Évolution due à la crise énergétique

Compte tenu des évolutions conjoncturelles liées à la crise énergétique, cette fiche a changé de dimension.

Renforcement de l'accompagnement

Le SDE03 a renforcé son accompagnement auprès des communes en mettant à leur disposition trois chargés de mission en sobriété énergétique. Ces chargés de mission réalisent des études d'opportunité complètes pour des projets de :

- Chaufferies bois.
- Solaire photovoltaïque.

Pour plus d'informations, consulter la fiche « Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux ».

Soutien au développement des énergies renouvelables

Le SDE03 soutient le développement des énergies renouvelables sur le territoire en collaborant étroitement avec des structures telles que le conseil départemental. Par exemple, en 2023, le SDE03 a accompagné le Conseil départemental dans sa réflexion sur l'aménagement de parcs photovoltaïques sur du foncier public.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Sensibiliser les collectivités pour renforcer l'acceptabilité des projets d'énergies renouvelables, afin de massifier leur déploiement sur le territoire.

Réaliser un cadastre solaire départemental

L'énergie solaire photovoltaïque a été identifiée comme la principale source d'énergie renouvelable exploitable sur le territoire de l'Allier, en particulier dans le cadre du diagnostic climat air énergie. L'essentiel de ce potentiel se trouve sur les toitures. Cependant, pour tirer parti de cette ressource, il est essentiel d'impliquer activement la population et les entreprises possédant des bâtiments adaptés à l'installation de panneaux solaires.

Mise en place du cadastre solaire

Pour sensibiliser les propriétaires au potentiel de leurs toitures, les EPCI du département ont souhaité mettre à disposition de la population un cadastre solaire. Cet outil vise à fournir un premier niveau d'information telle que l'ensoleillement des toitures, la puissance installable potentielle, la production estimée, etc. Grâce à ces données, les utilisateurs peuvent avoir une vision claire du potentiel solaire de leur propriété et prendre des décisions éclairées pour passer à l'action.

Financement et Partenariat

Initialement portée par le Conseil Départemental, cette initiative a été intégralement financée et portée par le SDE03. Un partenariat avec la Chambre des Métiers de l'Allier permet de garantir une certaine sécurité et fiabilité des installateurs pour les usagers à travers une liste de professionnels labellisés RGE pour le Photovoltaïque.

Fonctionnement du Cadastre

Le cadastre est opérationnel et accessible à tous depuis début 2024. Concrètement, après avoir saisi l'adresse du bâtiment concerné et précisé l'usage des panneaux (production d'électricité ou d'eau chaude), un diagnostic est établi.

Communication et Sensibilisation

Une campagne de communication a accompagné le lancement de cet outil en ligne, comprenant un kit de communication distribué à chaque commune et intercommunalité, ainsi que des affichages placés sur les bus et abris-bus pour sensibiliser davantage la population à cette opportunité de transition énergétique.



Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- L'outil favorise la promotion de l'énergie solaire photovoltaïque et stimule ainsi l'apparition de projets
- Il est accessible à un large public, rendant cette démarche inclusive et accessible à tous.

Assurer une cohérence entre le développement des réseaux et celui des énergies renouvelables



Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) planifie les travaux nécessaires pour intégrer les énergies renouvelables au réseau électrique.

Mise en œuvre

Depuis le 15 février 2022, un nouveau S3REnR est en vigueur pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, remplaçant les anciens schémas de l'Auvergne et de Rhône-Alpes.

Pour le département de l'Allier

- Objectif : le S3REnR prévoit de sécuriser le raccordement de 1 000 MW d'énergie renouvelable d'ici 2030.
- Actions prévues : le renforcement du réseau actuel et la création de nouveaux postes sources, entre autres mesures.

Bilan fin 2023

- Puissance des projets EnR raccordés : estimée à 436 MW.
- Capacité d'accueil restante : 564 MW à attribuer au titre du S3REnR.

Projets en attente

- Estimation : 2 055 MW à divers stades de développement (réflexion, demande d'autorisation, etc.).

Défis

La puissance actuellement raccordée, ainsi que les projets en attente, illustrent une dynamique territoriale positive en matière de transition énergétique. Toutefois, pour concrétiser l'ensemble de ces projets, il sera nécessaire de renforcer les travaux sur les postes sources existants et de créer de nouveaux postes sources, avec comme points de vigilance :

- Le coût des travaux : Renforcement des postes sources existants et création de nouveaux postes sources sont coûteux.
- Puissance minimale nécessaire : Pour amortir les installations onéreuses, une puissance de raccordement minimale est requise.
- Délais de raccordement : Moyenne de 18 mois, notamment pour les grands projets comme les centrales au sol de plusieurs hectares.

Néanmoins, des initiatives telles que celle du Conseil départemental visant à aménager une dizaine de parcs photovoltaïques répartis par intercommunalité sur une superficie totale de 500 hectares, capables de produire 500 GWh, pourraient générer une production d'énergie suffisante pour justifier la création de nouveaux postes sources privés.

Points de vigilance

- Visibilité de la quantité de projets à raccorder

Leviers d'action

- Stratégie politique clairement définie

Développer le réseau public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques



Afin de répondre aux objectifs nationaux mais aussi pour répondre à la tendance en hausse du nombre de véhicules électriques, il est apparu nécessaire à l'ensemble des acteurs départementaux (SDE 03, Conseil Départemental de l'Allier, 3 Communautés d'Agglomération et aux communes, etc.) de déployer un réseau public pour lever le frein psychologique lié à la décharge de batterie et pour rendre un service aux usagers. Ainsi, dès 2015, un maillage de bornes de recharge a été réfléchi à l'échelle du département en visant une distance entre chaque borne ne dépassant pas 30 km.

Dans cet objectif, 76 bornes ont pu être réparties sur le territoire. L'objectif du SDE est donc de poursuivre le développement des bornes de recharges en déterminant des zones au cas par cas pour compléter le maillage existant et de prévoir une maintenance suffisante des bornes déjà installées. En parallèle, le SDE03 a pour objectif de faciliter l'accès à l'offre (par exemple en modernisant le dispositif de paiement) et de renforcer la connaissance du réseau en communiquant via les sites des communes notamment.

Evolution de l'utilisation des bornes du réseau public

Entre 2021 et 2023, on observe les évolutions suivantes :

	2021	2023
Nombre de bornes de recharges	76	82
Nombre de sessions de recharge	16588	25883
Consommation des recharges en MWh	264,94	428,03

Le nombre de recharge et les consommations que cela représente ont augmenté de plus de 55% chacune alors que dans le même temps le nombre de bornes n'a augmenté que de 7%. On voit dans ces chiffres d'utilisation que les pratiques des conducteurs évoluent et que la place des véhicules électriques et l'utilisation des bornes de recharge public se confortent. Il est à noter que ce réseau public de bornes de recharge gérées par le SDE03 complète les bornes privées ouvertes au public (sur les parkings par exemple) qu'on estimait à 260 en fin 2023.

Le maillage des bornes, les besoins des territoires pour de nouvelles bornes et le fonctionnement général du réseau des bornes de recharge est formalisé dans le cadre du Schéma Directeur des Installations de Recharge pour les Véhicules Electriques (SDIRVE) réalisé en 2022 par le SDE03 et les intercommunalités du département.

Points de vigilance

- La majorité des recharges de véhicules électriques se fait à domicile ou en entreprise ce qui baisse la fréquentation des bornes, mais l'implantation de bornes publiques est tout de même attendue par les utilisateurs.

Levers d'action

- La politique nationale encourageant l'acquisition de véhicules électriques

Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation



La mobilité GNV (Gaz Naturel Véhicule) apparaît comme une solution intéressante pour trouver une alternative aux véhicules thermiques utilitaires et lourds, pour lesquels les solutions électriques restent complexes actuellement. Il est donc apparu comme nécessaire pour le SDE03 de définir les actions à suivre pour homogénéiser le développement des stations GNV et encourager ce type de mobilité pour participer à réduire l'impact des déplacements sur le territoire.

Ainsi, la réalisation d'une étude d'opportunité et d'une étude de faisabilité semble la première étape nécessaire pour identifier si un besoin d'installation d'une nouvelle station GNV/bioGNV existe. Selon les résultats de ces études, la seconde étape serait alors de créer la station.

Evolution du GNV dans les mobilités

Entre 2021 et 2023, aucune station de GNV n'a été créée et on dénote donc toujours 3 stations sur le département. En fin 2023, il était estimé qu'une vingtaine de véhicules GNV (poids lourds, bus, utilitaires et véhicules légers) roulaient sur le département.

L'utilisation du GNV dans la mobilité ne semble pas encore ancrée mais cette alternative aux mobilités classiques reste intéressante à avoir sur le territoire.

Points de vigilance

- Le coût des investissements financiers

Leviers d'action

- Le développement de solutions alternatives pour les mobilités est plébiscité par les acteurs du territoire

Sensibilisation des scolaires aux enjeux du PCAET

Afin d'accompagner sur la prise de conscience des enjeux liés au changement climatique et aux thèmes abordés dans les PCAET et tous liés au changement climatique, il a semblé pertinent au SDE de proposer une action de sensibilisation des jeunes. L'objectif principal est de tendre vers l'évolution des comportements et prises de conscience au quotidien.

A la demande de certaines intercommunalités, des animations ont été mises en place pour sensibiliser les jeunes de leurs territoires sur le PCAET ou sur des sujets en lien avec le PCAET.

Entre 2021 et 2023, 56 jeunes ont ainsi pu être sensibilisés lors de 4 animations :

- 2 sur l'énergie et plus particulièrement les énergies renouvelables avec des enfants de moins de 11 ans,
- 2 sur les énergies renouvelables avec des étudiants en journalisme.

Suite à la crise du COVID de 2020-2021, la thématique de la sensibilisation des jeunes a pu monter en puissance à partir de 2022. Ainsi, en 2022, un premier territoire a indiqué sa volonté que des animations soient mises en place ce qui a permis de réaliser la première animation sur 2023. En début 2023, deux autres territoires ont indiqué être intéressés par cette thématique et ont ainsi permis d'organiser les 3 autres animations sur 2023 tout en enclenchant le programme d'animations pour 2024. Cette thématique connaît un certain succès depuis la période de sortie du COVID durant laquelle les échanges et contacts étaient restreints.

Points de vigilance

- Public varié : besoin d'un panel d'outils correspondants aux attentes de chaque tranche d'âge.
- Ne pas proposer d'offres concurrentielles avec les autres acteurs de l'éducation à l'environnement et aux développement durable mais travailler en complémentarité avec eux.

Leviers d'action

- La prise en charge financière permet de proposer ces animations aux écoles, centres de loisirs ou facultés gratuitement et facilite ainsi leur mise en place.

PERSPECTIVES

Des sessions de sensibilisation sont programmées à la demande en s'appuyant sur les différents supports pédagogiques développés en interne (maquette, memory, etc.).

Le SDE03 a également initié le concours « Ecoloustics » à destination des classes de cycle 3 (CM₁/CM₂/6^{ème}) en liaison avec l'Académie de Clermont-Ferrand. L'objectif est de faire découvrir aux élèves la « transition énergétique » via des réalisations de supports (papier, audiovisuel, site internet, jeu, etc.).



TERRE DE LIENS AUVERGNE

Terre de Liens est une association créée en 2003 afin d'enrayer la déprise agricole et d'aider les agriculteurs à faire face aux risques actuels alimentaires, sanitaires, climatiques (notamment via la ressource en eau), en se mobilisant et en agissant sur le terrain. C'est une association régionale œuvrant sur les 4 départements de l'Auvergne. Terre de Liens s'appuie sur une dynamique associative et citoyenne qui permet d'acquérir des terres agricoles, d'installer une nouvelle génération paysanne sur des fermes en agriculture biologique.

Faciliter la reprise agricole et l'accès au foncier pour de nouveaux agriculteurs



Par cette fiche action, Terre de Liens met en lumière son action sur le foncier agricole mais aussi sur la sensibilisation aux enjeux citoyens qui est nécessaire à réaliser auprès du grand public.

Concernant le foncier agricole, l'association Terre de Liens acquiert, par l'achat, la donation ou le leg, des terres ensuite mises en location longue durée aux agriculteurs respectant un certain cahier des charges (agriculture paysanne, biologique ou biodynamique). Cela a pour objectif d'aider à l'installation de nouveaux agriculteurs.

Pour la sensibilisation du grand public, l'association a développé l'outil PARCEL (Pour une Alimentation Résiliente Citoyenne Et Locale) pour communiquer sur le nombre d'hectares, d'emplois agricoles et les impacts environnementaux associés à la relocalisation de l'alimentation. La sensibilisation du grand public peut aussi se faire par différents médias : réunion de sensibilisation, théâtre forum, articles....

L'association continue son travail de soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs en reprenant des fermes et accompagnant l'installations de repreneurs.

Points de vigilance

- Il est nécessaire que la démarche soit connue et relayée par les territoires et les élus, ce qui n'est pas le cas partout.

Leviers d'action

- Rencontre des chargées de missions PAT lorsque ces politiques publiques sont présentes sur le territoire
- Prise de rdv avec des élus des CC où se situent des fermes Terres de Liens ou bien des projets de ferme afin d'échanger sur les enjeux fonciers de l'installation/transmission

Autres actions

Des projets ont été lancés sur 2022-2024 pour renforcer les actions de l'association via, par exemple, des formations d'élus aux enjeux du foncier agricole ou de la transmission d'exploitation, l'animation d'un réseau de territoires souhaitant partager leurs retours d'expérience par des fiches expérience, l'organisation d'un séminaire sur la restructuration des exploitations agricoles (le 23/11/2023),

PERSPECTIVES

L'association souhaite continuer à soutenir l'installation d'agriculteurs et d'agricultrices sur des fermes en agricultures biologiques et continuer à sensibiliser le grand public sur ces nouvelles générations de paysans et paysannes.

